

PROCÈS - VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29/04/2026

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 29 avril 2026 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

PRÉSENTS

M. ASTIER Dominique,
M. BILLOUX Roger,
Mme BOURSEAU Christiane,
Mme BRISSON Sylvie,
M. DAIRE Christian,
M. DUPRAT Christophe,
M. DURANT Marcel,
Mme EYHERAMONNO Mauricette,
Mme GANTCH Chantal,
Mme LARRUE Marie,
Mme LE YONDRE Nathalie,
Mme LEMAIRE Anne-Marie,
M. MANO Alain,
Mme PALIN Karine,
M. PEScina Jérôme,
M. POIGNONEC Michel,
M. RECORs Roger,
M. SALLABERRY Emmanuel,
M. SIRDEY Denis,
Mme VIANDON Catherine,

REPRÉSENTÉS

M. DELUGA François, (*procuration à Mme LE YONDRE*)
M. MONTION Alain, (*procuration à Mme BOURSEAU*)
M. PAIN Cédric, (*procuration à M. MANO*)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie,
Mme BOULTAM Yasmina,
M. CAVALEIRO Louis,
M. EGRON Jean-François,
M. GAZEAU Francis,
Mme LACUEY Nathalie,
M. MINCOY Jean,
Mme MOUQUET Aline,
M. ROBERT Fabien,
M. RUBIO Alexandre,
Mme SAINTOUT Michelle,
Mme ZAMBON Josiane,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame VIANDON Catherine

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, présent

Monsieur Didier MAU remercie de leur présence les membres du Conseil d'administration et leur souhaite la bienvenue. Le compte-rendu de la séance du 18 février 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés. Il est passé ensuite à l'ordre du jour fixé par le bureau du Conseil d'administration le 25 mars 2026 et qui appelle la discussion sur les questions suivantes :

Délibération n° DE-0016-2026

Rapporteur : Mme LE YONDRE

Objet : BARNA - Approbation Compte Financier Unique [CFU] - Exercice 2025

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que le Budget Annexe Régional Nouvelle-Aquitaine (BARNA) fonctionne dans le cadre de la coopération régionale entre les 12 Centres de Gestion (CDG).

Il précise que le BARNA concerne d'abord les flux financiers engendrés par les missions transférées aux CDG par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), en matière d'opérations de concours et d'examen et de prise en charge des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) de catégorie A.

Il ajoute que le budget annexe prend aussi en charge les frais de personnel liés à l'administration et l'animation du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation (SRCMS), ainsi que les frais engendrés par la mutualisation de l'assurance annulation pour l'organisation des concours et examens.

Il indique enfin que l'objet du BARNA a été étendu après délibération du Conseil d'Administration en date du 29 mars 2023. Cela a permis d'intégrer d'autres dépenses mutualisées liées à des actions et activités régionales, qui sont en recette intégralement compensées par l'inscription des contributions des différents CDG concernés.

Après l'exposé de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le Compte Financier Unique (CFU), compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. LE CFU est désormais l'acte de constatation et de compte rendu de l'exécution du Budget.

Les états détaillés de l'exécution du BARNA ont été transmis au Conseil d'Administration, ainsi qu'une présentation synthétique des éléments du Compte Financier Unique qui peut être récapitulé comme suit :

BUDGET ANNEXE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE- DEPENSES

Chap.	Désignation	BP	BS	Budget	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	5 940 623,46 €	- 182 400,00 €	5 758 223,46 €	1 364 385,55 €	23,69%
012	Charges de personnel	400 250,00 €	178 400,00 €	578 650,00 €	517 753,31 €	89,48%
65	Autres charges gestion courante	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 850,00 €	96,25%
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €	-
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	-
68	Dotations aux amortissements	- €	- €	- €	- €	-
023	Virement à la section d'invest.	- €	- €	- €	- €	-
	TOTAL DEPENSES	6 340 873,46 €	- €	6 340 873,46 €	1 885 988,86 €	29,74%

BARNA- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE- RECETTES

Chap.	Désignation	BP	BS	Budget	Réalisé	%
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	-
70	Produits des services	1 834 396,00 €	- €	1 834 396,00 €	1 834 396,00 €	100,00%
74	Dotations et participations	691 570,00 €	- €	691 570,00 €	738 106,38 €	-
75	Autres produits gestion courante	- €	- €	- €	- €	-
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	-
79	Transfert des charges	- €	- €	- €	- €	-
002	Excédent antérieur reporté	3 814 907,46 €	- €	3 814 907,46 €	- €	-
	TOTAL RECETTES	6 340 873,46 €	- €	6 340 873,46 €	2 572 502,38 €	40,57%

Retraçant l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées, le CFU conduit à la présentation des résultats de clôture de l'exercice, étant entendu que le BARNA ne comporte pas de section d'Investissement.

BARNA- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
EXECUTION DU BUDGET- RESULTATS DE CLOTURE

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture
Investissement	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	3 814 907,46 €		686 513,52 €	4 501 420,98 €
Cumul	3 814 907,46 €	- €	686 513,52 €	4 501 420,98 €

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré hors la présence du Président, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOPTE

- le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine et le document annexé correspondant tels qu'ils lui ont été présentés.

Délibération n° DE-0017-2026

Rapporteur : **Mme LE YONDRE**

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2025 – BARNA

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le résultat constaté dans le Compte Financier Unique (CFU) 2025 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le Budget Primitif 2026.

Il précise à l'assemblée délibérante que le Budget Annexe Régional Nouvelle-Aquitaine (BARNA) ne dispose pas de section d'investissement. Après constatation du résultat de fonctionnement au CFU 2025 du BARNA, le Conseil d'Administration est donc amené à envisager l'affectation du résultat au seul financement de la section de fonctionnement.

Après avoir adopté le CFU 2025, le Conseil d'Administration a constaté que le résultat de clôture 2025 du BARNA se présente comme suit :

	Résultats Antérieurs reportés	Résultats de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultats de Clôture 2025
Investissement				
Fonctionnement	3 814 907,46 €	686 513,52 €	-	4 501 420,98 €

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- D'affecter comme suit le résultat de clôture de la section de fonctionnement du BARNA :

I/ Résultat de la section de fonctionnement au 31.12.2025	4 501 420,98 €
II/ Affectation obligatoire Couverture du besoin de financement (c/R 1068)	-
III/ Solde disponible après affectation obligatoire	4 501 420,98 €
IV/ Affectation du solde disponible Report à la section de fonctionnement (c/R 002) Réserve d'investissement (c/R 1068)	4 501 420,98 € -

Délibération n° DE-0018-2026

Rapporteur : **Mme LE YONDRE**

Objet : Budget Principal - Approbation Compte Financier Unique [CFU] - Exercice 2025

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le Budget Principal est quant à lui établi en fonctionnement et en investissement, et qu'il a trait à la gestion générale de l'établissement. A ce titre, il traduit les recettes des missions et des services proposés par le CDG, tout comme les dépenses en rapport avec leur déploiement, ainsi que les dépenses et recettes d'investissement liés au projet d'établissement.

Après l'exposé de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le Compte Financier Unique (CFU), compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU est désormais l'acte de constatation et de compte rendu de l'exécution du Budget.

Les états détaillés de l'exécution du budget principal ont été transmis au Conseil d'Administration, ainsi qu'une présentation synthétique des éléments du Compte administratif qui peut être ainsi récapitulé comme suit :

BUDGET PRINCIPAL- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE- DEPENSES

Chap.	Désignation	BP	BS / DM	Budget	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	4 457 619,18 €	- 15 000,00 €	4 442 619,18 €	2 804 098,23 €	63,12%
012	Charges de personnel	9 036 330,00 €	- €	9 036 330,00 €	7 805 211,46 €	86,38%
65	Autres charges de gestion courante	183 060,00 €	- €	183 060,00 €	157 888,53 €	86,25%
67	Charges spécifiques	28 450,00 €	15 000,00 €	43 450,00 €	30 676,32 €	70,60%
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	216 700,00 €	- €	216 700,00 €	216 307,50 €	0,00%
023	Virement à la section d'invest.	- €	- €	- €	- €	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	517 650,00 €	- €	517 650,00 €	468 112,15 €	90,43%
	TOTAL DEPENSES	14 439 809,18 €	- €	14 439 809,18 €	11 482 294,19 €	79,52%

BUDGET PRINCIPAL- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE- RECETTES

Chap.	Désignation	BP	BS / DM	Budget	Réalisé	%
013	Atténuation de charges	322 250,00 €	- €	322 250,00 €	453 797,09 €	140,82%
70	Produits des services	10 945 030,00 €	- €	10 945 030,00 €	11 163 346,38 €	101,99%
74	Dotations et participations	237 250,00 €	- €	237 250,00 €	224 683,77 €	94,70%
75	Autres produits de gestion	522 410,00 €	- €	522 410,00 €	483 363,13 €	92,53%
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	3 659,00 €	73,18%
78	Reprise sur amort., dépréciations et provisions	231 500,00 €	- €	231 500,00 €	231 338,00 €	99,93%
79	Transfert des charges	- €	- €	- €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	
002	Excédent antérieur reporté	2 176 369,18 €	- €	2 176 369,18 €	- €	
	TOTAL RECETTES	14 439 809,18 €	- €	14 439 809,18 €	12 560 187,37 €	86,98%

BUDGET PRINCIPAL- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE- DEPENSES

Chap. Art.	Libellé	BP 2025	BS / DM 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%	Restes à réaliser
001	Déficit antérieur reporté	- €		- €	- €	-	- €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	-	- €
1641	Emprunts en euros (prêt immo)	- €	- €	- €	- €	-	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
20	Immobilisations incorporelles	263 201,86 €	20 000,00 €	283 201,86 €	188 411,77 €	66,53%	21 521,52 €
2031	Frais d'études	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €	0,00%	- €
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	248 201,86 €	20 000,00 €	268 201,86 €	188 411,77 €	70,25%	21 521,52 €
21	Immobilisations corporelles	985 252,40 €	20 000,00 €	965 252,40 €	264 734,04 €	27,43%	66 341,53 €
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00 €		10 000,00 €	- €		
21351	Installations générales des constructions - Bâtiments publics	389 893,92 €	- €	389 893,92 €	88 366,54 €	22,66%	3 250,96 €
2141	Construction sur sol d'autrui - Bâtiments publics	- €	- €	- €	- €	-	- €
2145	Installations générales, agencements, aménagements	105 000,00 €	- €	105 000,00 €	110 671,56 €	-	- €
21828	Autres matériels de transport	45 000,00 €	- €	45 000,00 €	- €	0,00%	42 327,69 €
21838	Autre matériel informatique	191 907,07 €	- €	191 907,07 €	58 954,17 €	30,72%	8 718,48 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	55 000,00 €	- €	55 000,00 €	5 825,63 €	10,59%	12 038,40 €
2188	Autres matériels	188 451,41 €	20 000,00 €	168 451,41 €	916,14 €	0,54%	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	-	- €
2312	Terrains	- €	- €	- €	- €	-	- €
2313	Immo en cours - Construction	- €	- €	- €	- €	-	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	-	- €
274	Prêts	- €	- €	- €	- €	-	- €
	TOTAL DEPENSES	1 248 454,26 €	- €	1 248 454,26 €	453 145,81 €	228,73%	87 863,05 €

BUDGET PRINCIPAL- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE- RECETTES

Chap. Art.	Libellé	BP 2025	BS / DM 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%	Restes à réaliser
001	Résultat antérieur reporté	650 404,26 €	- €	650 404,26 €	- €	0,00%	- €
001	Résultat antérieur reporté	650 404,26 €		650 404,26 €	- €	0,00%	- €
021	Virement de la section de fonct.	- €	- €	- €	- €	-	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	0,00%	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	0,00%	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	517 650,00 €	- €	517 650,00 €	468 112,15 €	110,58%	- €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
21821	Biens historiques et culturels immobiliers	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
	Biens sous-jacents						
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	216 800,00 €	- €	216 800,00 €	194 894,26 €	0,90 €	- €
2812	Agencements et aménagement de terrains	450,00 €		450,00 €	- €		
281351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions bâtiments publics	24 050,00 €	- €	24 050,00 €	24 575,38 €	102,18%	- €
28145	Installations générales, agencements, aménagements	4 000,00 €		4 000,00 €	4 405,42 €		
281828	Autres matériels de transport	7 650,00 €	- €	7 650,00 €	3 880,62 €	50,73%	- €
281838	Autre matériel informatique	238 150,00 €	- €	238 150,00 €	216 823,61 €	91,04%	- €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 800,00 €	- €	22 800,00 €	19 803,64 €	88,86%	- €
28188	Autres	3 750,00 €	- €	3 750,00 €	3 729,22 €	99,45%	- €
10	Dotations et fonds divers	60 400,00 €	- €	60 400,00 €	63 889,80 €	105,78%	- €
10222	FCTVA	60 400,00 €	- €	60 400,00 €	63 889,80 €	105,78%	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	-	- €
21351	Bâtiments publics	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
21838	Autre matériel informatique	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
2188	Autres matériels	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
	TOTAL RECETTES	1 248 454,26 €	- €	1 248 454,26 €	532 001,95 €	42,61%	- €

Retraçant l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées, le CFU conduit à la présentation des résultats de clôture de l'exercice, étant entendu que le BARNA ne comporte pas de section d'Investissement.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
EXECUTION DU BUDGET- RESULTATS DE CLOTURE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	598 050,00	12 263 440,00	12 861 490,00
	Recettes réalisées (1)	B	532 001,95	12 560 187,37	13 092 189,32
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 248 454,26	14 439 809,18	15 688 263,44
	Dépenses réalisées (1)	E	453 145,81	11 482 294,19	11 935 440,00
	Restes à réaliser	F	87 863,05	0,00	87 863,05
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	78 856,14	1 077 893,18	1 156 749,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	650 404,26	2 176 369,18	2 826 773,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	729 260,40	3 254 262,36	3 983 522,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-87 863,05	0,00	-87 863,05
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	641 397,35	3 254 262,36	3 895 659,71

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré hors la présence du Président, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOPTE

Le Compte Financier Unique 2025 du budget principal et le document budgétaire correspondant tels qu'ils lui ont été présentés.

Délibération n° DE-0019-2026

Rapporteur : **Mme LE YONDRE**

Objet : **Affectation du résultat de l'exercice 2025 – Budget Principal**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le résultat constaté dans le Compte Financier Unique (CFU) 2025 doit être affecté préalablement à sa reprise dans le Budget Primitif 2026.

Il précise à l'assemblée délibérante que le solde d'exécution de la section d'investissement est directement reporté en section d'investissement sans qu'il soit nécessaire de délibérer à cet effet.

Après constatation du résultat de fonctionnement au CFU 2025 du Budget Principal, le Conseil d'Administration peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant entendu que ledit résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement.

Après avoir adopté le Compte Financier Unique 2025, le Conseil d'Administration a constaté que le résultat de clôture 2025 du Budget Principal se présente comme suit :

	Résultats antérieurs reportés	Résultats de l'exercice 2025	Restes à réaliser	Résultats de Clôture 2025
Investissement	650 404,26 €	78 856,14 €	- 87 863,05 €	729 260,40 €
Fonctionnement	2 176 369,18 €	1 077 893,18 €	-	3 254 262,36 €

En l'espèce, il n'est pas constaté de besoin réel de financement de la section d'investissement. Au contraire, le résultat de clôture de ladite section augmenté du solde des Restes à réaliser génère un excédent réel de financement de 641 397,35 €.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- d'affecter comme suit le résultat de clôture de la section de fonctionnement du Budget Principal :

I/ Résultat de la section de fonctionnement au 31.12.2025	3 254 262,36 €
II/ Affectation obligatoire Couverture du besoin de financement (c/R 1068)	-
III/ Solde disponible après affectation obligatoire	3 254 262,36 €
IV/ Affectation du solde disponible Report à la section de fonctionnement (c/R 002) Réserve d'investissement (c/R 1068)	3 254 262,36 € -

Délibération n° DE-0020-2026

Rapporteur : M MAU

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

Le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs du Centre de Gestion pour tenir compte de différents mouvements ou évolution de carrière des agents de l'établissement et des besoins de l'établissement.

Il est proposé au Conseil d'administration de supprimer au tableau des effectifs les postes à temps complets suivants :

- 1 poste emploi fonctionnel de Directeur général adjoint ;
- 1 poste d'administrateur général ;
- 1 poste d'administrateur hors classe ;
- 1 poste de Directeur (dans le cadre d'emploi des attachés-grade en voie d'extinction) ;
- 4 postes d'attaché ;
- 4 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- 2 postes d'adjoint administratifs principal de 2^{ème} classe ;
- 2 postes d'adjoint administratif ;
- 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs ;
- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint technique ;
- 8 postes de médecins ;
- 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe ;
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.

Il est proposé au Conseil d'Administration de créer au tableau des effectifs les postes à temps complets suivants :

- 2 postes d'attaché principal ;
- 2 postes de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
- 1 poste de technicien ;
- 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- 1 poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux et d'autoriser le Président à recruter, le cas échéant, un agent contractuel, pour

pourvoir ce poste sur la base de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique, si le recrutement d'un fonctionnaire s'est révélé impossible (appel à candidature infructueux).

Le comité technique, saisi préalablement pour avis a émis un avis favorable dans sa séance du 10 mars 2026.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- La suppression au tableau des effectifs les postes permanents à temps complet suivants :
 - 1 poste emploi fonctionnel de Directeur général adjoint ;
 - 1 poste d'administrateur général ;
 - 1 poste d'administrateur hors classe ;
 - 1 poste de Directeur (dans le cadre d'emploi des attachés-emploi en voie d'extinction) ;
 - 4 postes d'attaché ;
 - 4 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
 - 2 postes d'adjoint administratifs principal de 2^{ème} classe ;
 - 2 postes d'adjoint administratif ;
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs ;
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'adjoint technique ;
 - 8 postes de médecins ;
 - 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe ;
 - 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe.
- La création au tableau des effectifs les postes permanents à temps complet suivants :
 - 2 postes d'attachés principaux ;
 - 2 postes de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe ;
 - 1 poste de technicien ;
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
 - 1 poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux et d'autoriser le Président à recruter, le cas échéant, un agent contractuel, pour pourvoir ce poste sur la base de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique, si le recrutement d'un fonctionnaire s'est révélé impossible (appel à candidature infructueux).
- De modifier le tableau des emplois conformément à l'annexe ci-jointe.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

PRÉCISE

- Pour le poste à temps complet de catégorie A relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux :
 - Que l'agent contractuel qui pourrait être recruté pour pourvoir l'emploi à temps complet d'infirmier en soins généraux, serait recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée initiale maximum de 3 ans dans les conditions de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique compte tenu de la spécificité de l'emploi ;
 - Que ce contrat pourrait être renouvelable par reconduction expresse. À l'issue d'une période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.

- Que l'agent recruté par contrat devra justifier du titre d'Infirmier(ère) Diplômé(e)d'État (IDE), d'une Formation en santé au travail souhaitée (DIUST, Licence Santé Travail...) ou d'une volonté de se former, d'une expérience souhaitée en fonction publique territoriale et du permis B, être autonome, être apte à la prise de décision, avoir le sens du travail en équipe pluridisciplinaire et un relationnel très développé, avoir le sens des responsabilités, avoir l'esprit d'initiative, avoir si possible une connaissance de l'environnement territorial, maîtriser les outils bureautiques courants (Word®, Excel®, Powerpoint@...), et avoir utilisé le logiciel spécifique à la santé au travail « Medtra » et maîtriser les appareils de mesure.
- Que la rémunération de l'agent sera déterminée par référence à celle des membres du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux, pour ce qui concerne le traitement indiciaire et le régime indemnitaire mis en œuvre au profit des infirmiers territoriaux en soins généraux pour les compléments de rémunération.
- Que le Président est chargé du recrutement de cet agent et habilité à ce titre à conclure son contrat d'engagement.

Délibération n° DE-0021-2026

Rapporteur : **M MAU**

Objet : **Congés bonifiés - modalités d'avance de frais**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que le régime des congés bonifiés est un dispositif réglementaire de la fonction publique, permettant à certains agents de bénéficier, sous conditions, d'une prise en charge par l'employeur des frais de voyage, et d'un supplément de rémunération afférent au congé, ceci afin de se rendre sur le territoire d'outre-mer où se trouve le centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM).

Fondé sur le tarif le plus économique en vigueur, le remboursement des frais de transport est effectué à la fin du déplacement sur présentation d'états certifiés, appuyés, le cas échéant, par des pièces justificatives nécessaires, indiquant les itinéraires parcourus.

La présente délibération vise à spécifier les modalités d'avance des frais que peuvent solliciter les bénéficiaires de congés bonifiés. Elle s'applique à l'ensemble des agents formulant une demande expresse en ce sens, sous réserve de la vérification préalable de leurs droits à congés bonifiés.

En outre, dans les mêmes conditions et dans le strict respect de la réglementation applicable aux congés bonifiés, l'établissement peut, sur demande expresse de l'agent, procéder à l'acquisition directe de titres de transport auprès d'un opérateur habilité.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

- Autorise Monsieur le Président, sur demande expresse de l'agent concerné, à accorder une avance de frais, dès lors que l'octroi du congé bonifié a été décidé, en application du décret n° 88-168 du 15 février 1988.
- Précise que le montant de l'avance consentie est fixé à 75 % des sommes présumées dues au terme dudit congé bonifié.
- Autorise également Monsieur le Président, sur demande expresse de l'agent concerné, à procéder à l'achat direct de titres de transport auprès d'un opérateur habilité, dès lors que l'octroi du congé bonifié a été décidé, en application du décret n° 88-168 du 15 février 1988.
- Rappelle que l'octroi d'une avance ou l'achat direct de titre de transports est sans incidence sur les critères et modalités de prise en charge financière des frais afférents aux congés bonifiés, lesquels font l'objet d'un remboursement définitif à l'issue du déplacement, sur présentation d'états certifiés, accompagnés, le cas échéant, des pièces justificatives requises précisant les itinéraires parcourus.

Délibération n° DE-0022-2026

Rapporteur : M. MAU

Objet : **Rapport social unique 2024**

Le rapport social unique (RSU), présente un état des lieux du Centre de Gestion de la Gironde en tant qu'établissement employeur.

Le RSU est établi tous les ans, et doit être présenté au Comité Social Territorial (CST).

Le RSU rassemble des éléments et données sur la base desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Outil de dialogue social, le RSU constitue ainsi un véritable dispositif d'aide à la décision et au pilotage des ressources humaines de la collectivité.

Le suivi des indicateurs tels que les effectifs, la formation, la santé et la sécurité au travail ou encore l'action sociale et la protection sociale s'inscrit dans une démarche globale des ressources humaines visant notamment à obtenir les informations nécessaires à la prise en compte et à l'anticipation des besoins, à agir sur la composition et les équilibres du collectif de travail ou à gérer dans leur ensemble les ressources humaines de la collectivité.

Le RSU s'articule autour de 10 indicateurs communs aux trois versants de la fonction publique dont le recrutement, les parcours professionnels, la formation, la rémunération ou encore la santé et sécurité au travail.

Ce rapport a été réalisé en 2025 à partir des données au 31 décembre 2024.

Les effectifs :

Au 31 décembre 2024, le Centre de gestion employait 152 agents (159 agents en 2023) :

- 102 fonctionnaires (soit une diminution de 5 fonctionnaires par rapport à 2023) ;
- 14 contractuels permanents (CDD et CDI – soit une augmentation de 2 contractuels permanents) ;
- 36 contractuels non permanents (agents de remplacement ou en renfort y compris ceux employés pour intervenir dans les collectivités territoriale- soit une baisse de 4 contractuels non permanents).

Au 31 décembre 2024 :

- L'âge moyen des agents permanents de la collectivité reste à 45 ans. Les effectifs permanents étaient composés de 35 % d'agents de catégorie A, 28 % d'agents de catégorie B et 37 % d'agents de catégorie C (chiffres sensiblement identiques à ceux de 2023).
- 84 % de l'ensemble des effectifs étaient des femmes et 16 % des hommes.

Le temps de travail :

92 % des agents permanents travaillaient à temps plein et 8 % bénéficiaient d'un temps partiel de droit ou sur autorisation.

Les rémunérations :

En 2023, les charges de personnel se sont élevées à 8 324 705 €, soit 70,35 % des dépenses de fonctionnement (soit une hausse de 1,12 % par rapport à 2023).

3319,5 heures supplémentaires ou complémentaires ont été réalisées et rémunérées (soit une baisse de 9,6 % par rapport à 2024).

Les conditions de travail

En moyenne il a été relevé 17,5 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire et 3,4 jours d'absence pour les agents contractuels (ce qui représente par rapport à 2023, une augmentation de 23 % pour les fonctionnaires et une baisse de 42% pour les agents contractuels).

Au cours de l'année 2024, 1 accident du travail a été déclaré.

Au 31 décembre 2024, le CDG33 comptait 9 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés) sur emploi permanent.

La formation :

Les 503 jours de formation qui ont été suivis par les agents sur emplois permanents en 2024 se répartissent à 41 % pour les agents de catégorie A, à 29 % pour les agents de catégorie B et à 30 % pour les agents de catégorie C. Le coût de la formation pour l'année 2024 s'est élevé à 121 175 € (augmentation de 17 % par rapport à 2023 en correspond à la mise en place d'un cycle de formation au management au sein de l'établissement). Ce coût englobe la cotisation obligatoire au CNFPT ainsi que les formations payantes (CNFPT et autres organismes).

Les droits sociaux : Le Centre de Gestion a participé à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance pour un montant global de 7450 €. Ce dispositif compte 32 bénéficiaires au titre de la santé et 51 au titre de la prévoyance.

- Vu le Code général de la fonction publique (L.231-4) ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5 ;
- Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et qui fixe les conditions et les modalités de sa mise en œuvre ;
- Vu l'arrêté en date du 10 décembre 2021 qui fixe les indicateurs contenus dans la base de données sociales ;
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial émis lors de sa réunion du 9 décembre 2025 ;

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE

- La synthèse du rapport social unique pour 2024 de l'établissement tel que présenté dans l'annexe ci-jointe.

Délibération n° DE-0023-2026

Rapporteur : **M DUPRAT**

Objet : **Coût lauréat 2025 – concours et examens professionnels**

Monsieur le Président expose aux membres présents que l'article L. 452-46 du Code général de la fonction publique stipule qu'en l'absence de convention une collectivité non affiliée qui recrute un lauréat inscrit sur une liste d'aptitude tenue par le Centre de Gestion rembourse à ce dernier une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen professionnel rapportés au nombre de candidats déclarés aptes par le jury.

L'article 47-1 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion dispose quant à lui, que la demande de remboursement du Centre de Gestion s'appuie sur la délibération du Conseil d'Administration qui arrête pour chaque lauréat, le coût réel du concours.

Le coût réel des opérations est également pris en compte pour les aspects financiers des conventions que le Centre de Gestion peut passer avec d'autres centres de gestion, collectivités ou établissements publics en matière d'organisation de concours et d'examens professionnels.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de déterminer pour chaque concours et examen professionnel organisé, un « coût lauréat » basé sur les critères harmonisés entre l'ensemble des centres de gestion de la région Aquitaine et actés par délibération n° DE-0021-2009 du 5 novembre 2009.

Sont concernées des opérations de concours et d'examens professionnels engagées en 2025 dont les opérations sont aujourd'hui clôturées.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE

a. d'arrêter comme suit le coût lauréat des concours et examens professionnels 2025 clôturés:

Pour le concours :

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe : 1798,00 €

Délibération n° DE-0024-2026

RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR

Objet : Convention de partenariat entre le Service Départemental d'incendie et de secours de la Gironde (SDIS 33) et le Centre de Gestion pour l'organisation des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2025 - Avenant

Délibération n° DE-0025-2026

Rapporteur : M DURANT

Objet : Elections professionnelles 2026 – Composition et mode de fonctionnement du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) placés près le Centre de Gestion

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que les élections professionnelles auront lieu le 10 décembre 2026.

Dans cette perspective, le Centre de Gestion est chargé d'organiser, pour le compte des collectivités et établissements qui lui sont affiliés, l'élection des représentants du personnel appelés à siéger au sein des instances de dialogue social dont il assure le fonctionnement :

- Commissions Administratives Paritaires ;
- Commission Consultative Paritaire ;
- Comité Social Territorial (CST) et sa Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT).

Pour ce dernier, il revient au Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article R. 252-36 du Code Général de la Fonction Publique, de déterminer six mois au moins avant la date du scrutin et après consultation des organisations syndicales :

- Le nombre de sièges de représentants du personnel appelés à siéger (sur la base des effectifs recensés dans les collectivités et établissements affiliés relevant du périmètre du CST à la date du 1^{er} janvier 2026) ;
- Le mode de fonctionnement de l'instance.

Il est précisé que l'exigence du paritarisme numérique entre les deux collèges de même que le recueil du vote du collège des représentants des collectivités ne sont pas obligatoires.

Compte tenu des effectifs recensés dans le périmètre de compétences du Comité Social Territorial placé près le Centre de Gestion, il est proposé de conserver un nombre de représentants du personnel identique à celui retenu lors de la dernière mandature (2022-2026), fixé à 8 représentants titulaires du personnel.

Ce nombre conditionnera la composition du Comité Social Territorial entre représentants titulaires et suppléants (8 représentants du personnel titulaires / 8 représentants du personnel suppléants) ainsi que celle de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail.

S'agissant du paritarisme numérique et du mode de fonctionnement du CST (et de sa formation spécialisée), il est proposé au Conseil d'administration de reprendre les modalités actuelles de fonctionnement de l'instance telles que mises en place à l'occasion des élections professionnelles de 2022 en décidant :

- D'une part, d'une composition paritaire du Comité Social Territorial (et de sa formation spécialisée) placé près le Centre de Gestion (nombre égal de représentants des collectivités et établissements affiliés et de représentants du personnel) ;
- D'autre part, du recueil du vote du collège employeurs.

Consultées dans le cadre des travaux préparatoires aux élections professionnelles de 2026, les organisations syndicales se sont majoritairement exprimées en faveur de ces propositions.

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections dans la fonction publique ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants du personnel est de 5 585 agents ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 27 janvier 2026 soit six mois au moins avant la date du scrutin

Sur le rapport du Président après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

FIXE

- à 8 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du Comité Social Territorial (et un nombre égal de représentants suppléants) ;
- à 8 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail du Comité Social Territorial (et un nombre égal de représentants suppléants) ;

DÉCIDE

- b. d'une composition paritaire du Comité Social Territorial et de sa Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail ;

- c. du recueil, par le Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail, de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics en relevant en complément de l'avis des représentants du personnel.

Délibération n° DE-0026-2026

Rapporteur : M DURANT

Objet : Désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au sein de la Commission Consultative Paritaire (CCP) placée près le Centre de Gestion

Le Président indique aux membres du Conseil d'administration qu'en application de l'article R. 272-11 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les représentants des collectivités territoriales au sein de la Commission Consultative Paritaire placée auprès des Centres de Gestion sont désignés, à l'exception du Président de la commission, par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires.

Par ailleurs, l'article R. 272-12 du CGFP prévoit que les représentants des collectivités et établissements au sein de la CCP cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion peut procéder, conformément à l'article R. 272-13 du CGFP, à tout moment et pour le reste du mandat restant à accomplir, au remplacement des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein de la Commission Consultative Paritaire.

Le Président expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient d'actualiser la composition existante de la Commission Consultative Paritaire placée près le Centre de Gestion (A, B et C) afin de tirer les conséquences des résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 pour certains de ses membres.

Dans le cadre des nouvelles désignations envisagées, le Président rappelle qu'il convient de prendre en compte les dispositions de l'article 54 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 qui imposent le respect d'une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe dans le collège des représentants des collectivités territoriales de ces instances consultatives.

Cette désignation intervient, à titre temporaire, dans l'attente des élections du Conseil d'administration du Centre de Gestion et de l'installation de ses nouveaux membres.

Conformément aux dispositions du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié et des articles R. 264-3 et R. 264-4 du CGFP, la présidence de la Commission Consultative Paritaire reste assurée par un représentant élu, désigné par le Président du Centre de Gestion.

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 272-1, R. 272-11, R. 272-12, R. 272-13 et R. 272-22 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport du Président après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DESIGNE

En qualité de représentants des collectivités et établissements affiliés à la Commission Consultative Paritaire placée près le Centre de Gestion :

Commission Consultative Paritaire	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Marcel DURANT	Monsieur Bernard DUDON
Monsieur Jérôme PESCHINA	Madame Michelle SAINTOUT
Madame Catherine VIANDON	Madame Nadège DOSBA
Madame Sylvie BRISSON	Madame Sylvie MONDON
Madame Christiane BOURSEAU	Madame Nathalie LE YONDRE
Monsieur Alain MANO	Monsieur Claude GANELON
Monsieur Christophe DUPRAT	Madame Christine LUQUEDEY
Monsieur Christian DAIRE	Madame Karine PALIN

La présidence de la CCP est assurée par Monsieur Marcel DURANT jusqu'à l'élection du Conseil d'administration du Centre de Gestion prévue le 24 juin 2026 et son installation le 8 juillet 2026.

Délibération n° DE-0027-2026

Rapporteur : **M DURANT**

Objet : Désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) placées près le Centre de Gestion

Le Président indique aux membres du Conseil d'administration qu'en application de l'article R. 262-19 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les représentants des collectivités territoriales au sein des Commissions Administratives Paritaires placées auprès des Centres de Gestion sont désignés, à l'exception du Président de la commission, par les élus locaux membres du Conseil d'administration du Centre de Gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission pour la même catégorie de fonctionnaires.

Par ailleurs, l'article R. 262-39 du CGFP prévoit que les représentants des collectivités et établissements au sein des CAP cessent de siéger lorsque leur mandat électif prend fin.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion peut procéder, conformément à l'article R. 262-40 du CGFP, à tout moment et pour le reste du mandat restant à accomplir, au remplacement des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein des Commissions Administratives Paritaires.

Le Président expose aux membres de l'assemblée délibérante qu'il convient d'actualiser la composition existante des Commissions Administratives Paritaires placées près le Centre de Gestion (A, B et C) afin de tirer les conséquences des résultats des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 pour certains de leurs membres.

Dans le cadre des nouvelles désignations envisagées, le Président rappelle qu'il convient de prendre en compte les dispositions de l'article 54 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 qui imposent le respect d'une

proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe dans le collège des représentants des collectivités territoriales de ces instances consultatives.

Cette désignation interviendra, à titre temporaire, dans l'attente des élections du Conseil d'administration du Centre de Gestion et de l'installation de ses nouveaux membres.

Conformément aux dispositions du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié et des articles R. 264-3 et R. 264-4 du CGFP, la présidence des Commissions Administratives Paritaires de catégorie A, B et C reste assurée par le Président du Centre de Gestion (CAP A) ou son représentant (CAP B et C).

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 262-5, R. 262-19, R. 262-39, R. 262-40, R. 264-3 et R. 264-4 ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Sur le rapport du Président après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DESIGNE

En qualité de représentants des collectivités et établissements affiliés au Commissions Administratives Paritaires placées près le Centre de Gestion :

Commission Administrative Paritaire de catégorie A	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Didier MAU	Madame Nadège DOSBA
Monsieur Christian DAIRE	Madame Michelle SAINTOUT
Monsieur Jérôme PEScina	Monsieur Bernard DUDON
Madame Catherine VIANDON	Madame Christelle LUQUEDEY
Madame Sylvie BRISSON	Madame Nathalie LE YONDRE
Monsieur Alain MANO	Madame Christiane BOURSEAU
Monsieur Christophe DUPRAT	Monsieur Claude GANELON
Madame Sylvie MONDON	Madame Karine PALIN

La présidence de la CAP de catégorie A est assurée par Monsieur Didier MAU jusqu'à l'élection du Conseil d'administration du Centre de Gestion prévue le 24 juin 2026 et son installation le 8 juillet 2026.

Commission Administrative Paritaire de catégorie B	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Marcel DURANT	Madame Nadège DOSBA
Monsieur Jérôme PEScina	Monsieur Bernard DUDON
Madame Catherine VIANDON	Madame Michelle SAINTOUT
Madame Sylvie BRISSON	Madame Sylvie MONDON
Madame Christiane BOURSEAU	Madame Christine LUQUEDEY
Monsieur Alain MANO	Monsieur Claude GANELON
Monsieur Christophe DUPRAT	Madame Nathalie LE YONDRE
Monsieur Christian DAIRE	Madame Karine PALIN

La présidence de la CAP de catégorie B est assurée par Monsieur Marcel DURANT jusqu'à l'élection du Conseil d'administration du Centre de Gestion prévue le 24 juin 2026 et son installation le 8 juillet 2026.

Commission Administrative Paritaire de catégorie C	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
Monsieur Marcel DURANT	Monsieur Bernard DUDON
Monsieur Jérôme PEScina	Madame Michelle SAINTOUT
Madame Catherine VIANDON	Madame Christine LUQUEDEY
Madame Sylvie BRISSON	Madame Sylvie MONDON
Madame Christiane BOURSEAU	Madame Nadège DOSBA
Monsieur Alain MANO	Monsieur Claude GANELON
Monsieur Christophe DUPRAT	Madame Nathalie LE YONDRE
Monsieur Christian DAIRE	Madame Karine PALIN

La présidence de la CAP de catégorie C est assurée par Monsieur Marcel DURANT jusqu'à l'élection du Conseil d'administration du Centre de Gestion prévue le 24 juin 2026 et son installation le 8 juillet 2026.

Délibération n° DE-0028-2026

Rapporteur : M MAU

Objet : **Souscription à la prestation d'accompagnement RSSI du GIP informatique des CDG**

Le Président expose aux membres du Conseil d'administration que le GIP informatique des centres de gestion propose dans son catalogue de produits et service une prestation d'accompagnement RSSI (Responsable de la Sécurité de Système d'Information). Cette prestation, proposée pour une durée de 3 ans, est facturée annuellement.

Face à l'augmentation des enjeux liés à la cybersécurité et à l'évolution du cadre réglementaire (ex : directive européenne NIS2...), le Centre de Gestion souhaite renforcer l'organisation et le pilotage de la sécurité de son système d'information. Dans cette perspective, il est proposé au conseil d'administration de souscrire à la prestation d'accompagnement RSSI proposée par le GIP Informatique des Centres de Gestion, permettant de bénéficier d'un appui RSSI mutualisé et spécialisé pour les CDG.

Cette prestation a pour objet d'accompagner le Centre de Gestion dans l'identification et la maîtrise de ses risques numériques, la structuration de sa gouvernance en matière de sécurité et la définition d'actions adaptées à son contexte.

La souscription à cette prestation s'inscrit pleinement dans la démarche engagée au travers du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) actuellement en cours de préparation et constitue un levier structurant pour la sécurisation et la modernisation du système d'information.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

- La souscription par le Centre de Gestion à la prestation d'accompagnement RSSI du GIP informatique des centres de gestion.

AUTORISE :

- Le Président à exécuter les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DE-0029-2026

Rapporteur : M MAU

Objet : **Rapport d'activité 2025**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que chaque année est le présenté le rapport d'activité du Centre de Gestion. Afin de tenir compte des échéances électorales, celui-ci est présenté cette année dès avril.

Ce document permet de faire le bilan de l'année écoulée et donne l'opportunité de rendre compte des actions entreprises. C'est également l'occasion de mettre en valeur le travail réalisé par les services, en cohérence avec les objectifs fixés par les élus dans le cadre du projet de mandat.

Un bilan synthétique de celui-ci est également réalisé, qui répond à l'engagement pris dans la délibération DE-0022-2021 du 23 juin 2021 de rendre compte des actions mises en œuvre dans ce cadre.

Le rapport se compose d'un résumé illustré de l'année, d'un bilan synthétique de l'activité de chaque service et rend désormais compte de l'avancée de projets transversaux.

Il met l'accent sur les actions marquantes de l'année, parmi lesquelles on peut notamment citer :

- L'enquête menée auprès des 455 communes girondines de moins de 3 500 habitants sur les secrétaires généraux de mairie
- La mise en place d'un contrat groupe risques statutaires permettant aux collectivités intéressées de s'assurer contre les risques financiers liés à l'absentéisme
- L'accélération de la dématérialisation des dossiers et le déploiement de e-services
- L'organisation de nombreuses rencontres régionales

En application de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président soumet ainsi aux membres du Conseil d'administration le rapport annuel d'activité pour 2025.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE

- Le rapport d'activité pour 2025.

INFORMATIONS

1. Décisions du Président sur délégation

a) Conventions

Sur la période allant du 05/02/2026 au 15/04/2026, 19 collectivités ou établissements nouveaux ont fait appel au Centre de Gestion pour bénéficier de l'une des missions facultatives développées par celui-ci. Le Président a conclu, quand nécessaire, les conventions correspondantes :

9 pour le service de remplacement et renfort, 1 pour le service d'accompagnement à la gestion des archives, 1 pour le service accompagnement en évolution professionnelle (AEP), 8 avenants de conventions pour des périodes de préparation au reclassement (PPR).

b) Recrutement d'agents contractuels

Pour faire face aux besoins des services, le Président a procédé, sur la période, à l'engagement de 8 agents contractuels de remplacement ou temporaires pour surcroît d'activité (pour une durée globale de 1 année, mois et 14 jours).

2. Actualité FNCDG

- Conseil d'administration + réunion des coordonnateurs le 20 mai 2026

3. Actualité coopération régionale

- CSO en Haute-Vienne les 4 et 5 mai 2026

4. Instances contentieuses

• Contestation de la note à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'attaché principal - session 2025 (Dossier n° 2507758 – Mme G c/ Centre de Gestion de la Gironde) -

Par requête enregistrée au tribunal administratif de Bordeaux le 10 novembre 2025 (non notifiée), Madame G contestait la note qui lui avait été attribuée à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'attaché principal - session 2025.

► Par ordonnance du 11 mars 2026 (non transmise), prise sur le fondement de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Bordeaux **rejette** la requête de Madame G.

• Contestation de la note à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'attaché principal - session 2025 (Dossier n° 2507842 – Mme T c/ Centre de Gestion de la Gironde)

Par requête enregistrée au tribunal administratif de Bordeaux le 14 novembre 2025 (non notifiée), Madame T contestait la note qui lui avait été attribuée à l'épreuve orale de l'examen professionnel d'attaché principal - session 2025.

► Par ordonnance du 11 mars 2026 (non transmise), prise sur le fondement de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Bordeaux **rejette** la requête de Madame T.

• Contestation du résultat du concours interne d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe - session 2025 (Dossier n° 2508718 – Mme C c/ Centre de Gestion de la Gironde)

Par requête enregistrée au tribunal administratif de Bordeaux le 18 décembre 2025 (non notifiée), Madame C contestait le résultat du concours interne d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe - session 2025.

► Par ordonnance du 11 mars 2026 (non transmise), prise sur le fondement de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Bordeaux **rejette** la requête de Madame C.

• Contestation de la note de l'épreuve d'admissibilité du concours interne d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe - session 2025 (Dossier n° 2508787 – Mme M c/ Centre de Gestion de la Gironde)

Par requête enregistrée au tribunal administratif de Bordeaux le 22 décembre 2025 (non notifiée), Madame M contestait la note lui ayant été communiquée le 18 décembre 2025 par le Centre de Gestion, concernant son épreuve d'admissibilité du concours interne d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe - session 2025.

► Par ordonnance du 11 mars 2026 (non transmise), prise sur le fondement de l'article R. 222-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Bordeaux **rejette** la requête de Madame M.

Fait à BORDEAUX, le 29 avril 2026

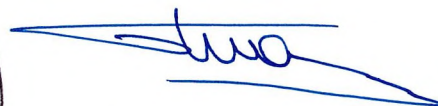
Le secrétaire de séance,



Catherine VIANDON



Le Président,



Didier MAU



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° DE-0016-2026 :
BARNA- Approbation Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025



CENTRE DE GESTION
Budget Annexe Régional
Nouvelle-Aquitaine

Compte Financier Unique 2025

BUDGET ANNEXE REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

EXECUTION DU BUDGET 2025

RESULTATS DE CLOTURE

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture
Investissement	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	3 814 907,46 €		686 513,52 €	4 501 420,98 €
Cumul	3 814 907,46 €	- €	686 513,52 €	4 501 420,98 €

Résultat à affecter :	4 501 420,98 €
Couverture besoin de financement :	- €
Solde à affecter :	4 501 420,98 €

Ce résultat de clôture positif s'explique par :

- Des facturations par des centres de gestion hors région Nouvelle-Aquitaine qui n'ont pas encore été reçues pour des opérations de concours et examens professionnels de 2017 à 2025.
- Le transfert de ressources 2025 du CNFPT d'un montant de 1 834 396 € qui a été enregistré sur cet exercice alors que le coût des opérations 2025 sera arrêté en 2026.

**BUDGET ANNEXE REGIONAL
NOUVELLE-AQUITAINE**

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Désignation	BP	BS	Budget	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	5 940 623,46 €	- 182 400,00 €	5 758 223,46 €	1 364 385,55 €	23,69%
012	Charges de personnel	400 250,00 €	178 400,00 €	578 650,00 €	517 753,31 €	89,48%
65	Autres charges gestion courante	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 850,00 €	96,25%
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €	-
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	-
68	Dotations aux amortissements	- €	- €	- €	- €	-
023	Virement à la section d'invest.	- €	- €	- €	- €	-
	TOTAL DEPENSES	6 340 873,46 €	- €	6 340 873,46 €	1 885 988,86 €	29,74%

Chap.	Désignation	BP	BS	Budget	Réalisé	%
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	-
70	Produits des services	1 834 396,00 €	- €	1 834 396,00 €	1 834 396,00 €	100,00%
74	Dotations et participations	691 570,00 €	- €	691 570,00 €	738 106,38 €	-
75	Autres produits gestion courante	- €	- €	- €	- €	-
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	-
79	Transfert des charges	- €	- €	- €	- €	-
002	Excédent antérieur reporté	3 814 907,46 €	- €	3 814 907,46 €	- €	-
	TOTAL RECETTES	6 340 873,46 €	- €	6 340 873,46 €	2 572 502,38 €	40,57%

SOLDE DE L'EXERCICE 686 513,52 €

RESULTATS ANTERIEURS 3 814 907,46 €

RESULTAT CUMULE 4 501 420,98 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	BP 2025	BS 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%
6042	Achats de prestations de services	5 503 503,46 €	- 64 000,00 €	5 439 503,46 €	1 156 880,71 €	21,27%
611	Contrats prestations de services	118 400,00 €	- 118 400,00 €	- €	- €	0,00%
6161	Primes d'assurances multirisques	16 800,00 €	- €	16 800,00 €	16 733,90 €	99,61%
6182	Documentation générale et technique	14 600,00 €	- €	14 600,00 €	14 890,90 €	101,99%
6184	Versements à des organismes de formation	106 120,00 €	- €	106 120,00 €	75 562,76 €	71,21%
6185	Frais de colloques et séminaires	7 500,00 €	- €	7 500,00 €	- €	0,00%
62268	Autres honoraires, conseils...	- €	101 500,00 €	101 500,00 €	23 148,00 €	22,81%
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	101 500,00 €	- 101 500,00 €	- €	- €	0,00%
6231	Annonces et insertions	- €	- €	- €	5 830,61 €	0,00%
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	- €	0,00%
628721	Remboursement de frais	71 200,00 €	- €	71 200,00 €	71 338,67 €	100,19%
	TOTAL 011 - Charges à caract. général	5 940 623,46 €	- 182 400,00 €	5 758 223,46 €	1 364 385,55 €	23,69%
6218	Personnel extérieur au service	400 250,00 €	178 400,00 €	578 650,00 €	517 753,31 €	89,48%
	TOTAL 012 - Charges de personnel	400 250,00 €	178 400,00 €	578 650,00 €	517 753,31 €	89,48%
65818	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés		4 000,00 €	4 000,00 €	3 850,00 €	96,25%
	TOTAL 65 - Autres charges gest. cour.	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	3 850,00 €	96,25%
	TOTAL 66 - Charges financières	- €	- €	- €	- €	-
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	- €	- €	- €	- €	-
	TOTAL 67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	-
	TOTAL 68 - Dotations amortissements	- €	- €	- €	- €	-
	TOTAL 023 - Virement à sect. invest.	- €	- €	- €	- €	-
	TOTAL DEPENSES	6 340 873,46 €	- €	6 340 873,46 €	1 885 988,86 €	29,74%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	BP 2025	BS 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%
	TOTAL 013 - Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	-
708774	Transfert de ressources CNFPT	1 834 396,00 €	- €	1 834 396,00 €	1 834 396,00 €	100,00%
	TOTAL 70 - Produits des services	1 834 396,00 €	- €	1 834 396,00 €	1 834 396,00 €	100,00%
747888	Sub. et participations autres organismes	691 570,00 €	- €	691 570,00 €	738 106,38 €	
	TOTAL 74 - Dotations et participations	691 570,00 €	- €	691 570,00 €	738 106,38 €	-
	TOTAL 75 - Autres produits gest. cour.	- €	- €	- €	- €	-
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	- €	- €	- €	- €	
	TOTAL 77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	-
7911	Indemnités de sinistres	- €	- €	- €	- €	
	TOTAL 79 - Transfert des charges	- €	- €	- €	- €	-
002	Excédent antérieur reporté	3 814 907,46 €	- €	3 814 907,46 €	- €	
	TOTAL 002 - Excédent antérieur report.	3 814 907,46 €	- €	3 814 907,46 €	- €	-
	TOTAL RECETTES	6 340 873,46 €	- €	6 340 873,46 €	2 572 502,38 €	40,57%



CENTRE DE GESTION
Budget Annexe Régional
Nouvelle-Aquitaine

Détail Exécution 2025

BUDGET REGION - REALISE NOUVELLE-AQUITAINE
2025 (EXECUTION)

	Pour mémoire Prévisions		Réalizations	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Transfert ressources CNFPT				
Report solde transfert années antérieures		3 814 907,46		3 814 907,46
Part CEE		2 423 624,11		2 423 624,11
Part FMPE		1 400 453,27		1 400 453,27
Part Mutualisation sans contrepartie		-9 169,92		-9 169,92
Transfert ressources CNFPT 2025				
Part CEE CDG17		453 594,00		453 594,00
Part CEE CDG33		1 067 860,00		1 067 860,00
Part CEE CDG87		186 361,00		186 361,00
Sous-total Part CEE		1 707 815,00		1 707 815,00
Part FMPE CDG17		26 400,00		26 400,00
Part FMPE CDG33		89 335,00		89 335,00
Part FMPE CDG87		10 846,00		10 846,00
Sous-total Part FMPE		126 581,00		126 581,00
Sous-total Transfert CNFPT	0,00	5 649 303,46	0,00	5 649 303,46
Coordination Région				
Chargé de mission CDG33	98 400,00		94 289,94	
Chargé communication CDG79	8 000,00		5 345,76	
Chargé communication CDG86	8 000,00		7 104,00	
Sous-total Coordination	114 400,00	0,00	106 719,70	0,00
FMPE catégorie A				
Report crédits disponibles années antérieures	1 400 453,27			
Crédits disponibles FMPE 2025	126 581,00			
Résultat bilans FMPE A				
CDG16			7 884,84	0,00
CDG17			0,00	33 268,51
CDG24			1 650,16	0,00
CDG33			0,00	69 490,87
CDG40			0,00	27 660,92
CDG79			0,00	16 922,21
Sous-total FMPE	1 527 034,27	0,00	9 535,00	147 342,51
Concours et Examens transférés				
Report crédits disponibles opérations années antérieures	2 423 624,11			
Opérations 2022			245,91	
CDG19			245,91	
Opérations 2023			41 698,04	
Lauréats extérieurs réglés par le BARNA			41 698,04	
Opérations 2024			859 255,63	0,00
CDG19			38 928,41	
CDG24			148 221,29	
CDG40			52 032,40	
SMCE			336 832,12	
Lauréats extérieurs réglés par le BARNA			283 241,41	
Assurance régionale annulation	16 800,00		16 733,90	
Crédits disponibles opérations 2025	1 576 615,00		246 146,13	
Avance SMCE (50% coût estimé opérations 2025)			230 979,50	
Lauréats extérieurs réglés par le BARNA			15 166,63	
Sous-total Concours et Examens	4 017 039,11	0,00	1 164 079,61	0,00
Actions et activités régionales				
Observatoire régional de l'emploi et de la FPT	118 400,00		99 033,61	99 033,61
Formations mutualisées	106 120,00		75 562,76	75 562,97
Veille juridique	45 850,00		45 850,00	45 850,00
Production documentaire - Expertise RH	240 000,00		270 000,00	270 000,00
Financement instances médicales Région Nouvelle Aquitaine	71 200,00		71 338,67	71 338,67
Prestations communications	1 000,00		0,00	
AMO PSC	101 500,00		28 978,61	28 978,62
Participation événements	7 500,00		0,00	
Contribution CDG		691 570,00		590 763,87
Sous-total Actions et activités régionales	691 570,00	691 570,00	590 763,65	590 763,87
Mutualisation sans contrepartie				
Report déficit opérations années antérieures	-9 169,92			
Abonnement Interstis	5 400,00		5 400,00	
Abonnement compétences RH	9 200,00		9 490,90	
Part Mutualisation sans contrepartie	-14 600,00	0,00		
Sous-total Mutualisation sans contrepartie	-9 169,92	0,00	14 890,90	0,00
Total	6 340 873,46	6 340 873,46	1 885 988,86	6 387 409,84
Solde réalisations (R-D)	0,00		4 501 420,98	
Solde Part CEE (coordination incluse) (1)			2 860 639,80	
Solde Part FMPE (2)			1 664 841,78	
Solde Part AAR			0,22	
Solde Part Mutualisation sans contrepartie			-24 060,82	

(1) Part CEE 2017 (218 386,98 €) 2018 (-123 197,92 €) 2019 (-73 938,39 €) 2020 (212 490,18 €) 2021 (839 365,90 €) 2022 (-114 528,28 €) 2023 (352 133,56 €)
(2) Part FMPE 2017 (378 064,24 €) 2018 (189 291,13 €) 2019 (117 486,05 €) 2020 (149 129,14 €) 2021 (44 222,15 €) 2022 (87 473,22 €) 2023 (208 288,73 €) 2024

Coordination Région

**Chargé de mission régional
Mutualisation 2025 - Définitif**

	Montant annuel prévisionnel	Observations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	
Salaire brut	65 518,45 €	BP012 2024	5 241,84	5 243,50	5 906,99	5 314,72	5 314,72	5 308,66	5 290,47	5 308,66	5 299,56	5 334,31	5 290,47	5 369,14	64 223,03 €	
Cotisations employeur	26 635,65 €	40 % salaire brut	2 070,24	2 300,00	2 208,04	2 192,96	2 193,19	2 178,65	2 183,01	2 190,65	2 186,83	2 191,92	2 183,01	2 203,39	26 281,91 €	
Titres restaurant	1 778,40 €	part pat = 4,80 x 205 jours	117,72	181,98	156,06	160,92	156,60	162,00	175,50	117,18	125,28	182,52	182,52	139,32	1 857,60 €	
CNAS (222 €)	371,00 €		31,45	31,45	31,45	31,45	31,45	31,45	31,45	31,45	31,45	31,45	31,45	31,45	377,40 €	
Forfait	1 712,50 €	Fourniture et maintenance	127,50	127,50	127,50	127,50	127,50	127,50	127,50	127,50	127,50	127,50	127,50	127,50	1 530,00 €	
Frais déplacement	1 584,00 €	Estimation 125 € / mois arrondi Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- €	
Total	97 600,00 €		7 588,74	7 884,43	8 430,04	7 827,55	7 823,46	7 808,26	7 807,93	7 775,44	7 770,62	7 867,70	7 814,95	7 870,80	94 269,94 €	
															Chargée de communication CDG79	5 345,76 €
															Chargée de communication CDG86	7 104,00 €
																106 719,70 €

FMPE Catégorie A

CDG	RECETTES		DEPENSES			DIFFÉRENCE	TAUX DE COUVERTURE
	CONTRIBUTIONS	CONVENTIONS MISSIONS	CHARGES SALARIALES	FRAIS DE MISSIONS	ACCOMPAGNEMENT		
CDG16	41 738,75	0,00	43 150,95	0,00	6 472,64	-7 884,84	84,11%
CDG17	101 703,11	0,00	68 131,19	303,41	0,00	33 268,51	148,61%
CDG19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	néant
CDG23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	néant
CDG24	21 088,52	0,00	21 574,98	263,70	900,00	-1 650,16	92,74%
CDG33	74 594,52	75 672,84	79 696,49	0,00	1 080,00	69 490,87	186,03%
CDG40	112 204,31	0,00	84 152,78	390,61	0,00	27 660,92	132,72%
CDG47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	néant
CDG64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	néant
CDG79	75 820,41	0,00	50 802,14	0,00	8 096,06	16 922,21	128,73%
CDG86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	néant
CDG87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	néant
Sous-total	427 149,62	75 672,84	347 508,53	957,72	16 548,70		
Total	502 822,46		365 014,95			137 807,51	137,75%

**REGION NOUVELLE-AQUITAINE - BILAN 2023 - RECAPITULATIF PAR CDG -
FONCTIONNAIRES MOMENTANEMENT PRIVE D'EMPLOI DE CATEGORIE A**

	RECETTES	DEPENSES	DIFFERENCE	LIQUIDATION
CDG 16	41 738,75 €	49 623,59 €	-7 884,84 €	<i>Mandat n°110 du 30/12/2025</i>
CDG 17	101 703,11 €	68 434,60 €	33 268,51 €	<i>Titre n°84 du 30/12/2025</i>
CDG 19	néant	néant	néant	
CDG 23	néant	néant	néant	
CDG 24	21 088,52 €	22 738,68 €	-1 650,16 €	<i>Mandat n°111 du 30/12/2025</i>
CDG 33	150 267,36 €	80 776,49 €	69 490,87 €	<i>Titre n°83 du 30/12/2025</i>
CDG 40	112 204,31 €	84 543,39 €	27 660,92 €	<i>Titre n°85 du 30/12/2025</i>
CDG 47	néant	néant	néant	
CDG 64	néant	néant	néant	
CDG 79	75 820,41 €	58 898,20 €	16 922,21 €	<i>Titre n°86 du 31/12/2025</i>
CDG 86	néant	néant	néant	
CDG 87	néant	néant	néant	
TOTAUX	502 822,46 €	365 014,95 €	137 807,51 €	

Concours et examens transférés

Opérations 2025

**REGION NOUVELLE-AQUITAINE - BILAN PROJETE 2025 - RECAPITULATIF PAR CDG -
CONCOURS ET EXAMENS**

	Concours transférés en tant qu'organisateur	Examens transférés en tant qu'organisateur	Concours transférés hors région	Examens transférés hors région	Coût régional Concours et Examens
CDG 19	néant	41 450,00 €	néant	néant	41 450,00 €
CDG 24	289 181,00 €	néant	néant	néant	289 181,00 €
CDG 40	248 660,00 €	18 243,91 €	néant	néant	266 903,91 €
SMCE	280 348,00 €	181 611,00 €	néant	néant	461 959,00 €
Hors région	néant	néant	0,00 €	15 166,63 €	15 166,63 €
TOTAUX	818 189,00 €	241 304,91 €	0,00 €	15 166,63 €	1 074 660,54 €

	Total par CDG	Avance versée le 07/07/2025			
CDG 19	41 450,00 €				
CDG 24	289 181,00 €				
CDG 40	266 903,91 €				
SMCE	461 959,00 €	230 979,50 €			
Hors région	15 166,63 €				
TOTAUX	1 074 660,54 €	230 979,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Opérations transférées 2025 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
CDG19	Examens	Technicien territorial principal 1ère classe (AG) Spécialités : Ingénierie, informatique et systèmes d'information Espaces verts et naturels	B	28	10 650 €	0				- €	- €	- €	- €
CDG19	Examens	Tecnicien territorial principal de 2ème classe (AG) Spécialités : Ingénierie, informatique et systèmes d'information Espaces verts et naturels	B	32	12 100 €	0				- €	- €	- €	- €
CDG19	Examens	Tecnicien territorial principal de 2ème classe (PI) Spécialités : Ingénierie, informatique et systèmes d'information Espaces verts et naturels	B	79	18 700 €	0				- €	- €	- €	- €
CDG24	Concours	Ingénieur territorial Spécialités -Ingénieur, gestion technique et architecture	A	89	82 528 €	0				- €	- €	- €	- €
CDG24	Concours	Rédacteur territorial principal de 2ième classe	B	160	206 653 €	0				- €	- €	- €	- €
CDG40	Concours	Rédacteur territorial principal	B	300	248 660 €	0				- €	- €	- €	- €
CDG40	Examens	Tecnicien territorial principal de 2ième classe AG Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures	B	27	5 307 €	0				- €	- €	- €	- €
CDG40	Examens	Tecnicien territorial principal de 2ième classe PI Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures	B	85	9 182 €	0							
CDG40	Examens	Tecnicien territorial principal de 1ère classe AG Spécialités Réseaux, voirie et infrastructures	B	24	3 755 €	0				- €	- €	- €	- €
SMCE	Concours	Ingénieur territorial Spécialités Infrastructures et réseaux	A	56	71 529 €	30	15	2	13	51 130,43 €	1 704,00 €	22 152,00 €	28 978,43 €

Opérations transférées 2025 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Éléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
SMCE	Concours	Assistant territorial de conservation du patrimoine des bibliothèques principal de 2ième classe <u>Spécialités:</u> -Musée -Bibliothèque -Archives -Documentation	B	20	31 824 €	20	3	1	16	30 574,97 €	1 529,00 €	24 464,00 €	6 110,97 €
SMCE	Concours	Animateur territorial	B	52	77 617 €	52	43		9	77 617,00 €	1 492,63 €	13 971,06 €	63 645,94 €
SMCE	Concours	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques <u>Spécialités:</u> -Musée -Bibliothèque -Documentation	B	50	99 378 €	50	12	1	37	85 232,97 €	1 705,00 €	63 085,00 €	22 147,97 €
SMCE	Examens	Attaché territorial principal	A	579	95 141 €	194	156	13	25	100 636,18 €	519,00 €	12 975,00 €	87 661,18 €
SMCE	Examens	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ième classe	B	54	15 042 €	27	15	4	8	14 717,94 €	545,00 €	4 360,00 €	10 357,94 €
SMCE	Examens	Techicien territorial principal de 2ième classe Avancement de grade <u>Spécialité</u> -Bâtiments, génie civil - Prévention et gestion des risques, hygiène,restauration - Services et interventions techniques	B	84	17 713 €	23	16	5	2	11 283,83 €	491,00 €	982,00 €	10 301,83 €
SMCE	Examens	Techicien territorial principal de 2ième classe Promotion interne <u>Spécialité</u> -Bâtiments, génie civil - Prévention et gestion des risques, hygiène,restauration - Services et interventions techniques	B	227	42 185 €	37	24	8	5	26 020,29 €	703,00 €	3 515,00 €	22 505,29 €
SMCE	Examens	Techicien territorial principal de 1ière classe <u>Spécialités:</u> -Bâtiments, génie civil - Prévention et gestion des risques, hygiène,restauration	B	51	11 530 €	18	16	2	0	10 570,26 €	587,00 €	- €	10 570,26 €

Opérations transférées 2025 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
Total					1 059 494 €						- €	145 504,06 €	262 279,81 €
* Base pour estimation du coût de l'opération (facultatif)													
		Animateur territorial	Opération non terminée chiffres provisoires										

Opérations transférées 2025 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations					Définitif														
Date de facturation	CDG organisateur Hors région	Type	Opération	Catégorie	Nb lauréats 16	Nb lauréats 17	Nb lauréats 19	Nb lauréats 23	Nb lauréats 24	Nb lauréats 33	Nb lauréats 40	Nb lauréats 47	Nb lauréats 64	Nb lauréats 79	Nb lauréats 86	Nb lauréats 87	Total lauréats Nouvelle-Aquitaine	Coût lauréat	Coût région
01/09/2025	CDG35	Examen	Assistant d'enseignement artistique p1c AG		1	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4	711,64 €	2 846,56 €
01/09/2025	CDG35	Examen	Examen assistant enseignement artistique p2c AG		1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3 254,49 €	3 254,49 €
01/11/2025	CDG29	Examen	Technicien p1c		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	939,79 €	939,79 €
01/11/2025	CDG56	Examen	Technicien p2c avancement grade		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	876,00 €	876,00 €
01/11/2025	CDG56	Examen	Technicien p2c promotion interne		0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	3	1 591,00 €	4 773,00 €
01/11/2025	CDG35	Examen	Educateur des activités physiques et sportives principal 1ère classe		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1 124,93 €	1 124,93 €
01/11/2025	CDG35	Examen	Educateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe		0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1 351,86 €	1 351,86 €
mm/aaaa																	0		- €
mm/aaaa																	0		- €
mm/aaaa																	0		- €
mm/aaaa																	0		- €
Total					2	2	0	0	1	1	0	0	0	5	0	1	12		15 166,63 €

Avance
Service Mutualisé
Concours et Examens

Opérations transférées 2025 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
CDG 19	Examens	Tecnicien territorial principal de 2ième classe Spécialité Espaces verts et naturels, Aménagement urbain et développement durable, déplacements, transports	B			0				- €	- €	- €	- €
CDG 19	Examens	Tecnicien territorial principal de 2ième classe Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information	B			0				- €	- €	- €	- €
CDG 40	Examens	Tecnicien territorial principal de 2ième classe Spécialité Réseaux, voirie et infrastructures	B			0				- €	- €	- €	- €
CDG19	Examens	Tecnicien territorial principal 1ière classe Spécialités: Ingénierie, informatique et systèmes d'information	B			0				- €	- €	- €	- €
CDG19	Examens	Tecnicien territorial principal de 1ière classe Spécialités: Espaces verts et naturels	B			0				- €	- €	- €	- €
CDG24	Concours	Ingénieur territorial Spécialités -Ingénieur, gestion technique et architecture	A			0				- €	- €	- €	- €
CDG24	Concours	Rédacteur territorial principal de 2ième classe	B			0				- €	- €	- €	- €
CDG40	Concours	Rédacteur territorial principal	B			0				- €	- €	- €	- €
CDG40	Examens	Tecnicien territorial principal de 1ière classe Spécialités Réseaux, voirie et infrastructures	B			0				- €	- €	- €	- €

Opérations transférées 2025 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
SMCE	Concours	Ingénieur territorial <u>Spécialités:</u> Infrastructures et réseaux	A	56	71 529 €	0				- €	- €	- €	- €
SMCE	Concours	Assistant territorial de conservation du patrimoine des bibliothèques principal de 2ième classe <u>Spécialités:</u> -Musée	B	20	31 824 €	0				- €	- €	- €	- €
SMCE	Concours	Animateur territorial	B	52	77 617 €	0				- €	- €	- €	- €
SMCE	Concours	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques <u>Spécialités:</u> -Musée	B	50	99 378 €	0				- €	- €	- €	- €
SMCE	Examens	Attaché territorial principal	A	579	95 141 €	0				- €	- €	- €	- €
SMCE	Examens	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ième classe	B	54	15 042 €	0				- €	- €	- €	- €
SMCE	Examens	classe Avancement de grade <u>Spécialité</u> -Bâtiments, génie civil - Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration - Services et interventions techniques	B	84	17 713 €	0				- €	- €	- €	- €

Opérations transférées 2025 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
SMCE	Examens	classe Promotion interne <u>Spécialité</u> - Bâtiments, génie civil - Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration - Services et interventions techniques	B	227	42 185 €	0				- €	- €	- €	- €
SMCE	Examens	Techicien territorial principal de 1 ^{ère} classe <u>Spécialités</u> - Bâtiments, génie civil - Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	B	51	11 530 €	0				- €	- €	- €	- €
Total						461 959 €						- €	- €
* Base pour estimation du coût de l'opération (facultatif)			Avance	50%	230 979,50 €								

Concours et examens transférés

Opérations 2022

**REGION NOUVELLE-AQUITAINE - BILAN PROJETE 2022 - RECAPITULATIF PAR CDG -
CONCOURS ET EXAMENS**

	Concours transférés en tant qu'organisateur	Examens transférés en tant qu'organisateur	Concours transférés hors région	Examens transférés hors région	Coût régional Concours et Examens
CDG 19	9 952,16 €	25 328,83 €	néant	néant	35 280,99 €
CDG 23	néant	néant	néant	néant	0,00 €
CDG 24	35 606,10 €	64 232,92 €	néant	néant	99 839,02 €
CDG 40	28 524,10 €	49 009,50 €	néant	néant	77 533,60 €
SMCE	570 034,16 €	125 221,26 €	néant	néant	695 255,42 €
Hors région	néant	néant	419 335,34 €	85 748,20 €	505 083,54 €
TOTAUX	644 116,52 €	263 792,51 €	419 335,34 €	85 748,20 €	1 412 992,57 €

	Total par CDG	Avance versée le 26/10/2022	Différentiel versé le 26/04/2023	Différentiel versé le 14/09/2023	Différentiel versé le 06/03/2025
CDG 19	35 280,99 €		35 035,08 €		245,91 €
CDG 23	0,00 €		0,00 €		
CDG 24	99 839,02 €		99 839,02 €		
CDG 40	77 533,60 €		77 533,60 €		
SMCE	695 255,42 €	-860 738,40 €		-165 482,98 €	
Hors région	505 083,54 €			0,00 €	
TOTAUX	1 412 992,57 €	-860 738,40 €	212 407,70 €	-165 482,98 €	245,91 €

Opérations transférées 2022 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
CDG 19	Concours	Technicien territorial Aménagement urbain et développement durable	B	21	16 000 €	21	1	10	10	18 999,58 €	904,74 €	9 047,42 €	9 952,16 €
CDG 19	Examen	Rédacteur territorial principal de 1ère classe Avancement de grade	B	185	30 000 €	109	5	98	6	26 804,30 €	245,91 €	1 475,47 €	25 328,83 €
CDG 24	Concours	Technicien territorial principal de 2ème classe Prévention et gestion des risques hygiène restauration	B	35	73 500 €	35	2	16	17	69 234,09 €	1 978,12 €	33 627,99 €	35 606,10 €
CDG 24	Examen	Rédacteur territorial principal de 2ème classe Avancement de grade	B	228	61 000 €	109	3	98	8	69 320,68 €	635,97 €	5 087,76 €	64 232,92 €
CDG 40	Concours	Technicien territorial principal de 2ème classe Réseaux, voiries et infrastructures	B	22	14 110 €	22	2	19	1	14 688,06 €	668,00 €	668,00 €	14 020,06 €
CDG 40	Concours	Technicien territorial Réseaux voirie et infrastructures	B	20	16 640 €	19	5	13	1	15 310,04 €	806,00 €	806,00 €	14 504,04 €
CDG 40	Examen	Rédacteur territorial principal de 2ème classe Promotion interne	B	650	53 763 €	104	9	92	3	50 464,50 €	485,00 €	1 455,00 €	49 009,50 €
SMCE	Concours	Attaché	A	280	500 780 €	275	189	43	43	388 563,46 €	1 412,00 €	60 716,00 €	327 847,46 €
SMCE	Concours	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	25	61 940 €	25	11	5	9	56 957,12 €	2 278,28 €	20 504,56 €	36 452,56 €
SMCE	Concours	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	B	15	22 960 €	15	10	0	5	19 715,21 €	1 314,35 €	6 571,74 €	13 143,47 €
SMCE	Concours	Technicien territorial principal de 2ème classe Bâtiments,génie civil Aménagement urbain et développement durable Espace verts et naturels Ingénierie,informatique et systèmes d'information Services et intervention techniques	B	49	65 800 €	43	34	5	4	58 621,41 €	1 363,29 €	5 453,15 €	53 168,25 €

Opérations transférées 2022 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Éléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
SMCE	Concours	Technicien territorial Bâtiments, génie civil Prévention et gestion des risques, hygiène restauration Espaces verts et naturels Ingénierie, informatique et systèmes d'information Services et intervention techniques	B	164	152 460 €	123	90	27	6	144 975,87 €	1 178,67 €	7 071,99 €	137 903,87 €
SMCE	Examen	Ingénieur territorial (1er examens) Promotion interne Ingénierie, gestion technique et architecture Infrastructure et réseaux Prévention et gestion des risques Urbanisme, aménagement et paysages Informatique et systèmes d'information	A	400	113 270 €	40	30	6	4	69 660,25 €	1 741,51 €	6 966,02 €	62 694,22 €
SMCE	Examen	Animateur territorial principal de 1ère classe Avancement de grade	B	100	20 400 €	20	15	2	3	8 083,46 €	404,17 €	1 212,52 €	6 870,94 €
SMCE	Examen	Animateur territorial principal de 2ème classe Avancement de grade	B	100	20 400 €	25	21	4	0	9 649,12 €	385,96 €	- €	9 649,12 €
SMCE	Examen	Animateur territorial principal de 2ème classe Promotion interne	B	100	17 300 €	25	19	5	1	14 722,03 €	588,88 €	588,88 €	14 133,15 €
SMCE	Concours	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe Musique Basson	B	9	25 100 €	5	1	0	4	7 592,68 €	1 518,54 €	6 074,15 €	1 518,54 €
SMCE	Examen	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe Avancement de grade	B	100	20 400 €	26	21	3	2	10 418,70 €	400,72 €	801,44 €	9 617,27 €
SMCE	Examen	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe Avancement de grade	B	100	20 400 €	13	9	3	1	8 000,07 €	615,39 €	615,39 €	7 384,68 €

Opérations transférées 2022 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
SMCE	Examen	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe Promotion interne	B	200	34 900 €	38	21	6	11	20 930,80 €	550,81 €	6 058,92 €	14 871,89 €
Total					1 341 123 €					1 082 711,43 €		174 802,39 €	907 909,03 €
* Base pour estimation du coût de l'opération (facultatif)													

Opérations transférées 2022 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations					Définitif														
Date de facturation	CDG organisateur Hors région	Type	Opération	Catégorie	Nb lauréats 16	Nb lauréats 17	Nb lauréats 19	Nb lauréats 23	Nb lauréats 24	Nb lauréats 33	Nb lauréats 40	Nb lauréats 47	Nb lauréats 64	Nb lauréats 79	Nb lauréats 86	Nb lauréats 87	Total lauréats Nouvelle-Aquitaine	Coût lauréat	Coût région
déc-22	CDG 76	Concours	Assistant d'enseignement artistique - Musique	B	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3 699,57 €	3 699,57 €
déc-22	CDG 69	Concours	Assistant d'enseignement artistique - arts plastiques	B	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	2 667,00 €	5 334,00 €
déc-22	CDG 69	Concours	Assistant d'enseignement artistique - Musiques et arts plastiques	B	1	1	1	1	0	2	0	0	0	2	0	0	8	2 795,25 €	22 362,00 €
déc-22	CDG 37	Concours	Assistant d'enseignement artistique - Musique	B	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1 838,34 €	1 838,34 €
avr-23	CDG 35	Concours	Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	4	4 329,85 €	17 318,60 €
avr-23	CDG 82	Concours	Technicien	B	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	3	1 165,67 €	3 497,01 €
avr-23	CDG 82	Concours	Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	3	1 125,47 €	3 376,41 €
mai-23	CDG 65	Concours	Technicien	B	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2	493,99 €	987,98 €
mai-23	CDG 35	Examen	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	640,49 €	1 280,98 €
mai-23	CDG 35	Examen	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	789,48 €	1 578,96 €
mai-23	CDG 35	Examen	Attaché de conservation du patrimoine	A	0	2	0	0	0	3	0	0	0	1	0	1	7	1 364,61 €	9 552,27 €
mai-23	CDG 35	Examen	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème PI	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	568,10 €	1 136,20 €
juin-23	CDG 35	Examen	ETAPS PI	B	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2	2 197,88 €	4 395,76 €
juin-23	CDG 35	Concours	Technicien	B	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1 576,95 €	1 576,95 €
juil-23	CDG 44	Concours	Assistant d'enseignement artistique - Musique	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	2 908,20 €	5 816,40 €
juil-23	CDG 44	Examen	Ingénieur	A	0	2	0	1	1	1	0	0	0	2	0	1	8	916,04 €	7 328,32 €
juil-23	CIGPC	Concours	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	2	0	0	0	0	2	1	0	1	0	0	0	6	3 706,20 €	22 237,20 €
juil-23	CIGPC	Concours	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	2 497,72 €	2 497,72 €
juil-23	CIGPC	Concours	Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2 334,20 €	2 334,20 €
juil-23	CIGPC	Concours	Technicien principal 2ème classe	B	2	0	0	1	0	5	0	0	1	0	1	3	13	762,05 €	9 906,65 €
juil-23	CIGPC	Examen	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe examen AG	B	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	2 458,15 €	2 458,15 €
août-23	CDG 56	Concours	Technicien territorial principal de 2ème classe	B	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	1	1	6	689,00 €	4 134,00 €
août-23	CIGPC	Concours	Attaché	A	2	5	1	0	1	7	0	1	3	1	3	0	24	1 079,69 €	25 912,56 €
août-23	CIGPC	Examen	Rédacteur principal 1ère classe	B	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	6	676,23 €	4 057,38 €
août-23	CDG 59	Concours	Assistant d'enseignement artistique - accompagnement musique	B	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2 297,50 €	2 297,50 €
août-23	CDG 59	Concours	Assistant d'enseignement artistique P2C - accompagnement musique	B	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1 808,70 €	1 808,70 €
août-23	CDG 59	Concours	Assistant d'enseignement artistique P2C - Cor	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1 504,26 €	1 504,26 €
août-23	CDG 59	Concours	Educateur des APS	B	0	0	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	3	1 255,32 €	3 765,96 €
oct-23	CDG 31	Concours	Attaché	A	2	2	1	0	2	5	3	2	7	0	1	1	26	1 612,00 €	41 912,00 €
oct-23	CDG 31	Concours	Technicien	B	1	1	0	1	0	2	0	3	3	0	0	0	11	1 020,00 €	11 220,00 €

Opérations transférées 2022 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations					Définitif														
Date de facturation	CDG organisateur Hors région	Type	Opération	Catégorie	Nb lauréats 16	Nb lauréats 17	Nb lauréats 19	Nb lauréats 23	Nb lauréats 24	Nb lauréats 33	Nb lauréats 40	Nb lauréats 47	Nb lauréats 64	Nb lauréats 79	Nb lauréats 86	Nb lauréats 87	Total lauréats Nouvelle-Aquitaine	Coût lauréat	Coût région
oct-23	CDG 31	Concours	Technicien principal 2ème classe Déplacements Transports	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1 777,00 €	1 777,00 €
oct-23	CDG 31	Examen	Animateur territorial principal de 2ème classe Avancement de grade	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	401,00 €	401,00 €
oct-23	CDG 44	Concours	Technicien	B	0	4	0	0	0	0	0	0	0	5	1	0	10	966,12 €	9 661,20 €
oct-23	CDG 65	Examen	Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3	159,95 €	479,85 €
nov-23	CDG 13	Concours	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2	2 023,72 €	4 047,44 €
nov-23	CDG 13	Concours	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	4 985,33 €	9 970,66 €
nov-23	CDG 13	Examen	Bibliothécaire principal	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1 339,38 €	1 339,38 €
nov-23	CDG 77	Concours	Assistant d'enseignement artistique P2C	B	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1 943,70 €	3 887,40 €
nov-23	CDG 77	Examen	Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2 228,59 €	2 228,59 €
nov-23	CDG 85	Examen	Animateur territorial principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1 021,14 €	1 021,14 €
nov-23	CGD 49	Examen	Rédacteur principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4	654,08 €	2 616,32 €
déc-23	CDG 30	Concours	Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1 438,00 €	1 438,00 €
déc-23	CDG 30	Examen	Ingénieur PI	A	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1 044,00 €	1 044,00 €
déc-23	CDG 35	Concours	Attaché	A	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1 709,06 €	5 127,18 €
déc-23	CDG 59	Concours	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1 563,78 €	3 127,56 €
déc-23	CDG 59	Concours	Attaché	A	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	4	1 572,36 €	6 289,44 €
déc-23	CDG 82	Examen	Rédacteur P1C	B	0	0	0	0	0	0	1	3	5	0	0	0	9	379,27 €	3 413,43 €
déc-23	CDG 35	Concours	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	3	3 225,36 €	9 676,08 €
déc-23	CDG 44	Concours	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	0	1	1	0	0	2	0	0	1	0	2	1	8	1 756,42 €	14 051,36 €
déc-23	CDG 69	Examen	Assistant d'enseignement artistique PI P1AG	B	2	1	3	2	0	8	1	3	2	0	0	1	23	376,00 €	8 648,00 €
déc-23	CDG 69	Examen	Attaché de conservation du patrimoine	A	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2 260,00 €	2 260,00 €
déc-23	CDG 11	Concours	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	A	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	992,39 €	992,39 €
déc-23	CDG 11	Concours	Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2 258,77 €	2 258,77 €
déc-23	CDG 31	Examen	Ingénieur PI	A	0	1	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	4	1 570,00 €	6 280,00 €
déc-23	CDG 34	Concours	Technicien principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	723,21 €	723,21 €
janv-24	CDG 67	Concours	Directeur Ens. Artistique	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	3 443,61 €	3 443,61 €
janv-24	CDG 67	Concours	Directeur Ens. Artistique 2	A	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2 857,43 €	5 714,87 €
janv-24	CDG 81	Examen	Rédacteur Principal 2ème CI PI 2022	B	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	348,59 €	348,59 €
mai-24	CDG 67	Concours	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	1	0	0	0	0	4	0	0	0	0	1	2	8	1 342,29 €	10 738,32 €
mai-24	CDG 67	Examen	Attaché de conservation du patrimoine	A	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	874,56 €	874,56 €

Opérations transférées 2022 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations					Définitif														
Date de facturation	CDG organisateur Hors région	Type	Opération	Catégorie	Nb lauréats 16	Nb lauréats 17	Nb lauréats 19	Nb lauréats 23	Nb lauréats 24	Nb lauréats 33	Nb lauréats 40	Nb lauréats 47	Nb lauréats 64	Nb lauréats 79	Nb lauréats 86	Nb lauréats 87	Total lauréats Nouvelle-Aquitaine	Coût lauréat	Coût région
juin-24	CDG 37	Examen	Rédacteur Principal 2ème CI AG 2022	B	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	4	2	8	397,44 €	3 179,52 €
juin-24	CDG 37	Examen	Rédacteur Principal 2ème CI PI 2022	B	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	8	10	729,00 €	7 290,00 €
juil-24	CIGGC	Concours	Assistant d'enseignement artistique	B	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	1 424,38 €	2 848,76 €
juil-24	CIGGC	Concours	Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	B	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	3	2 958,82 €	8 876,46 €
juil-24	CIGGC	Concours	Attaché de conservation du patrimoine	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	9 180,21 €	18 360,42 €
juil-24	CIGGC	Concours	Bibliothécaire	A	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	1	0	5	1 318,41 €	6 592,05 €
juil-24	CIGGC	Concours	ETAPS	B	0	1	0	0	1	5	1	1	4	2	1	0	16	2 023,34 €	32 373,44 €
juil-24	CIGGC	Concours	ETAPS P2C	B	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	4	2 568,06 €	10 272,24 €
juil-24	CIGGC	Concours	Technicien	B	0	0	0	1	0	2	0	0	1	0	2	1	7	2 710,29 €	18 972,03 €
juil-24	CIGGC	Examen	Directeur police municipale	A	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4 573,48 €	4 573,48 €
juil-24	CIGGC	Examen	Rédacteur P2C AG	B	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	932,85 €	1 865,70 €
juil-24	CIGGC	Examen	Rédacteur P2C PI	B	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	3 051,97 €	6 103,94 €
juil-24	CDG 14	Concours	Assistant d'enseignement artistique P2C Discipline saxophone	B	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0	3	1 458,80 €	4 376,40 €
août-24	CDG 67	Concours	Technicien	B	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	902,49 €	1 804,98 €
août-24	CDG 67	Concours	Assistant d'enseignement artistique P2C	B		1						1	1		1		4	1 530,55 €	6 122,20 €
déc-24	CDG 14	Concours	Technicien	B	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	3	510,75 €	1 532,26 €
déc-24	CDG 65	Concours	Technicien	B	1	1	0	0	1	0	1	1	4	0	0	0	9	489,40 €	4 404,80 €
déc-24	CDG 69	Concours	AEAP	B	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	6 796,00 €	13 592,00 €
déc-24	CDG 69	Concours	Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	965,00 €	965,00 €
déc-24	CDG 81	Examen	Rédacteur Principal 2ème CI PI 2022	B	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	-7,32 €	7,32 €
																			505 103,54 €

Concours et examens transférés

Opérations 2023

Opérations transférées 2023 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
CDG19	Examen	Technicien territorial principal de 1ère classe AVG Réseaux voirie et infrastructure	B	45	10 000 €	32	2	28	2	11 385,08 €	355,78 €	711,57 €	10 673,51 €
CDG19	Examen	Technicien territorial principal de 2ème classe AVG Réseaux voirie et infrastructure	B	21	6 100 €	11	3	6	2	7 681,35 €	698,30 €	1 396,61 €	6 284,74 €
CDG19	Examen	Technicien territorial principal de 2ème classe PI Réseaux voirie et infrastructure	B	107	14 500 €	19	2	12	5	15 534,10 €	817,58 €	4 087,92 €	11 446,18 €
CDG23	Examen	Technicien territorial principal de 1ère classe AVG Bâtiments,génie civil	B	12	2 500 €	9	1	8	0	4 818,43 €	535,38 €	- €	4 818,43 €
CDG23	Examen	Technicien territorial principal de 2ème classe AVG Bâtiments,génie civil	B	13	2 500 €	7	0	6	1	4 306,60 €	615,23 €	615,23 €	3 691,37 €
CDG23	Examen	Technicien territorial principal de 2ème classe PI Bâtiments,génie civil	B	22	4 000 €	6	0	5	1	4 267,47 €	711,25 €	711,25 €	3 556,23 €
CDG24	Concours	Ingénieur territorial Urbanisme, aménagement et paysages	B	50	55 121 €	50	0	25	25	49 941,22 €	998,82 €	24 970,61 €	24 970,61 €
CDG24	Concours	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	200	184 631 €	199	12	117	70	221 968,52 €	1 115,42 €	78 079,38 €	143 889,14 €
CDG40	Concours	Rédacteur territorial	B	300	256 369 €	300	23	260	17	228 113,72 €	760,38 €	12 926,44 €	215 187,28 €
CDG40	Examen	Technicien territorial principal de 1ère classe AVG Servies et intervention techniques	B	13	3 060 €	3	0	2	1	2 453,11 €	817,70 €	817,70 €	1 635,41 €
CDG40	Examen	Technicien territorial principal de 2ème classe AVG Servies et intervention techniques	B	17	3 386 €	7	1	6	0	2 002,02 €	286,00 €	- €	2 002,02 €
CDG40	Concours	Professeur d'enseignement artistique Professeur coordonnateur des musiques actuelles amplifiées	A	25	56 916 €	23	1	4	18	55 968,66 €	2 433,42 €	43 801,56 €	12 167,10 €
CDG40	Examen	Technicien territorial principal de 2ème classe PI Servies et intervention techniques	B	81	9 538 €	23	1	18	4	8 450,13 €	367,40 €	1 469,59 €	6 980,54 €
SMCE	Concours	Animateur territorial	B	52	87 629 €	46	28	16	2	90 337,60 €	1 963,00 €	3 926,00 €	86 411,60 €

Opérations transférées 2023 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
SMCE	Concours	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	34	105 721 €	34	18	3	13	110 190,22 €	3 240,00 €	42 120,00 €	68 070,22 €
SMCE	Concours	Ingénieur territorial Infrastructure et réseaux	B	38	91 803 €	37	10	3	24	47 772,78 €	1 291,00 €	30 984,00 €	16 788,78 €
SMCE	Examen	Attaché	A	450	93 196 €	182	143	19	20	129 941,87 €	713,00 €	14 260,00 €	115 681,87 €
SMCE	Concours	Professeur d'enseignement artistique Musique Trombone	A	15	39 990 €	15	3	0	12	27 271,10 €	1 818,00 €	21 816,00 €	5 455,10 €
SMCE	Examen	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe Avancement de grade	B	100	32 152 €	29	12	2	15	23 680,41 €	816,00 €	12 240,00 €	11 440,41 €
SMCE	Examen	Technicien territorial principal de 1ère classe AVG Espaces verts et naturels Ingénierie, informatique et systèmes d'information Prévention et gestion des risques, hygiène restauration	B	70	16 831 €	24	21	3	0	20 110,98 €	837,00 €	- €	20 110,98 €
SMCE	Examen	Technicien territorial principal de 2ème classe AVG Espaces verts et naturels Ingénierie, informatique et systèmes d'information Prévention et gestion des risques, hygiène restauration	B	70	16 739 €	25	17	7	1	15 170,94 €	606,00 €	606,00 €	14 564,94 €
SMCE	Examen	Technicien territorial principal de 2ème classe PI Espaces verts et naturels Ingénierie, informatique et systèmes d'information Prévention et gestion des risques, hygiène restauration	B	40	21 327 €	18	16	1	1	30 526,60 €	1 695,00 €	1 695,00 €	28 831,60 €
Total					1 114 009 €							297 234,86 €	814 658,05 €
* Base pour estimation du coût de l'opération (facultatif)													

Opérations transférées 2023 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations					Définitif														
Date de facturation	CDG organisateur Hors région	Type	Opération	Catégorie	Nb lauréats 16	Nb lauréats 17	Nb lauréats 19	Nb lauréats 23	Nb lauréats 24	Nb lauréats 33	Nb lauréats 40	Nb lauréats 47	Nb lauréats 64	Nb lauréats 79	Nb lauréats 86	Nb lauréats 87	Total lauréats Nouvelle-Aquitaine	Coût lauréat	Coût région
nov-23	CDG56	Examen	Technicien principal 2ème classe	B	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	3	659,00 €	1 977,00 €
déc-23	CDG35	Examen	Educateur des activités physiques et sportives P1C AG	B	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	632,95 €	1 265,90 €
déc-23	CDG35	Examen	Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	529,83 €	529,83 €
déc-23	CDG76	Concours	PEA	A	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	5	2 906,92 €	14 534,60 €
janv-24	CDG81	Concours	Ingénieur	A	1	0	2	0	0	6	3	0	5	0	0	3	20	1 145,40 €	22 908,00 €
mars-24	CDG37	Concours	PEA -Musque ancienne	A	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	2 074,49 €	4 148,98 €
juil-24	CDG37	Examen	Technicien principal 2ème classe	B	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1		- €
juil-24	CDG56	Concours	Animateur	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	587,00 €	1 174,00 €
juil-24	CDG34	Concours	PEA Arts plastiques	A	3	0	0	0	0	2	0	1	0	0	1	1	8	1 939,26 €	15 514,08 €
juil-24	CDG69	Concours	Animateur	B	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2 016,00 €	4 032,00 €
juil-24	CDG69	Concours	PEA Percussions	A	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2 878,00 €	5 756,00 €
août-24	CIGPC	Concours	Bibliothécaire	A	2	0	0	2	0	4	0	0	0	0	2	0	10	1 867,86 €	18 678,60 €
août-24	CIGPC	Concours	Chef de service police municipale	A	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	4 472,78 €	8 945,56 €
août-24	CIGPC	Concours	Educateur des activités physiques et sportives P1C	B	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	2	1 679,98 €	3 359,96 €
août-24	CIGPC	Concours	EP EDUCATEUR DES APS PPL 2EME CLASSE AG	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	3 065,51 €	9 196,53 €	
août-24	CIGPC	Concours	Ingénieur	A	1	2	1	2	1	5	1	0	0	2	1	16	1 044,61 €	16 713,76 €	
août-24	CIGPC	Concours	PEA	A	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	4	3 432,23 €	13 728,92 €
sept-24	CDG77	Concours	Animateur	B	0	0	1	0	0	8	4	0	2	0	5	2	22	851,63 €	18 735,90 €
sept-24	CDG77	Concours	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	0	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	4	3 193,82 €	12 775,28 €
sept-24	CDG77	Concours	Rédacteur PPL 2C	B	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	3	7	2 445,89 €	17 121,23 €
sept-24	CDG35	Concours	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	3	2 200,27 €	6 600,81 €
sept-24	CDG35	Concours	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	B	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	2 390,87 €	4 781,74 €
sept-24	CDG35	Concours	PEA "Jazz"	A	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0	4	1 993,69 €	7 974,76 €
sept-24	CDG35	Concours	PEA "Musique traditionnelle"	A	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	5 423,98 €	16 271,94 €
oct-24	CDG37	Examen	Prof ETAPS avancement de grade	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	1 308,61 €	2 617,22 €
oct-24	CDG31	Concours	INGENIEUR PREVENTION ET GESTION DES RISQUES	A	1	1	2	0	0	5	1	0	5	0	0	1	16	1 756,00 €	28 096,00 €
oct-24	CDG31	Concours	PEA VIOLONCELLE	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	2 882,00 €	5 764,00 €
oct-24	CDG31	Concours	Rédacteur	B	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	0	1	4	1 726,00 €	6 904,00 €
oct-24	CDG77	Examen	Technicien principal 1ème classe	B	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	531,52 €	531,52 €

Opérations transférées 2023 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Éléments des opérations					Définitif														
Date de facturation	CDG organisateur Hors région	Type	Opération	Catégorie	Nb lauréats 16	Nb lauréats 17	Nb lauréats 19	Nb lauréats 23	Nb lauréats 24	Nb lauréats 33	Nb lauréats 40	Nb lauréats 47	Nb lauréats 64	Nb lauréats 79	Nb lauréats 86	Nb lauréats 87	Total lauréats Nouvelle-Aquitaine	Coût lauréat	Coût région
oct-24	CDG44	Concours	Professeur territorial d'enseignement artistique- spécialité musique-	A	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	3 790,87 €	7 581,74 €
oct-24	CDG44	Concours	Rédacteur PPL 2C	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	4	0	9	1 018,69 €	9 168,21 €
nov-24	CDG13	Concours	Bibliothécaire	A	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	2 540,77 €	2 540,77 €
nov-24	CDG13	Concours	Chef de service police municipale	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1 710,05 €	1 710,05 €
nov-24	CDG13	Concours	Professeur enseignement artistique de classe normale	A	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	3	2 513,02 €	7 539,06 €
nov-24	CDG13	Concours	Professeur territorial enseignement artistique de classe normale	A	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	2	2 764,53 €	5 529,06 €
nov-24	CDG13	Concours	Rédacteur P2C	B	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1 855,89 €	1 855,89 €
nov-24	CDG13	Examen	Chef de service police municipale	A	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	817,47 €	1 634,94 €
nov-24	CDG59	Concours	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2	2 537,86 €	5 075,72 €
nov-24	CDG59	Concours	PEA Hautbois	A	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2 799,83 €	2 799,83 €
nov-24	CDG59	Concours	PEA Trompette	A	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	2	2 841,53 €	5 683,06 €
nov-24	CDG59	Concours	Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1 935,54 €	1 935,55 €
déc-24	CDG34	Examen	Attaché principal	A	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	425,57 €	425,57 €
déc-24	CDG35	Concours	Bibliothécaire	A	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	3	4 605,52 €	13 816,56 €
déc-24	CDG53	Concours	Rédacteur	B	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	730,71 €	730,71 €
déc-24	CDG67	Concours	PEA	A	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	3	2 464,88 €	7 394,65 €
déc-24	CDG67	Concours	Professeur d'enseignement artistique	A	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3 365,01 €	3 365,01 €
déc-24	CDG69	Concours	Professeur d'enseignement artistique Musique	A	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	3	2 205,00 €	6 615,00 €
déc-24	CDG69	Concours	Professeur d'enseignement artistique Musique	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	2 538,00 €	2 538,00 €
déc-24	CDG69	Examen	Professeur d'enseignement artistique Musique guitare	A	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	4 330,00 €	8 660,00 €

Opérations transférées 2023 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations					Définitif														
Date de facturation	CDG organisateur Hors région	Type	Opération	Catégorie	Nb lauréats 16	Nb lauréats 17	Nb lauréats 19	Nb lauréats 23	Nb lauréats 24	Nb lauréats 33	Nb lauréats 40	Nb lauréats 47	Nb lauréats 64	Nb lauréats 79	Nb lauréats 86	Nb lauréats 87	Total lauréats Nouvelle-Aquitaine	Coût lauréat	Coût région
déc-24	CDG44	Concours	Professeur territorial d'enseignement artistique- spécialité Arts plastiques-	A	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	3	2 861,95 €	8 585,85 €
déc-24	CDG44	Concours	INGENIEUR	A	0	1	1	0	0	5	1	0	2	6	4	6	26	860,02 €	22 360,52 €
déc-24	CDG30	Concours	INGENIEUR	A	0	0	1	0	0	1	3	0	1	0	0	0	6	1 681,00 €	10 086,00 €
déc-24	CDG35	Concours	Animateur	B	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1 525,46 €	1 525,46 €
déc-24	CDG37	Concours	REDACTEUR	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	5	350,88 €	1 754,40 €
déc-24	CDG72	Concours	Animateur	B	0	0	0	0	0	3	1	0	0	0	2	1	7	400,74 €	2 805,18 €
déc-24	CDG72	Concours	PEA	A	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2 960,97 €	2 960,97 €
déc-24	CDG81	Concours	Ingénieur	A	1	0	2	0	0	6	3	0	5	0	0	3	20	-14,36 €	287,20 €
janv-25	CDG11	Examen	EDUCATEUR ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	A	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	956,75 €	1 913,50 €
janv-25	CDG11	Examen	TECHNICIEN	B	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2 914,80 €	2 914,80 €
janv-25	CDG11	Examen	TECHNICIEN	B	0	0	0	1	0	3	1	0	1	0	0	0	6	1 080,72 €	6 484,32 €
févr-25	CDG67	Concours	REDACTEUR	B	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1 511,05 €	1 511,05 €
janv-25	CDG11	Examen	TECHNICIEN	B	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	1 271,79 €	2 543,58 €
août-25	CDG85	Concours	REDACTEUR	B	0	6	0	0	0	0	0	1	0	9	1	0	17	1 548,87 €	26 330,79 €
																	0		- €
																	0		- €
																	0		- €
					16	20	16	9	5	70	30	7	37	24	32	29	194		458 726,72 €
				Total															

**REGION NOUVELLE-AQUITAINE - BILAN PROJETE 2023 - RECAPITULATIF PAR CDG -
CONCOURS ET EXAMENS**

	Concours transférés en tant qu'organisateur	Examens transférés en tant qu'organisateur	Concours transférés hors région	Examens transférés hors région	Coût régional Concours et Examens
CDG 19	néant	28 404,43 €	néant	néant	28 404,43 €
CDG 23	néant	12 066,03 €	néant	néant	12 066,03 €
CDG 24	168 859,75 €	néant	néant	néant	168 859,75 €
CDG 40	227 354,38 €	10 617,96 €	néant	néant	237 972,34 €
SMCE	176 725,70 €	190 629,80 €	néant	néant	367 355,50 €
Hors région	néant	néant	427 228,54 €	32 509,76 €	459 738,30 €
TOTAUX	572 939,83 €	241 718,22 €	427 228,54 €	32 509,76 €	1 274 396,35 €

	Total par CDG	Avance versée le 31/12/2023	Différentiel versé le 07/05/2024		
CDG 19	28 404,43 €		28 404,43 €		
CDG 23	12 066,03 €		12 066,03 €		
CDG 24	168 859,75 €		168 859,75 €		
CDG 40	237 972,34 €		237 972,34 €		
SMCE	367 355,50 €	357 196,03 €	10 159,47 €		
Hors région	459 738,30 €				
TOTAUX	1 274 396,35 €	357 196,03 €	457 462,02 €	0,00 €	0,00 €

Concours et examens transférés

Opérations 2024

**REGION NOUVELLE-AQUITAINE - BILAN PROJETE 2024 - RECAPITULATIF PAR CDG -
CONCOURS ET EXAMENS**

	Concours transférés en tant qu'organisateur	Examens transférés en tant qu'organisateur	Concours transférés hors région	Examens transférés hors région	Coût régional Concours et Examens
CDG 19	17 310,15 €	21 618,26 €	néant	néant	38 928,41 €
CDG 24	72 712,16 €	75 509,13 €	néant	néant	148 221,29 €
CDG 40	52 032,40 €	néant	néant	néant	52 032,40 €
SMCE	590 597,26 €	136 634,86 €	néant	néant	727 232,12 €
Hors région	néant	néant	174 434,83 €	120 697,84 €	295 132,67 €
TOTAUX	732 651,97 €	233 762,25 €	174 434,83 €	120 697,84 €	1 261 546,89 €

	Total par CDG	Avance versée le 18/07/2024	Différentiel versé le 07/07/2025	Différentiel versé le 25/09/2025	
CDG 19	38 928,41 €		38 928,41 €	0,00 €	
CDG 24	148 221,29 €		148 221,29 €	0,00 €	
CDG 40	52 032,40 €		52 032,40 €	0,00 €	
SMCE	727 232,12 €	390 400,00 €		336 832,12 €	
Hors région	295 132,67 €				
TOTAUX	1 261 546,89 €	390 400,00 €	239 182,10 €	336 832,12 €	0,00 €

Opérations transférées 2024 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
CDG19	Concours	Technicien territorial principal de 2ème classe - spécialité espaces verts et naturels	B	20	21 000 €	20	0	15	5	23 080,20 €	1 154,01 €	5 770,05 €	17 310,15 €
CDG19	Examens	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	en cours	27 000 €	75	4	51	20	29 479,45 €	393,06 €	7 861,19 €	21 618,26 €
CDG24	Concours	Technicien territorial - spécialité service et intervention techniques	B	44	83 248 €	44	7	36	1	74 403,14 €	1 690,98 €	1 690,98 €	72 712,16 €
CDG24	Examens	Rédacteur territorial principal de 1ère classe	B	150	99 013 €	81	3	74	4	79 431,68 €	980,64 €	3 922,55 €	75 509,13 €
CDG40	Concours	Technicien territorial - spécialité réseaux, voirie et infrastructures	B	60	38 354 €	56	5	41	10	36 134,95 €	645,27 €	6 452,67 €	29 682,28 €
CDG40	Concours	Technicien territorial principal de 2ème classe - spécialité réseaux, voirie et infrastructures	B	33	33 948 €	33	2	22	9	30 731,41 €	931,25 €	8 381,29 €	22 350,12 €
SMCE	Concours	Attaché territorial	A	275	435 500 €	300	213	20	67	522 551,84 €	1 741,00 €	116 647,00 €	405 904,84 €
SMCE	Concours	Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	30	48 100 €	30	19	5	6	52 668,21 €	1 755,00 €	10 530,00 €	42 138,21 €
SMCE	Concours	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	B	17	23 700 €	17	13	2	2	17 302,29 €	1 017,00 €	2 034,00 €	15 268,29 €
SMCE	Concours	Technicien territorial - spécialiste bâtiments, génie civil espaces verts et naturels ingénierie, informatique et systèmes d'information	B	110	90 800 €	110	87	16	7	108 452,88 €	985,00 €	6 895,00 €	101 557,88 €
SMCE	Concours	Technicien territorial principal de 2ème classe - spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information service et intervention techniques	B	28	31 700 €	28	16	5	7	34 303,04 €	1 225,00 €	8 575,00 €	25 728,04 €
SMCE	Examen	Ingénieur territorial	A	300	64 100 €	84	62	11	11	76 627,02 €	912,00 €	10 032,00 €	66 595,02 €
SMCE	Examen	Animateur territorial principal de 1ère classe - AG	B	50	11 800 €	13	11	2	0	7 410,29 €	570,00 €	- €	7 410,29 €
SMCE	Examen	Animateur territorial principal de 2ème classe - AG	B	80	15 400 €	24	22	2	0	11 373,06 €	473,00 €	- €	11 373,06 €
SMCE	Examen	Animateur territorial principal de 2ème classe - PI	B	110	18 200 €	21	18	3	0	14 553,03 €	693,00 €	- €	14 553,03 €

Opérations transférées 2024 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations				Prévisionnel		Définitif							
CDG organisateur	Type	Opération	Catégorie	Nb de postes (concours) ou Nb inscrits (examen) *	Coût total brut opération	Nb lauréats	Nb lauréats organisateur	Nb lauréats région hors organisateur	Nb lauréats hors région	Coût total brut opération (A)	Coût lauréat	Montant hors région facturé (B)	Coût net région (A-B)
SMCE	Examen	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe - AG	B	50	12 100 €	8	7	1	0	7 323,87 €	915,00 €	- €	7 323,87 €
SMCE	Examen	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe - AG	B	30	7 700 €	13	9	0	4	9 866,49 €	758,00 €	3 032,00 €	6 834,49 €
SMCE	Examen	Professeur d'enseignement artistique de classe normale spécialité Danse - Disciplines dans classique et danse contemporaine	A		54 500 €	17	2	0	15	54 350,97 €	3 197,00 €	47 955,00 €	6 395,97 €
SMCE	Examen	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe - PI	B	120	21 700 €	13	11	1	1	17 494,13 €	1 345,00 €	1 345,00 €	16 149,13 €
Total												241 123,73 €	966 414,22 €
* Base pour estimation du coût de l'opération (facultatif)													

Opérations transférées 2024 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Éléments des opérations					Définitif														Total lauréats Nouvelle-Aquitaine	Coût lauréat	Coût région
Date de facturation	CDG organisateur Hors région	Type	Opération	Catégorie	Nb lauréats 16	Nb lauréats 17	Nb lauréats 19	Nb lauréats 23	Nb lauréats 24	Nb lauréats 33	Nb lauréats 40	Nb lauréats 47	Nb lauréats 64	Nb lauréats 79	Nb lauréats 86	Nb lauréats 87					
16/10/2025	CDG13	Concours	Technicien principal 2eme classe Spécialité Bâtiments, génie civil	B	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2	1 442,70 €	2 885,40 €		
16/10/2025	CDG13	Concours	Technicien principal 2eme classe Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène et restauration	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1 180,31 €	1 180,31 €		
16/10/2025	CDG13	Examen	Attaché principal de conservation du patrimoine	B	0	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	3	1 725,23 €	5 175,69 €		
16/10/2025	CDG13	Concours	Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1 290,22 €	1 290,22 €		
16/10/2025	CDG13	Examen	Professeur d'enseignement artistique PI Spécialité Violon	A	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	2 946,02 €	5 892,04 €		
16/10/2025	CDG13	Concours	Attaché	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1 431,43 €	1 431,43 €		
24/11/2025	CDG29	Examen	Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	693,80 €	1 387,60 €		
05/06/2025	CDG30	Concours	Educateur des activités physique et sportive	B	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1 033,00 €	1 033,00 €		
05/06/2025	CDG30	Examen	Rédacteur principal 2eme classe	B	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	780,00 €	780,00 €		
21/07/2025	CDG31	Concours	Technicien	B	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	0	4	1 170,00 €	4 680,00 €		
17/12/2024	CDG35	Examen	Professeur d'enseignement artistique spécialité PI "musique-professeur coordonnateur Musiques Actuelles Amplifiées"	A	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6 630,19 €	6 630,19 €		
19/12/2024	CDG35	Concours	Technicien	B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1 278,09 €	1 278,09 €		
19/12/2024	CDG35	Examen	Bibliothécaire ppal AG	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	2	1 991,49 €	3 982,98 €		
05/06/2025	CDG35	Examen	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2ème Classe AG	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	942,22 €	942,22 €		
05/06/2025	CDG35	Examen	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1ème Classe AG	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	1 328,46 €	2 656,92 €		
24/11/2025	CDG35	Concours	Attaché	A	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	3	0	5	1 583,86 €	7 919,30 €		
24/06/2025	CDG37	Examen	Professeur d'enseignement artistique spécialité "musique" discipline "trombone"	A	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	2 292,76 €	4 585,52 €		
24/11/2025	CDG37	Examen	Rédacteur principal 1ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	346,16 €	346,16 €		
10/03/2025	CDG44	Examen	Professeur d'enseignement artistique spécialité "Saxophone"	A	1	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	4	3 270,25 €	13 081,00 €		
10/03/2025	CDG44	Examen	Professeur d'enseignement artistique spécialité "Harpe"	A	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6 906,74 €	6 906,74 €		
10/06/2025	CDG44	Concours	Technicien	B	4	11	0	1	4	3	2	0	3	7	7	3	45	707,19 €	31 823,55 €		
10/06/2025	CDG44	Examen	Ingénieur PI	A	2	1	0	1	0	2	0	0	1	2	0	0	9	1 069,58 €	9 626,22 €		
05/06/2025	CDG48	Examen	Ingénieur PI	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1 394,50 €	1 394,50 €		
05/11/2025	CDG49	Examen	Rédacteur principal 1ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	0	5	675,03 €	3 375,17 €		
12/05/2025	CDG56	Concours	Technicien principal 2eme classe	B	2	4	1	0	1	6	0	1	1	2	4	3	25	616,00 €	15 400,00 €		
05/12/2025	CDG59	Concours	Attaché	A	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	3	1 274,19 €	3 822,57 €		
24/06/2025	CDG65	Concours	Technicien territorial spécialisé RVI	B	0	0	0	0	0	1	1	0	3	0	0	0	5	516,51 €	2 582,55 €		
24/06/2025	CDG65	Examen	Rédacteur principal 2eme classe	B	0	0	0	0	0	2	2	0	11	0	0	0	15	166,74 €	2 501,10 €		
15/09/2025	CDG69	Examen	Professeur d'enseignement artistique spécialité "jazz"	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1 952,00 €	1 952,00 €		
15/09/2025	CDG69	Examen	Professeur d'enseignement artistique spécialité "percussions"	A	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2 331,00 €	2 331,00 €		
12/05/2025	CDG76	Examen	Rédacteur principal 2eme classe	B	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	599,13 €	599,13 €		
15/09/2025	CDG77	Examen	Animateur principal 2ème classe AG	B	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2	710,06 €	1 420,12 €		

Opérations transférées 2024 - Organisation Région Nouvelle-Aquitaine

Eléments des opérations					Définitif														
Date de facturation	CDG organisateur Hors région	Type	Opération	Catégorie	Nb lauréats 16	Nb lauréats 17	Nb lauréats 19	Nb lauréats 23	Nb lauréats 24	Nb lauréats 33	Nb lauréats 40	Nb lauréats 47	Nb lauréats 64	Nb lauréats 79	Nb lauréats 86	Nb lauréats 87	Total lauréats Nouvelle-Aquitaine	Coût lauréat	Coût région
15/09/2025	CDG77	Examen	Rédacteur principal 2ème classe AG	B	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0	4	752,85 €	3 011,40 €
15/09/2025	CDG77	Concours	Technicien principal 2ème classe	B	0	3	1	0	1	7	0	0	4	1	3	2	22	1 091,33 €	24 009,26 €
15/09/2025	CDG77	Examen	Rédacteur principal 2ème classe PI	B	0	2	0	0	0	2	0	0	1	0	0	3	8	1 206,71 €	9 653,68 €
18/08/2025	CDG81	Examen	Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0	1	0	2	13	4	1	0	0	0	4	25	994,33 €	24 858,25 €
21/02/2025	CDG81	Concours	Technicien territorial	B	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1 299,50 €	1 299,50 €
09/07/2025	CDG82	Examen	Rédacteur territorial principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	4	441,38 €	1 765,52 €
09/07/2025	CDG82	Concours	Technicien	B	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2	661,45 €	1 322,90 €
29/08/2025	CDG85	Examen	Animateur principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1 754,31 €	1 754,31 €
24/06/2025	CIGPC	Examen	Attaché principal de conservation du patrimoine	A	0	2	0	0	2	3	1	0	1	0	1	0	10	3 204,00 €	32 040,00 €
24/06/2025	CIGPC	Examen	Ingénieur PI	A	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2 226,31 €	2 226,31 €
09/12/2025	CDG69	Concours	Attaché	A	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1 164,00 €	1 164,00 €
09/12/2025	CDG69	Examen	Professeur d'enseignement artistique PI spécialité "MUSIQUE"	A	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	3 473,00 €	3 473,00 €
09/12/2025	CDG69	Examen	Réducteur P2C PI	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	717,00 €	717,00 €
09/12/2025	CDG69	Concours	Technicien	B	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	1 034,00 €	2 068,00 €
09/12/2025	CDG69	Concours	Technicien principal de 2C	B	0	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	4	1 536,00 €	6 144,00 €
09/12/2025	CDG69	Examen	Professeur d'enseignement artistique PI spécialité "Musique" discipline piano	A	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	3	2 632,00 €	7 896,00 €
09/12/2025	CDG69	Examen	Bibliothécaire ppal AG	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	1 225,00 €	1 225,00 €
09/12/2025	CDG69	Examen	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1 098,00 €	1 098,00 €
29/12/2025	CDG50	Examen	Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	732,24 €	732,24 €
31/12/2025	CDG34	Concours	Attaché	A	0	1	2	0	1	0	0	1	1	1	0	0	7	1 337,68 €	9 363,76 €
31/12/2025	CDG66	Examen	Bibliothécaire	A	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	899,81 €	899,81 €
31/12/2025	CDG66	Examen	Ingénieur	A	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4	961,31 €	3 845,24 €
31/12/2025	CDG66	Examen	Rédacteur principal 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	1	0	5	0	0	1	7	524,68 €	3 672,77 €
					9	30	8	4	14	56	17	8	50	22	24	21	263		295 132,67 €



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° DE-0018-2026 :
Budget Principal – Approbation Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025



CENTRE DE GESTION
Budget Principal

Compte Financier Unique 2025

Vue d'ensemble

EXECUTION DU BUDGET 2025

RESULTATS DE CLOTURE

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture
Investissement	650 404,26 € -	87 863,05 €	78 856,14 €	729 260,40 €
Fonctionnement	2 176 369,18 €		1 077 893,18 €	3 254 262,36 €
Cumul	2 826 773,44 € -	87 863,05 €	1 156 749,32 €	3 983 522,76 €

Résultat à affecter :	3 254 262,36 €
Couverture besoin de financement :	- €
Solde à affecter :	3 254 262,36 €

Section de fonctionnement

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Désignation	BP	BS / DM	Budget	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	4 457 619,18 €	- 15 000,00 €	4 442 619,18 €	2 804 098,23 €	63,12%
012	Charges de personnel	9 036 330,00 €	- €	9 036 330,00 €	7 805 211,46 €	86,38%
65	Autres charges de gestion courante	183 060,00 €	- €	183 060,00 €	157 888,53 €	86,25%
67	Charges spécifiques	28 450,00 €	15 000,00 €	43 450,00 €	30 676,32 €	70,60%
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	216 700,00 €	- €	216 700,00 €	216 307,50 €	0,00%
023	Virement à la section d'invest.	- €	- €	- €	- €	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	517 650,00 €	- €	517 650,00 €	468 112,15 €	90,43%
	TOTAL DEPENSES	14 439 809,18 €	- €	14 439 809,18 €	11 482 294,19 €	79,52%

Chap.	Désignation	BP	BS / DM	Budget	Réalisé	%
013	Atténuation de charges	322 250,00 €	- €	322 250,00 €	453 797,09 €	140,82%
70	Produits des services	10 945 030,00 €	- €	10 945 030,00 €	11 163 346,38 €	101,99%
74	Dotations et participations	237 250,00 €	- €	237 250,00 €	224 683,77 €	94,70%
75	Autres produits de gestion	522 410,00 €	- €	522 410,00 €	483 363,13 €	92,53%
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	3 659,00 €	73,18%
78	Reprise sur amort., dépréciations et provisions	231 500,00 €	- €	231 500,00 €	231 338,00 €	99,93%
79	Transfert des charges	- €	- €	- €	- €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	
002	Excédent antérieur reporté	2 176 369,18 €	- €	2 176 369,18 €	- €	
	TOTAL RECETTES	14 439 809,18 €	- €	14 439 809,18 €	12 560 187,37 €	86,98%

SOLDE DE L'EXERCICE 1 077 893,18 €

RESULTATS ANTERIEURS 2 176 369,18 €

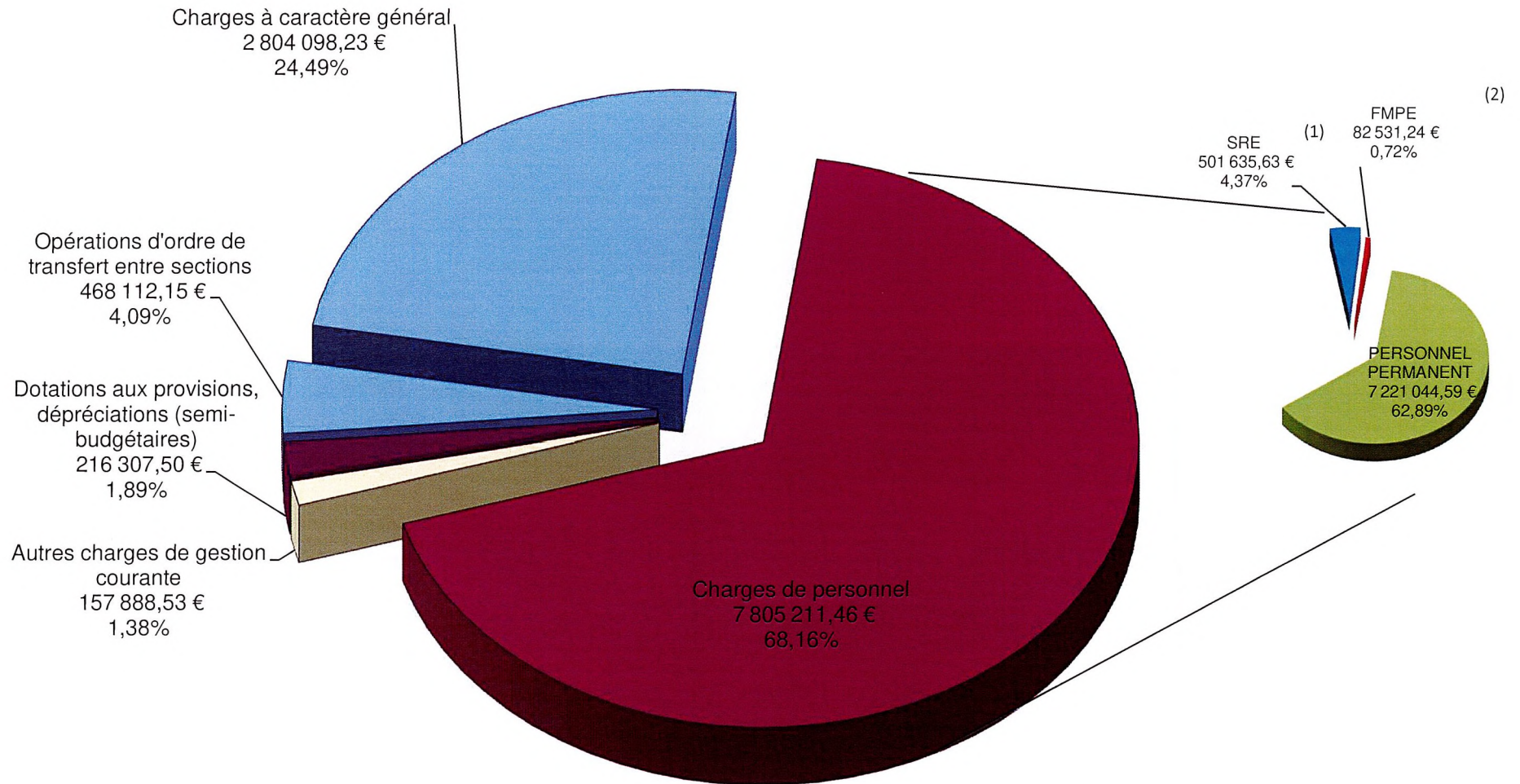
RESULTAT CUMULE 3 254 262,36 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	BP 2025	BS / DM 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	955 004,18	-15 000,00	940 004,18	601 684,21	64,01%
60611	Eau et assainissement	4 500,00	0,00	4 500,00	3 941,24	87,58%
60612	Energie - Électricité	63 000,00	0,00	63 000,00	43 868,30	69,63%
60622	Carburants	12 000,00	0,00	12 000,00	7 594,31	63,29%
60623	Alimentation	2 500,00	0,00	2 500,00	5 481,21	219,25%
60628	Autres fournitures non stockées	1 500,00	0,00	1 500,00	1 213,74	80,92%
60631	Fournitures d'entretien	6 500,00	0,00	6 500,00	3 309,83	50,92%
60632	Fournitures de petit équipt	10 000,00	0,00	10 000,00	10 761,32	107,61%
60636	Habillement et Vêtements de travail	500,00	0,00	500,00	324,20	64,84%
6064	Fournitures administratives	12 000,00	0,00	12 000,00	14 387,41	119,90%
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 500,00	0,00	3 500,00	3 030,28	86,58%
611	Contrats de prestations de services	119 250,00	0,00	119 250,00	87 130,87	73,07%
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
61358	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	1 880,22	94,01%
614	Charges locatives et de copropriété	20 250,00	0,00	20 250,00	20 620,35	101,83%
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	188 800,00	0,00	188 800,00	76 374,81	40,45%
61551	Matériel roulant	13 000,00	0,00	13 000,00	6 845,65	52,66%
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	0,00	4 000,00	2 119,98	53,00%
6156	Maintenance	282 770,00	0,00	282 770,00	145 638,06	51,50%
6161	Multirisques	5 720,00	0,00	5 720,00	5 628,84	98,41%
6168	Autres	15 720,00	0,00	15 720,00	15 840,00	100,76%
617	Etudes et recherches	192 000,00	0,00	192 000,00	29 796,11	15,52%
6182	Documentation générale et tech.	33 410,00	0,00	33 410,00	35 430,38	106,05%
6184	Versement à des organismes de formation	123 975,00	0,00	123 975,00	44 775,80	36,12%
6185	Frais de colloques et séminaires	21 000,00	0,00	21 000,00	27 923,11	132,97%
6188	Autres frais divers	22 500,00	0,00	22 500,00	21 194,75	94,20%
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	115 000,00	0,00	115 000,00	106 039,16	92,21%
62268	Autres honoraires, conseils...	232 080,00	0,00	232 080,00	268 086,17	115,51%
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
6231	Annonces et insertions	20 400,00	0,00	20 400,00	6 076,80	29,79%
6234	Réceptions	33 070,00	0,00	33 070,00	32 264,26	97,56%
6236	Catalogues et imprimés et publications	11 500,00	0,00	11 500,00	8 646,65	75,19%
6251	Voyages, déplacements et missions	157 220,00	0,00	157 220,00	116 402,04	74,04%
6255	Frais de déménagement	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00%
6261	Frais d'affranchissement	45 700,00	0,00	45 700,00	32 998,81	72,21%
6262	Frais de télécommunication	45 200,00	0,00	45 200,00	33 818,49	74,82%
627	Services bancaires et assimilés	700,00	0,00	700,00	416,48	59,50%
6281	Concours divers (cotisations...)	30 900,00	0,00	30 900,00	30 805,00	99,69%
6283	Frais de nettoyage des locaux	91 300,00	0,00	91 300,00	83 900,51	91,90%
628721	Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies	179 172,00	0,00	179 172,00	163 723,05	91,38%
62878	Remboursements de frais à des tiers	1 151 528,00	0,00	1 151 528,00	618 647,33	53,72%
6288	Autres	215 850,00	0,00	215 850,00	85 478,50	39,60%
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	0,00	600,00	0,00	0,00%
6378	Autres impôts & taxes et versements assimilés (autres organismes)	9 000,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00%
	TOTAL 011 - Charges à caract. général	4 457 619,18	-15 000,00	4 442 619,18	2 804 098,23	63,12%
6218	Autre personnel extérieur	57 100,00	0,00	57 100,00	49 632,30	86,92%
6331	Versement mobilité	96 500,00	0,00	96 500,00	82 015,00	84,99%
6332	Cotisation versées au F.N.A.L.	24 300,00	0,00	24 300,00	20 503,00	84,37%
6336	Cotisation au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	48 500,00	0,00	48 500,00	41 009,00	84,55%
6338	Autres impôts et taxes et versements assimilés sur rémunérations	14 600,00	0,00	14 600,00	12 301,00	84,25%
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	2 801 400,00	0,00	2 801 400,00	2 579 699,04	92,09%
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	35 000,00	0,00	35 000,00	30 991,81	88,55%
64113	Personnel titulaire - NBI	36 600,00	0,00	36 600,00	34 620,76	94,59%
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	956 300,00	0,00	956 300,00	924 480,86	96,67%
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	1 232 600,00	0,00	1 232 600,00	969 811,03	78,68%
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	8 300,00	0,00	8 300,00	6 883,33	82,93%
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	516 700,00	0,00	516 700,00	336 669,98	65,16%
6414	Personnel rémunéré à la vacation	47 000,00	0,00	47 000,00	45 669,22	97,17%
6415	Congés payés	28 600,00	0,00	28 600,00	13 838,20	48,39%
64168	Emplois d'insertion - Autres emplois aidés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
6417	Rémunérations des apprentis	45 000,00	0,00	45 000,00	27 661,22	61,47%
642	Indem. de jury soumises à cotisations sociales	176 000,00	0,00	176 000,00	145 425,30	82,63%
6431	Personnel pris en charge	62 200,00	0,00	62 200,00	49 312,80	79,28%
6451	Cotisation URSSAF	1 002 900,00	0,00	1 002 900,00	829 299,00	82,69%
6453	Cotisation caisse de retraite	1 162 600,00	0,00	1 162 600,00	1 016 660,21	87,45%
6454	Cotisation ASSÉDIC	79 500,00	0,00	79 500,00	57 791,00	72,69%
6455	Cotisation Assurance du Personnel	277 100,00	0,00	277 100,00	263 177,34	94,98%
6456	Cotisation FNC suppl. fam.	6 530,00	0,00	6 530,00	5 114,00	78,32%
6458	Cotisation autres organismes sociaux	46 700,00	0,00	46 700,00	41 757,52	89,42%
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 500,00	0,00	6 500,00	7 417,26	114,11%
6478	Autres charges sociales diverses	222 000,00	0,00	222 000,00	197 797,56	89,10%
6488	Autres	45 800,00	0,00	45 800,00	15 673,72	34,22%
	TOTAL 012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 036 330,00	0,00	9 036 330,00	7 805 211,46	86,38%
65311	Indemnités de fonction (élus)	76 000,00	0,00	76 000,00	75 932,28	99,91%
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	30 200,00	0,00	30 200,00	23 463,60	77,69%
65313	Cotisations de retraite (élus)	5 300,00	0,00	5 300,00	5 184,00	97,81%
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	14,14	-
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
6568	Autres participations	7 600,00	0,00	7 600,00	0,00	0,00%
65736212	Subv de fonct aux BA et régies admin, doté perso morale	54 500,00	0,00	54 500,00	42 906,73	78,73%
657363	Établissements et services rattachés - à caractère administratif	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	100,00%

Article	Désignation	BP 2025	BS / DM 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
65818	Autres	4 460,00	0,00	4 460,00	6 469,19	145,05%
65888	Autres	2 000,00	0,00	2 000,00	918,59	45,93%
	TOTAL 65 - Autres charges gest. cour.	183 060,00	0,00	183 060,00	157 888,53	86,25%
673	Titres annulés (exerc. Antérieurs)	28 450,00	15 000,00	43 450,00	30 676,32	70,60%
	TOTAL 67 - Charges spécifiques	28 450,00	15 000,00	43 450,00	30 676,32	70,60%
6815	Dotations provisions pour risques et charges fonctionnement (CET)	216 200,00	0,00	216 200,00	216 167,50	99,98%
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulant	500,00	0,00	500,00	140,00	28,00%
	TOTAL 68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	216 700,00	0,00	216 700,00	216 307,50	99,82%
023	Virement à la section d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	TOTAL 023 - Virement à sect. invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	517 650,00	0,00	517 650,00	468 112,15	90,43%
	TOTAL 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	517 650,00	0,00	517 650,00	468 112,15	90,43%
	TOTAL DEPENSES	14 439 809,18 €	- €	14 439 809,18 €	11 482 294,19 €	79,52%

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



(1) SRE = Agents contractuels du service de remplacement et renfort

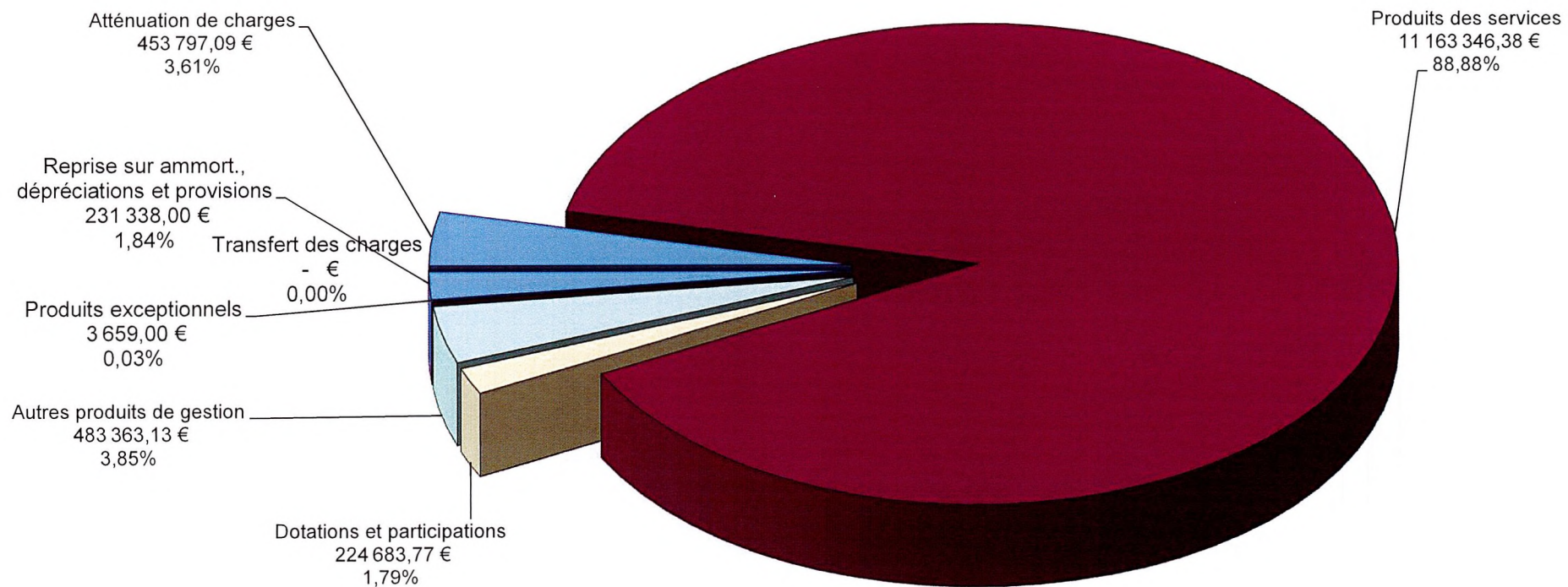
(2) FMPE = Fonctionnaires momentanément privés d'emploi pris en charge par le CDG

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	BP 2025	BS / DM 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	150 000,00	0,00	150 000,00	278 868,01	185,91%
6439	Remb. sur rémunération du personnel privé d'emploi	92 250,00	0,00	92 250,00	94 103,13	102,01%
6459	Remb. sur charges de personnel de SS et de prévoyance	0,00	0,00	0,00	5 147,94	-
6479	Remboursement autres charges sociales	80 000,00	0,00	80 000,00	75 678,01	94,60%
	TOTAL 013 - Atténuation de charges	322 250,00	0,00	322 250,00	453 797,09	140,82%
706881	Cotisations obligatoires	4 083 500,00	0,00	4 083 500,00	4 074 427,10	99,78%
706882	Cotisations additionnelles	1 664 800,00	0,00	1 664 800,00	1 664 692,94	99,99%
706883	Cotisations des organismes non affiliés	922 500,00	0,00	922 500,00	911 486,24	98,81%
706888	Autres	2 732 710,00	0,00	2 732 710,00	2 713 217,54	99,29%
70848	Mise à disposition de personnel facturé autres organismes	98 400,00	0,00	98 400,00	94 269,94	95,80%
708773	Remboursement de frais coût lauréat	15 000,00	0,00	15 000,00	77 599,00	517,33%
708774	Remboursement de frais transfert de ressources CNFPT	536 700,00	0,00	536 700,00	567 811,62	105,80%
70878	Remboursements de frais par des tiers	891 400,00	0,00	891 400,00	1 059 842,00	118,90%
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements, ventes d'ouvrages)	20,00	0,00	20,00	0,00	0,00%
	TOTAL 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 945 030,00	0,00	10 945 030,00	11 163 346,38	101,99%
747882	Cont. Personnel privé emploi	120 800,00	0,00	120 800,00	83 938,39	69,49%
747888	Autres	116 450,00	0,00	116 450,00	140 745,38	120,86%
	TOTAL 74 - Dotations et participations	237 250,00	0,00	237 250,00	224 683,77	94,70%
7573621	Subventions de fonct, BA/régies non dotés de la perso,morale	51 400,00	0,00	51 400,00	10 500,00	20,43%
757363	Subventions Ets et services rattachés à caractère administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
75888	Autres produits divers de gestion courante	471 010,00	0,00	471 010,00	472 863,13	100,39%
	TOTAL 75 - Autres produits gest. cour.	522 410,00	0,00	522 410,00	483 363,13	92,53%
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	5 000,00	0,00	5 000,00	3 659,00	73,18%
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	TOTAL 77 - Produits spécifiques	5 000,00	0,00	5 000,00	3 659,00	73,18%
7815	Reprises prov pour risques et charges de fonctionnement courant	231 500,00	0,00	231 500,00	231 338,00	99,93%
	TOTAL 78 - Reprise sur amort., dépréciations et provisions	231 500,00	0,00	231 500,00	231 338,00	99,93%
	TOTAL 79 - Transfert des charges	0,00	0,00	0,00	0,00	-
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
	TOTAL 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	-
002	Excédent antérieur reporté	2 176 369,18	0,00	2 176 369,18	0,00	0,00%
	TOTAL 002 - Excédent antérieur report.	2 176 369,18	0,00	2 176 369,18	0,00	0,00%
	TOTAL RECETTES	14 439 809,18	0,00	14 439 809,18	12 560 187,37	86,98%

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

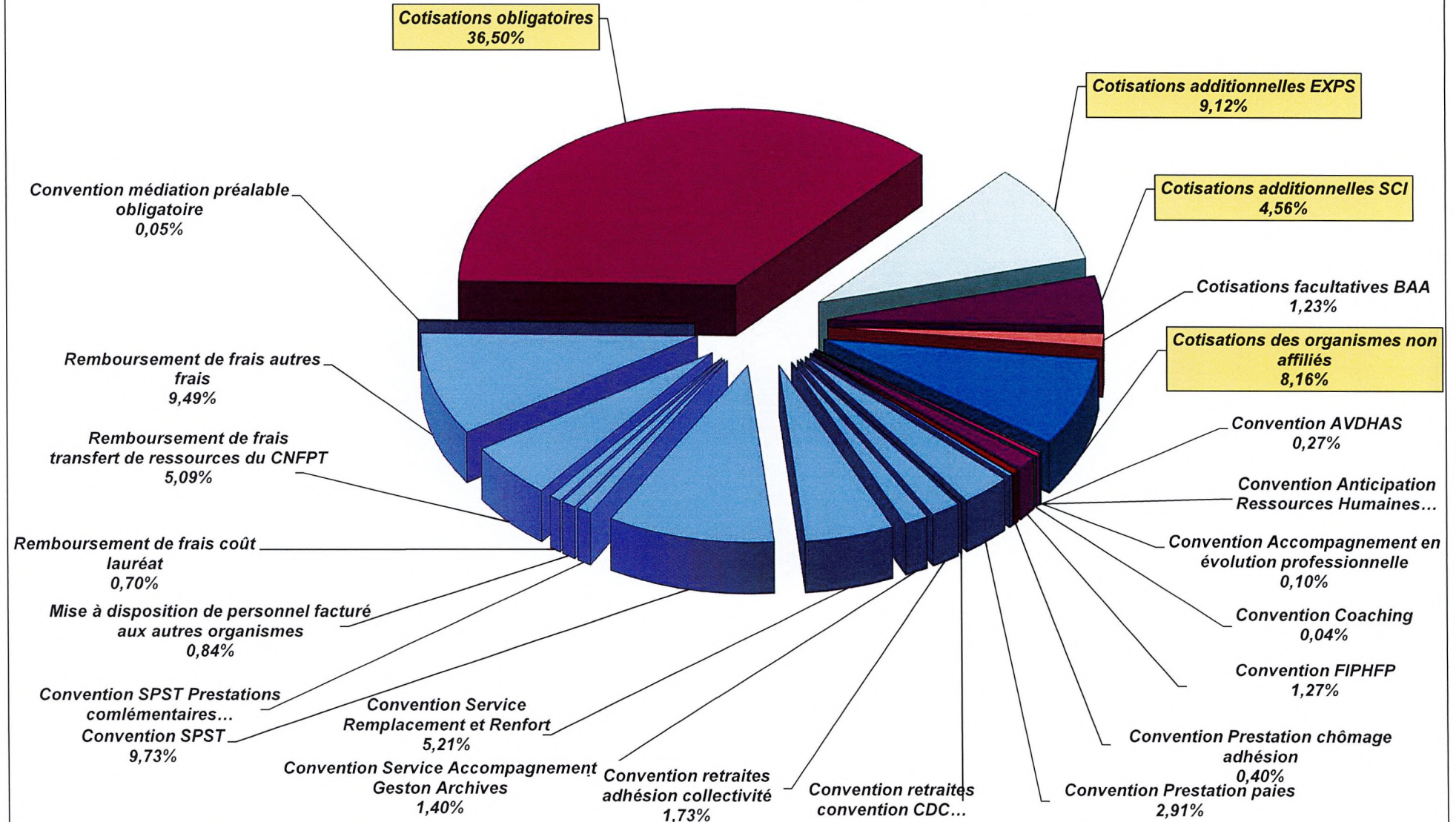
(Cf graphique suivant)



**ANNEXE 1 - DETAIL DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
(CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES)**

Article	Désignation	BP 2025	BS / DM 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%
706881	Cotisations obligatoires	4 083 500,00	0,00	4 083 500,00	4 074 427,10	99,78%
706882	Cotisations additionnelles	1 664 800,00	0,00	1 664 800,00	1 664 692,94	99,99%
	<i>Cotisations additionnelles EXPS</i>	<i>1 019 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 019 000,00</i>	<i>1 018 603,43</i>	<i>99,96%</i>
	<i>Cotisations additionnelles SCI</i>	<i>509 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>509 500,00</i>	<i>509 301,65</i>	<i>99,96%</i>
	<i>Cotisations facultatives BAA</i>	<i>136 300,00</i>	<i>0,00</i>	<i>136 300,00</i>	<i>136 787,86</i>	<i>100,36%</i>
706883	Cotisations des organismes non affiliés	922 500,00	0,00	922 500,00	911 486,24	98,81%
706888	Autres conventions	2 732 710,00	0,00	2 732 710,00	2 713 217,54	99,29%
	<i>Convention Accompagnement en évolution professionnelle</i>	<i>22 680,00</i>	<i>0,00</i>	<i>22 680,00</i>	<i>10 852,50</i>	<i>47,85%</i>
	<i>Convention Anticipation Ressources Humaines</i>	<i>6 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>6 000,00</i>	<i>3 323,41</i>	<i>55,39%</i>
	<i>Convention AVDHAS</i>	<i>34 300,00</i>	<i>0,00</i>	<i>34 300,00</i>	<i>29 799,98</i>	<i>86,88%</i>
	<i>Convention Coaching</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 668,00</i>	<i>#DIV/0!</i>
	<i>Convention Conseil en Recrutement</i>	<i>2 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
	<i>Convention FIPHFP</i>	<i>97 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>97 500,00</i>	<i>141 832,33</i>	<i>145,47%</i>
	<i>Convention Frais secrétariat conseil médical</i>	<i>3 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 500,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>142,86%</i>
	<i>Convention médiation préalable obligatoire</i>	<i>5 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 112,50</i>	<i>102,25%</i>
	<i>Convention Prestation chômage adhésion</i>	<i>39 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>39 000,00</i>	<i>44 200,00</i>	<i>113,33%</i>
	<i>Convention Prestation chômage refacturation</i>	<i>27 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>27 000,00</i>	<i>27 646,00</i>	<i>102,39%</i>
	<i>Convention Prestation paies</i>	<i>346 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>346 000,00</i>	<i>324 733,40</i>	<i>93,85%</i>
	<i>Convention retraites convention CDC</i>	<i>17 250,00</i>	<i>0,00</i>	<i>17 250,00</i>	<i>4 010,00</i>	<i>23,25%</i>
	<i>Convention retraites adhésion collectivité</i>	<i>170 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>170 000,00</i>	<i>193 380,00</i>	<i>113,75%</i>
	<i>Convention Service Accompagnement Geston Archives</i>	<i>150 480,00</i>	<i>0,00</i>	<i>150 480,00</i>	<i>155 842,00</i>	<i>103,56%</i>
	<i>Convention Service Remplacement et Renfort</i>	<i>800 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>800 000,00</i>	<i>581 560,62</i>	<i>72,70%</i>
	<i>Convention SPST</i>	<i>952 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>952 000,00</i>	<i>1 086 656,80</i>	<i>114,14%</i>
	<i>Convention SPST Prestations complémentaires</i>	<i>60 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>60 000,00</i>	<i>94 600,00</i>	<i>157,67%</i>
70848	Mise à disposition de personnel facturé aux autres organismes	98 400,00	0,00	98 400,00	94 269,94	95,80%
708773	Remboursement de frais coût lauréat	15 000,00	0,00	15 000,00	77 599,00	517,33%
708774	Remboursement de frais transfert de ressources du CNFPT	536 700,00	0,00	536 700,00	567 811,62	105,80%
70878	Remboursement de frais autres frais	891 400,00	0,00	891 400,00	1 059 842,00	118,90%
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	20,00	0,00	20,00	0,00	0,00%
	TOTAL 70 - Produits des services	10 945 030,00	0,00	13 677 740,00	11 163 346,38	81,62%

REPARTITION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (CHAP. 70 - PRODUITS DES SERVICES)



Section de fonctionnement

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

PRESENTATION PAR NATURE

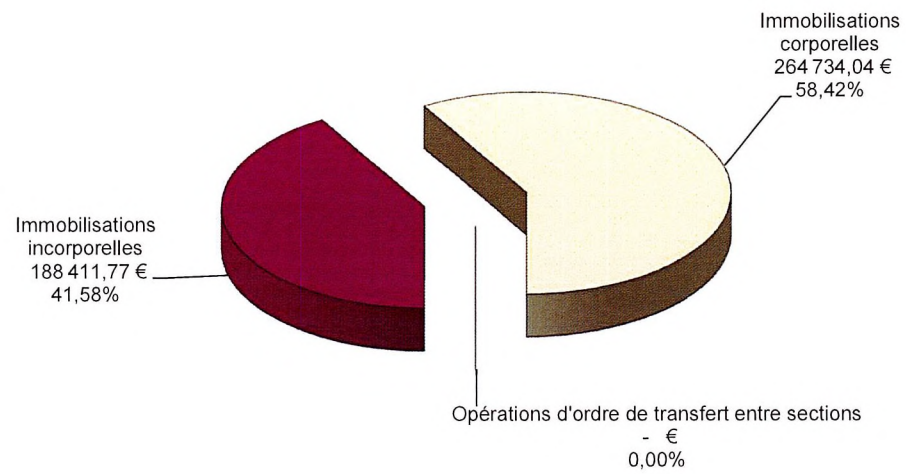
Chap. Art.	Libellé	BP 2025	BS / DM 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%	Restes à réaliser
001	Déficit antérieur reporté	- €		- €	- €	-	- €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	-	- €
1641	Emprunts en euros (prêt immo)	- €	- €	- €	- €	-	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	- €	- €	-	- €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- €	- €	- €	- €	-	- €
20	Immobilisations incorporelles	263 201,86 €	20 000,00 €	283 201,86 €	188 411,77 €	66,53%	21 521,52 €
2031	Frais d'études	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	- €	0,00%	- €
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	248 201,86 €	20 000,00 €	268 201,86 €	188 411,77 €	70,25%	21 521,52 €
21	Immobilisations corporelles	985 252,40 €	20 000,00 €	965 252,40 €	264 734,04 €	27,43%	66 341,53 €
2128	Autres agencements et aménagements	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	- €	0,00%	- €
21351	Installations générales des constructions - Bâtiments publics	389 893,92 €	- €	389 893,92 €	88 366,54 €	22,66%	3 256,96 €
2141	Construction sur sol d'autrui - Bâtiments publics	- €	- €	- €	- €	-	- €
2145	Installations générales, agencements, aménagements	105 000,00 €	- €	105 000,00 €	110 671,56 €	105,40%	- €
21828	Autres matériels de transport	45 000,00 €	- €	45 000,00 €	- €	0,00%	42 327,69 €
21838	Autre matériel informatique	191 907,07 €	- €	191 907,07 €	58 954,17 €	30,72%	8 718,48 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	55 000,00 €	- €	55 000,00 €	5 825,63 €	10,59%	12 038,40 €
2188	Autres matériels	188 451,41 €	20 000,00 €	168 451,41 €	916,14 €	0,54%	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	-	- €
2312	Terrains	- €	- €	- €	- €	-	- €
2313	Immo en cours - Construction	- €	- €	- €	- €	-	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	-	- €
274	Prêts	- €	- €	- €	- €	-	- €
	TOTAL DEPENSES	1 248 454,26 €	- €	1 248 454,26 €	453 145,81 €	334,13%	87 863,05 €

Chap. Art.	Libellé	BP 2025	BS / DM 2025	Crédits 2025	Réalisé 2025	%	Restes à réaliser
001	Résultat antérieur reporté	650 404,26 €	- €	650 404,26 €	- €	0,00%	- €
001	Résultat antérieur reporté	650 404,26 €		650 404,26 €	- €	0,00%	- €
021	Virement de la section de fonct.	- €	- €	- €	- €	-	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	0,00%	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	- €	0,00%	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	517 650,00 €	- €	517 650,00 €	468 112,15 €	110,58%	- €
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- €	- €	- €	- €	-	- €
21621	Biens historiques et culturels immobiliers	- €	- €	- €	- €	-	- €
	Biens sous-jacents	- €	- €	- €	- €	-	- €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	216 800,00 €	- €	216 800,00 €	194 894,26 €	89,90%	- €
2812	Agencements et aménagement de terrains	450,00 €	- €	450,00 €	- €	0,00%	- €
281351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions bâtiments publics	24 050,00 €	- €	24 050,00 €	24 575,38 €	102,18%	- €
28145	Installations générales, agencements, aménagements	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	4 405,42 €	110,14%	- €
281828	Autres matériels de transport	7 650,00 €	- €	7 650,00 €	3 880,62 €	50,73%	- €
281838	Autre matériel informatique	238 150,00 €	- €	238 150,00 €	216 823,61 €	91,04%	- €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 800,00 €	- €	22 800,00 €	19 803,64 €	86,86%	- €
28188	Autres	3 750,00 €	- €	3 750,00 €	3 729,22 €	99,45%	- €
10	Dotations et fonds divers	60 400,00 €	- €	60 400,00 €	63 889,80 €	105,78%	- €
10222	FCTVA	60 400,00 €	- €	60 400,00 €	63 889,80 €	105,78%	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	0,00%	- €
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	- €	- €	- €	- €	-	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	-	- €
21351	Bâtiments publics	- €	- €	- €	- €	-	- €
21838	Autre matériel informatique	- €	- €	- €	- €	-	- €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	- €	- €	- €	- €	-	- €
2188	Autres matériels	- €	- €	- €	- €	-	- €
	TOTAL RECETTES	1 248 454,26 €	- €	1 248 454,26 €	532 001,95 €	42,61%	- €

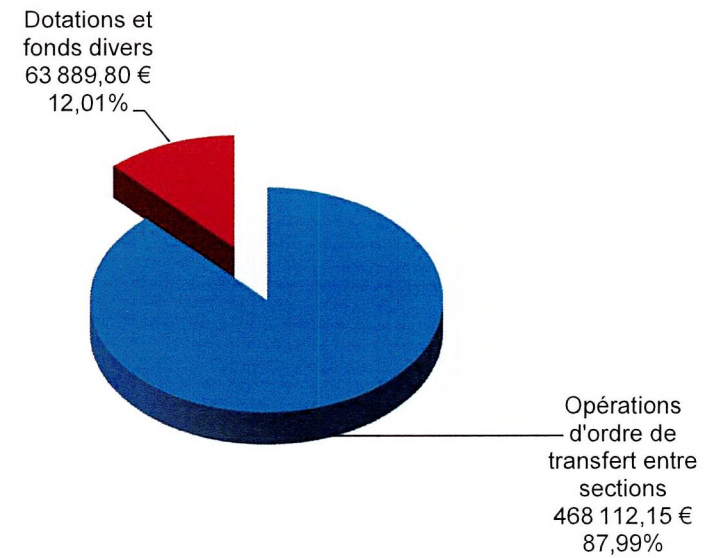
SOLDE DE L'EXERCICE	78 856,14 €
RESTES A REALISER	- 87 863,05 €
RESULTAT ANTERIEUR	650 404,26 €
RESULTAT CUMULE	729 260,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

REPARTITION DES DEPENSES



REPARTITION DES RECETTES



GLOSSAIRE

ACFI	Agent Chargé de la Fonction d'Inspection
BAA	Bureau d'Aide Administrative
BP	Budget Primitif
BS	Budget Supplémentaire
CMEH	Cellule Maintien dans l'Emploi et Handicap
DM	Décision Modificative
EXPS	Expertise Statutaire
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FMPE	Fonctionnaire Momentanément Privé d'Emploi
FNAL	Fonds National d'Aide au Logement
FNC	Fonds Nationaux de Compensation
PPE	Personnel Pris En charge
SRE	Service de Remplacement et renfort
SCI	Suivi des Carrières Informatisé
AVDHAS	Actes de Violence, de Discrimination, de Harcèlement et d'Agissements Sexistes
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
SPST	Services de prévention et de santé au travail



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° DE-0020-2026 :
Actualisation du tableau des effectifs

ANNEXE : TABLEAU DES EFFECTIFS (POSTES PERMANENTS) AU 29.04.2026

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
TOTAL GÉNÉRAL		145,1	0	0	112	10,8	22,3
FILIÈRE ADMINISTRATIVE		117			100	4	13
TOTAL Directeur général		1			1		
Directeur général Emploi fonctionnel	ADM	1	A	DGS	1		
CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS		1			1		
Administrateur général	ADM	1	A	DGS	1		
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES		33			26	4	3
TOTAL Attaché principal		11			9		2
Attaché principal	ADM	1	A	DIROP DCAS	1		
Attaché principal	ADM	1	A	Chargée des instances statutaires	1		
Attaché principal	ADM	1	A	DIROP DMET	1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable Promotion emploi	1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable Finances moyens generaux	1		
Attaché principal	ADM	1	A	Directeur des ressources internes	1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable Expertise statutaire	1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable Ressources humaines	1		
Attaché principal	ADM	1	A	Responsable concours et examens	1		
Création au grade d'attaché principal	ADM	2	A				2
TOTAL Attaché		21			17	4	
Attaché	ADM	1	A	Responsable des instances médicales	1		
Attaché	ADM	1	A	Coach et conseillère en organisation	1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
Attaché	ADM	1	A	Responsable service Rémunération Chômage		1	
Attaché	ADM	1	A	Agent en détachement	1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable Mobilité	1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée du conseil statutaire	1		
Attaché	ADM	1	A	Chargée de la coopération	1		
Attaché	ADM	1	A	Expert statutaire	1		
Attaché	ADM	1	A	Experte réglementation paie	1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable système information		1	
Attaché	ADM	1	A	Experte juridique	1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable Juridique	1		
Attaché	ADM	1	A	Chargé des opérations concours	1		
Attaché	ADM	1	A	Expert statutaire	1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable Carrières et instances statutaires	1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable Contrat groupe retraites	1		
Attaché	ADM	1	A	Chargé de documentation	1		
Attaché	ADM	1	A	Responsable des dispositifs tiers de confiance	1		
Attaché	ADM	1	A	Experte RH mutualisée		1	
Attaché	ADM	1	A	RAF	1		
Attaché	ADM	1	A	Expert statutaire		1	
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS		33			26		7
TOTAL Rédacteur principal de 1ère classe		9			7		2
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Référente retraite	1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Conseiller statut	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Responsable détachée pour stage	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Référente des opérations	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Assistante instances médicales	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Conseillère statut	1		
Rédacteur principal de 1ère classe	ADM	1	B	Référente observation de l'emploi	1		
Création poste au grade de rédacteur principal de 1ère classe	ADM	2	B				2
TOTAL Rédacteur principal de 2ème classe		9			8		1
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Conseillère statut	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Référente RH	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Référente assurances santé	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Référente des instances statutaires	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Agent en disponibilité	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Agent en disponibilité	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Chargée ressources concours	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B	Agent en disponibilité	1		
Rédacteur principal de 2ème classe	ADM	1	B				1
TOTAL Rédacteur		12			11		1
Rédacteur	ADM	1	B	Référent du suivi des carrières	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Assistante administrative	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Référente Recrutement formation compétences	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Référente FIPHFP	1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
Rédacteur	ADM	1	B	Conseillère en évolution professionnelle	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Référente opérations concours	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Référent assurances santé	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Référente production paies	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Conseillère en évolution professionnelle	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Graphiste	1		
Rédacteur	ADM	1	B	Référente appui et conseil en recrutement	1		
Rédacteur	ADM	1	B				1
Dans le cadre d'emplois des rédacteurs	ADM	2	B				2
Création dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	ADM	1	B				1
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS		50			46		4
TOTAL Adjoint administratif principal de 1ère classe		13			13		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Référente des instances médicales	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire paies	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Secrétaire des instances médicales	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire instances statutaires	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire des opérations	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire des opérations	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire RH	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Agent d'accueil et logistique	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire carrières	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire paies en détachement	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire carrières	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Gestionnaire carrières	1		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	ADM	1	C	Référente finances et comptable	1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
TOTAL Adjoint administratif principal de 2ème classe		13			12		1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Secrétaire médicale	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaire carrières	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Agent administratif comptable	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaire remplacement et renfort	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaire remplacement et renfort	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaires paies	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Conseillère en évolution professionnelle	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Agent en disponibilité	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Secrétaire instances médicales	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Chargée de la communication	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Secrétaire médicale	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C	Gestionnaires des opérations	1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe	ADM	1	C				1
TOTAL Adjoint administratif		22			21		1
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire ressources	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire instances statutaires	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire assurance santé	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent en disponibilité	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire des opérations	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Secrétaire médicale	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent en disponibilité	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire paies	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent administrative comptable	1		

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
Adjoint administratif	ADM	1	C	Assistante de Direction	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire paies	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent en disponibilité	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Secrétaire instances médicales	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Référente RH en détachement	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire des opérations	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent d'accueil et logistique	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Conseiller retraite	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Agent en détachement	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Secrétaire instances médicales	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Documentaliste	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C	Gestionnaire paies	1		
Adjoint administratif	ADM	1	C				1
Dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs	ADM	1	C				1
Création dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs	ADM	1	C				1

FILIÈRE TECHNIQUE		9			5	3	1
CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS		2			2		
TOTAL Ingénieur principal		2			2		
Ingénieur principal	TEC	1	A	Chargé prospective et performance	1		
Ingénieur principal	TEC	1	A	Agent en disponibilité de droit	1		
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS		7			3	3	1

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
TOTAL Technicien principal de 1ère classe		1			1		
Technicien principal de 1ère classe	TEC	1	B	Conseiller en prévention	1		
TOTAL Technicien principal de 2ème classe		1			1		
Technicien principal de 2ème classe	TEC	1	B	Conseillère en prévention	1		
TOTAL Technicien		5			1	3	1
Technicien	TEC	1	B	Chef projet GED		1	
Technicien	TEC	1	B	Technicien informatique	1		
Technicien	TEC	1	B	Chef projet informatique		1	
Technicien	TEC	1	B	Ergonome		1	
Création poste au grade de technicien	TEC	1	B				1
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES		2			2		
TOTAL Adjoint technique principal de 1ère classe		1			1		
Adjoint technique principal de 1ère classe	TEC	1	C	Référent des moyens généraux	1		
TOTAL Adjoint technique principal de 2ème classe		1			1		
Adjoint technique principal de 2ème classe	TEC	1	C	Gestionnaire informatique	1		
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE		17,1			6	2,8	8,3
CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS		7,1				0,8	6,3
TOTAL Médecin		7,1				0,80	6,3
Contractuel Médecin principal de 2ème classe	MED-SOC	1	A	Médecin du travail			1
Contractuel Médecin hors classe	MED-SOC	0,8	A	Médecin du travail		0,80	
Contractuel médecin hors classe	MED-SOC	0,8	A	Médecin du travail			0,8
Création dans le cadre d'emplois des médecins territoriaux	MED-SOC	4,5	A	Médecin du travail			4,5
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIAUX		1			1		
Assistants sociaux éducatif	ADM	1	A	Assistante sociale	1		
CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES		2			1		1
TOTAL Psychologue		1					
Psychologue de classe normale	MED-SOC	1	A	Psychologue du travail	1		
Psychologue de classe normale	MED-SOC	1	A	Psychologue du travail			1

GRADE OU EMPLOI	FILIÈRE	EFFECTIF BUDGETAIRE POSTES PERMANENTS TC/TNC	CATÉGORIE	EMPLOIS	EFFECTIF POURVUS FONCTIONNAIRE	EFFECTIF POURVU CONTRACTUEL	EFFECTIF NON POURVU
CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX		7			4	2	1
TOTAL Infirmier en soins généraux hors classe		1			1		
Infirmier en soins généraux hors classe	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail	1		
TOTAL Infirmier en soins généraux de classe normale		5			3	2	
Infirmier en soins généraux	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail		1	
Infirmier en soins généraux	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail	1		
Infirmier en soins généraux	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail (disponibilité)	1		
Infirmiers en soins généraux	MED-SOC	1	A	Infirmière en santé au travail	1		
Infirmier en soins généraux	MED-SOC	1	A	Infirmier en santé au travail		1	
Création dans le cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	ADM	1	A				1
FILIÈRE CULTURELLE		2			1	1	0
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		1				1	
TOTAL Attaché de conservation du patrimoine		1				1	
Attaché de conservation du patrimoine	CLT	1	A	Chargée du service Archives		1	
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES		1			1		
TOTAL Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		1			1		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	CLT	1	B	E-Archiviste	1		



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° DE-0022-2026 :
Rapport Social Unique 2024



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



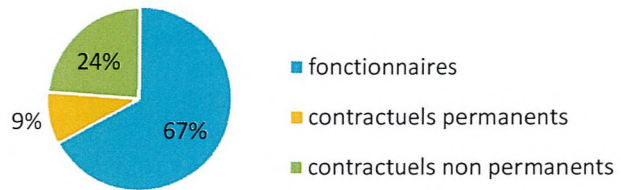
CENTRE DE GESTION 33

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Gironde.

Effectifs

➔ 152 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 102 fonctionnaires
- > 14 contractuels permanents
- > 36 contractuels non permanents



➔ 5 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

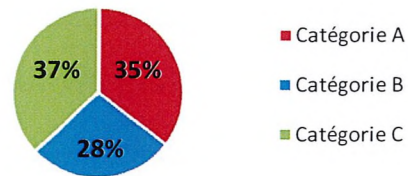
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 5 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

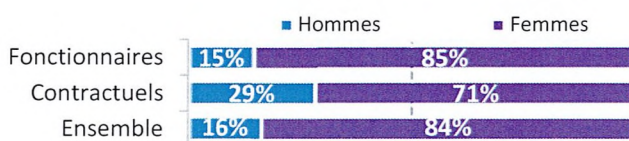
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	87%	36%	81%
Technique	6%	21%	8%
Culturelle	2%	7%	3%
Sportive			
Médico-sociale	5%	36%	9%
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

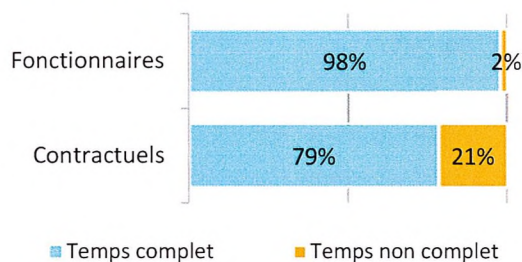


➔ Les principaux cadres d'emplois

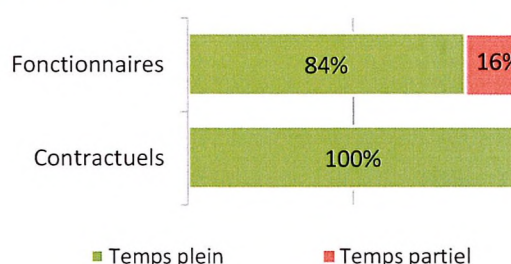
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	35%
Attachés	25%
Rédacteurs	20%
Techniciens	5%
Infirmiers en soins généraux	4%

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	50%	0%
Médico-sociale	0%	40%
Administrative	1%	20%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

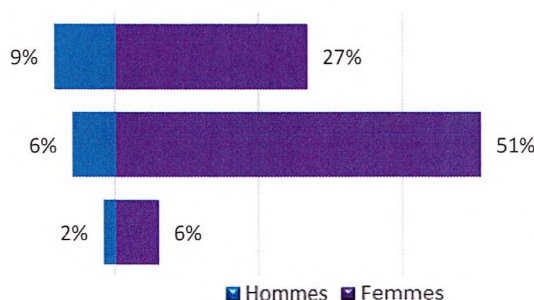
0% des hommes à temps partiel
17% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	45,10	de 50 ans et +
Contractuels permanents	43,21	
Ensemble des permanents	44,87	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	40,83	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 144,12 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 99,45 fonctionnaires
- > 12,06 contractuels permanents
- > 32,61 contractuels non permanents

262 298 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

> 5 agents en disponibilité

- > Un agent détaché au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2024, 7 arrivées d'agents permanents et 14 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
123 agents	116 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-5,6%
Contractuels	↘	-6,7%
Ensemble	↘	-5,7%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Détachement	21%
Démission	21%
Départ à la retraite	21%
Mutation	14%
Fin de contrats remplaçants	14%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Voie de mutation	29%
Arrivées de contractuels	29%
Recrutement direct	14%
Voie de détachement	14%
Remplacements (contractuels)	14%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ 4 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 75% des nominations concernent des femmes

➔ 49 avancements d'échelon et 5 avancements de grade

➔ 2 lauréats d'un examen professionnel nommés

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 70,35 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	11 833 544 €	Charges de personnel*	8 324 705 €	➔	Soit 70,35 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	4 355 020 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	823 919 €
Primes et indemnités versées :	997 741 €		
IFSE :	923 706 €		
CIA :	48 579 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	54 805 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	38 878 €		
Supplément familial de traitement :	32 582 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 709 €	49 964 €	36 046 €		29 449 €	s
Technique	s		35 910 €	37 665 €	32 155 €	
Culturelle		s	s			
Sportive						
Médico-sociale	37 975 €	69 831 €		s		
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	50 870 €	56 550 €	35 960 €	36 689 €	29 576 €	s

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,91 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	23,03%
Contractuels sur emplois permanents	22,14%
Ensemble	22,91%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 3319,5 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- ➔ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	13 524 €	491 €	4%	11 783 €	303 €	3%	8 360 €	281 €	3%	15 911 €	569 €	3%
Catégorie B	6 986 €	476 €	6%	8 315 €	483 €	5%	7 346 €	413 €	5%	s	s	
Catégorie C	5 000 €	416 €	8%	4 781 €	402 €	8%	s					

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 17,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 3,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,82%	0,94%	3,48%	0,73%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	4,81%	0,94%	4,34%	0,73%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,89%	0,94%	5,29%	0,73%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 43,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

> 0,7 accident du travail pour 100 agents

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANT DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
3 conseillers de prévention
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 7 919 €
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

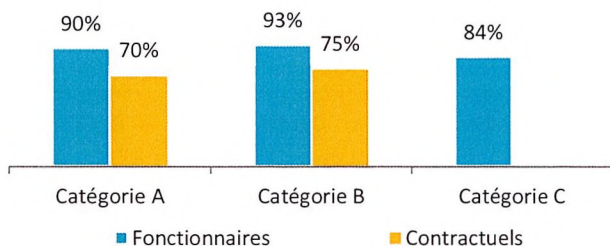
9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 7 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 89 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 1 travailleur handicapé en catégorie A, 4 en catégorie B, 4 en catégorie C
- ⇒ 4 294 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

➔ En 2024, 86,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



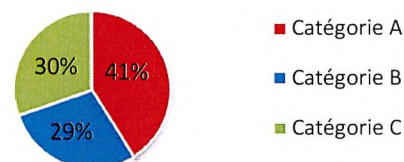
➔ 121 175 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	37 %
Coût de la formation des apprentis	2 %
Autres organismes	62 %

➔ 503 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 4,3 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	51%
Autres organismes	48%
Interne à la collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	5 700 €	1 750 €
Montant moyen par bénéficiaire	178 €	34 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

➔ Jours de grève

5 jours de grève recensés en 2024

➔ Commissions Administratives Paritaires

➔ 13 réunions en 2024 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

7 réunions en 2024 dans la collectivité

➔ Comité Social Territorial

12 réunions en 2024 dans la collectivité
5 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2025

Version 1

Rapport d'activité 2025

Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de la Gironde

SOMMAIRE

Edito	04
Le Conseil d'administration	05
Le Centre de Gestion de la Gironde	06
Conseil et Actions Statutaires	10 - 13
Mobilités et Emploi Territorial	14 - 18
Santé et Sécurité au Travail	19 - 22
Ressources Internes	23 - 29
Direction Générale	30 - 34
Nacoopé : Coopération régionale	36 - 37
Projet de mandat 2020 - 2026	38

EDITO

Chères lectrices,
Chers lecteurs,

En 2025, le centre de gestion s'est mobilisé pour :

- **Former et accompagner les Secrétaires Généraux de Mairie:**

L'enquête menée du 20 mars au 7 mai 2025 auprès des 455 communes girondines de moins de 3 500 habitants confirme la forte tension sur ce métier, alors même que de nombreux départs à la retraite s'annoncent.

Le centre de gestion de la Gironde est fier d'avoir, depuis 2014 contribué à la formation de près de **200** secrétaires généraux de mairie afin de répondre aux besoins croissants du territoire. En Nouvelle-Aquitaine se sont plus de 400 agents qui sont formés chaque année, dans la cadre de différents partenariats dont la pérennité est aujourd'hui incertaine.

Les CDG poursuivent néanmoins leurs efforts en matière de formation des demandeurs d'emplois. Ils souhaitent en effet contribuer à l'attractivité des métiers territoriaux, en particulier s'agissant des secrétaires généraux de mairie qu'ils accompagnent au quotidien, répondant ainsi à leur mission de mise en place et d'animation d'un réseau, notamment en mettant à leur disposition plus de 50 fiches pratiques.

- **Déployer de nouvelles missions :**

Le **2eme catalogue de prestations** mis à votre disposition intègre à titre expérimental 3 nouvelles missions : l'audit de paie, le coaching et le conseil en organisation.

Vous avez commencé à vous en saisir et nous espérons que vous serez de plus en plus nombreux à le faire.

- **Vous permettre d'accéder à un contrat groupe risques statutaires**

Après la protection sociale complémentaire en 2024, le CDG a organisé une mise en concurrence afin de vous proposer, **à compter du 1er janvier 2026** un contrat groupe risques statutaires. L'absentéisme est devenu un enjeu central des politiques RH et il était important pour le CDG de pouvoir vous proposer un contrat d'assurance vous garantissant contre les risques financiers statutaires supportés en raison de celui-ci.

- **Accélérer la dématérialisation des dossiers et le déploiement de e-services**

Le CDG poursuit son engagement quotidien à vos côtés, pour répondre à vos besoins et accompagner les transformations sociétales et territoriales.



Didier MAU
Président du Centre
de Gestion de la
Fonction Publique
Territoriale de la
Gironde



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*Mise à jour au 31/12/2025

Le bureau

LE PRÉSIDENT



M. Didier MAU
Président,
Président de la CDC
Médoc- Estuaire



Mme Nathalie LE YONDRE
1ère Vice-Présidente,
Maire de Audenge



M. Marcel DURANT
2e Vice-Président,
Maire de Fronsac



M. Roger RECORS
3e Vice-Président,
Maire-adjoint de Cestas



M. Christophe DUPRAT
4e Vice-Président,
Maire de Saint-Aubin-de-
Médoc

LES AUTRES LES VICE-
MEMBRES PRÉSIDENTS



Mme Christiane BOURSEAU
Maire de Virsac



M. François DELUGA
Conseiller municipal
de Le Teich



Mme Chantal GANTCH
Maire de Savignac-
de-l'Isle



M. Alain MANO
Conseiller
communautaire
de la COBAN



Mme Catherine VIANDON
Conseillère municipale
de Saint- Germain-du-
Puch

Les membres titulaires du Conseil d'administration

Mme Stéphanie ANFRAY
Conseillère
régionale

M. Jean-François EGRON
Président du CCAS
de Cenon

M. Jean MINCOY
Maire de Cissac-
Médoc

M. Fabien ROBERT
Conseiller régional

M. Dominique ASTIER
Maire-adjoint de
Cenon

Mme Mauricette EYHERAMONNO
Conseillère
communautaire de la
CDC du Fronsadais

M. Alain MONTION
Maire de Saint-
Romain-la-Virvée

M. Alexandre RUBIO
Maire de Bassens

M. Roger BILLOUX
Conseiller municipal
de Pineuilh

M. Francis GAZEAU
Maire de Cadaujac

Mme Aline MOUQUET
Conseillère
départementale du
Canton de Bordeaux IV

Mme Michelle SAINTOUT
Maire de Saint-
Estèphe

Mme Yasmina BOULTAM
Conseillère régionale

Mme Marie LARRUE
Maire de Lanton

M. Cédric PAIN
Maire de Mios

M. Emmanuel SALLABERRY
Président du CCAS
de Talence

Mme Sylvie BRISSON
Maire d'Yvrac

Mme Nathalie LACUEY
Conseillère
départemental du
Canton de Mérignac I

Mme Karine PALIN
Maire de Soussans

M. Denis SIRDEY
Maire-adjoint de
Libourne

M. Louis CAVALEIRO
Conseiller
départemental du
Canton de Créon

Mme Anne-Marie LEMAIRE
Membre du CA du
CCAS de Villenave
d'Ornon

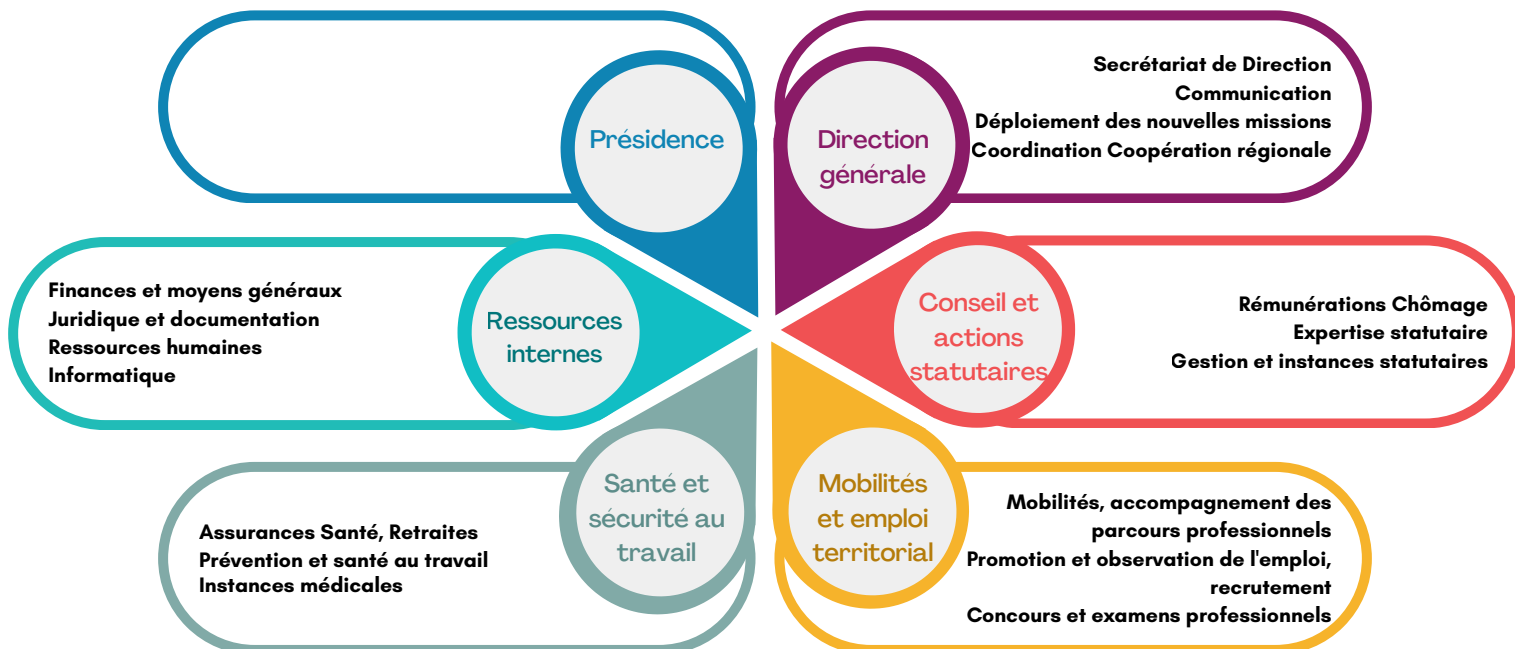
M. Jérôme PESCHINA
Maire de Martignas-sur-
Jalle

Mme Josiane ZAMBON
Maire de
Saint-Louis-de-
Montferrand

M. Christian DAIRE
Maire de Toulence

M. Michel POIGNONEC
Maire de
Villenave d'Ornon

LE CDG33



L'organigramme détaillé des services est consultable sur le site internet : www.cdg33.fr

Notre accompagnement

Partenaire privilégié des élus locaux, le CDG33, à travers les services qu'il propose, a pour vocation d'aider les employeurs dans la gestion de leurs personnels. Établissement public local à caractère administratif, il accompagne les collectivités et établissements publics du département dans la gestion des carrières de leurs agents.

Présentation

Le CDG33 propose des missions obligatoires et facultatives pour :

- Informer sur l'emploi territorial
- Organiser les concours et examens professionnels
- Accompagner et conseiller les collectivités dans la gestion des ressources humaines

Il exerce, pour les collectivités du département, des compétences prévues par la loi.

Il propose également des activités de conseil ou d'accompagnement et des prestations de service en lien avec la gestion des ressources humaines, cherchant à répondre aux besoins pérennes ou émergents exprimés par les élus du département.

Si le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde est implanté au niveau départemental, son action s'inscrit également dans le cadre d'une coopération régionale entre les douze départements de la région Nouvelle-Aquitaine.

Affiliations et adhésions

Certaines missions de régulation statutaire sont exercées pour le compte de l'ensemble des collectivités.

Les communes et établissements publics employant moins de 350 fonctionnaires territoriaux à temps complet sont affiliés au CDG, pour l'ensemble de ses missions institutionnelles obligatoires.

Les collectivités non affiliées peuvent s'affilier à titre volontaire au CDG ou y « adhérer » pour bénéficier d'un « socle commun » de missions d'appui technique à la gestion des ressources humaines.

Des missions obligatoires pour tous

Le CDG33 est surtout connu du grand public comme l'établissement organisateur des concours. Il gère en effet pour l'ensemble des collectivités et établissements publics de la Gironde l'organisation des concours et examens ainsi que la bourse de l'emploi.

Pour les communes et établissements communaux et intercommunaux de moins de 350 agents, titulaires ou stagiaires, dont l'affiliation est obligatoire, ses missions sont axées sur la gestion statutaire.

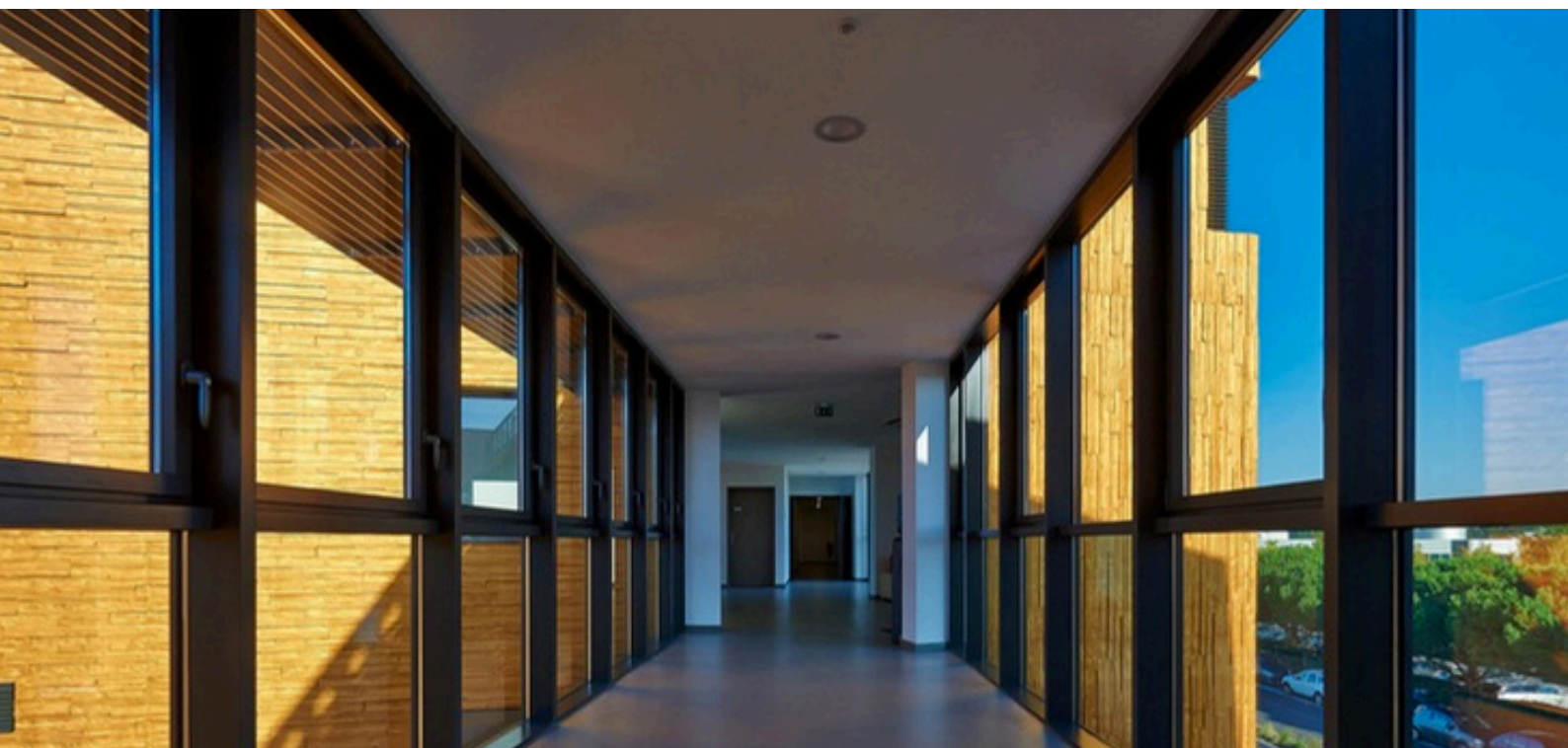
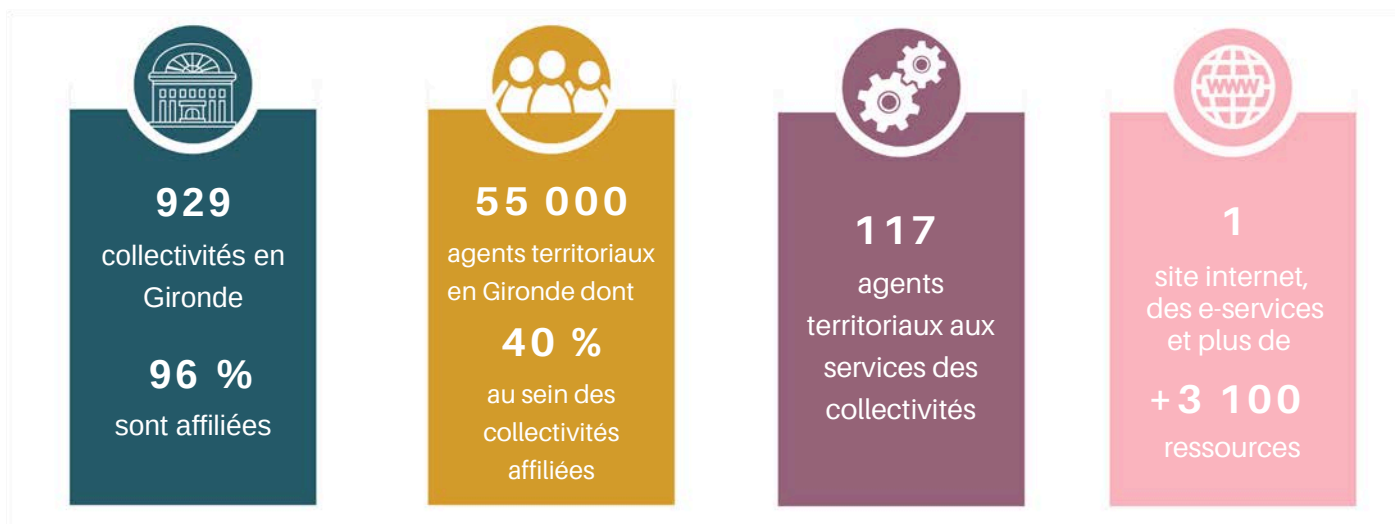
Des services facultatifs pour les collectivités girondines

Le CDG33 propose, par ailleurs, un certain nombre de services facultatifs. Ces prestations ont pour objectif principal de répondre aux exigences statutaires auxquelles sont soumis les employeurs territoriaux.

Pour découvrir l'ensemble de nos services consultez le catalogue des prestations :



Le CDG33 en quelques chiffres



LE CDG33 SUR LE TERRITOIRE & À VOTRE RENCONTRE



*DMET : Direction des Mobilités et Emploi Territorial

2025 ILLUSTRÉE



Janvier Lancement du projet "Vis mon Job"

Janvier

1



Février

2 nouvelles missions :
Coaching professionnel
Conseil en organisation

2



Mars Groupe de travail sur la transition écologique

Mars

3

Avril

Nouvelle mission :
Audit de paie

4



Mai Migration du portail documentaire

Mai

5

Juin

Rapport d'activité 2024

6

Séminaire de fin du parcours managérial



1er séminaire Finances du CDG33

Juillet

7

Coaching des femmes dirigeantes

Août

Dématérialisation des dossiers carrières

8



1er séminaire du CODIR

Septembre

9

35e Rencontres Girondines

Octobre

Matinée de prévention sur les troubles musculosquelettiques

10

After de la Reconversion



Novembre

11

Rencontre annuelle de la médecine agréée

Décembre

Séminaire de cohésion

Seuil de 5 000 abonnés LinkedIn atteint

12

Parution du nouveau guide collectivités du service de remplacement et renfort



SUIVI DES CARRIÈRES ET PROJETS D'ACTES

Une nouvelle méthode de gestion des dossiers individuels de carrière

17 388 dossiers individuels de carrière dématérialisés

Le projet de dématérialisation des dossiers individuels de carrière des fonctionnaires relevant des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion a été mené tout au long de l'année 2025.

Ce travail titanesque a nécessité de reprendre l'ensemble des dossiers afin de s'assurer de leur composition et du classement des arrêtés suivant un ordre chronologique.

A cet effet, ce sont **17 388 dossiers individuels** qui ont été revus et numérisés pour aboutir au terme de ce projet. Désormais plus aucun dossier ne sera créé au format papier.

Tous les documents sont numérisés et consultables dans une base de données en version dématérialisée. Ils sont enrichis au fur et à mesure de la réception d'arrêtés par le service.

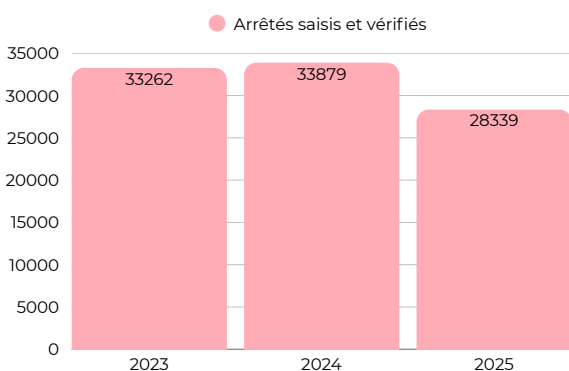
L'équipe s'est adaptée à cette nouvelle méthode de travail et a pris en main le nouvel outil de classement et de recherche. Des évolutions techniques sont en cours pour faciliter le classement numérique des documents.

Les dossiers papiers qui ont été numérisés ont vocation à être détruits à la suite de la validation d'un protocole d'archivage établi avec les archives départementales.

L'activité du service

En 2025, l'absence de mesures de reclassement ou de revalorisation conduit à une baisse du nombre d'arrêtés générés pour les collectivités et établissements affiliés. Les précédentes années avaient en effet été concernées par des réformes touchant les catégories C et B.

Evolution de l'activité du service



Les prémices des élections professionnelles 2026

L'absence de réforme au cours de l'année 2025 a permis, au-delà du projet de dématérialisation, de travailler sur le lancement des élections professionnelles 2026. En effet, le travail sur la fiabilisation des données et le recensement des effectifs a débuté dès le second semestre.

Les collectivités et établissements affiliés ont largement répondu au questionnaire permettant de recenser les agents contractuels répondants aux conditions pour être électeurs au 1^{er} janvier 2026.

Le taux de réponse a ainsi atteint les 66 %.

Ce sont plus de 3000 contrats qui ont été transmis au CDG33 à cette occasion.

Le traitement de ces documents est particulièrement complexe puisqu'il s'agit de vérifier si les agents contractuels répondent aux conditions pour être électeur au 1^{er} janvier tout en s'assurant que ces agents ne sont pas déjà connus du CDG33.

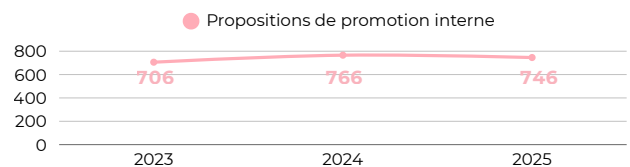
Ces données vont permettre d'établir la cartographie des instances de dialogue social du CDG33 (nombre de représentants du personnel au CST, en CAP et en CCP).

Plus encore, certains contrats réceptionnés vont permettre d'enrichir la base de données qui servira à établir les listes électorales à l'automne 2026.

La promotion interne

En 2025, **746 propositions** de promotion interne ont été réceptionnées de manière dématérialisée.

Evolution du nombre de propositions



Le travail de l'équipe du service Suivi des carrières et Projets d'actes relatif à l'instruction des dossiers a encore été très important en 2025 pour permettre à la liste d'aptitude d'être finalisée au 1^{er} juillet.

De plus, cette année, le calendrier de la campagne de promotion interne 2026 a exceptionnellement été avancé afin de permettre à chaque employeur de formuler ses propositions de promotion interne avant la fin du mandat en cours, compte tenu des dates des élections municipales (15 et 22 mars 2026).

La promotion interne 2026 a de ce fait débuté dès le 15 décembre 2025, ce qui a nécessité d'anticiper les différentes étapes de la procédure (préparation de l'e-service, organisation de webinaires d'informations...).

INSTANCES STATUTAIRES

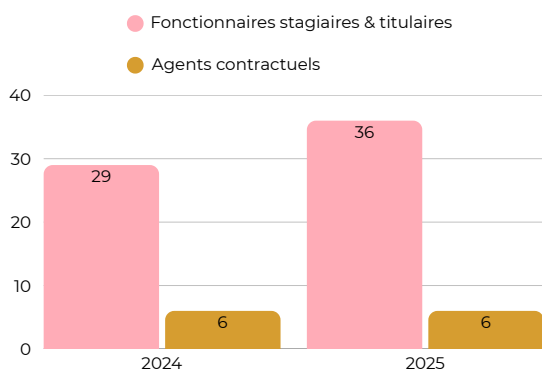
L'activité disciplinaire

L'année 2025 témoigne d'un maintien de l'activité disciplinaire avec un nombre de saisines restant conséquent tout en étant globalement marquée par des incidents relatifs au défaut de quorum et demandes de reports. Au total ce sont à l'origine 36 séances disciplinaires ayant été prévues pour les fonctionnaires mais seules 19 séances (contre 29 en 2024) se sont véritablement tenues (17 ont été reprogrammées pour défaut de quorum, demandes de reports, indisponibilité physique du président). Un nombre de séances identique à celui de 2024 (6) est observé pour les agents contractuels.

Le quantum des avis de sanctions rendus reste variable (révocation et exclusion temporaire de fonctions restant le plus souvent plus émis) mais il faut aussi relever qu'il peut aller parfois jusqu'à l'absence d'avis de sanction prononcée si, à l'occasion de la tenue d'une seconde séance ne requérant ni parité ni quorum, une majorité dans les votes n'a pas pu être atteinte en raison d'un déséquilibre numérique des 2 collèges.

De manière générale, la majeure partie des séances organisées concernent des affaires relatives à des agents de catégorie C en cohérence avec la part qu'ils représentent tant dans les collectivités de Gironde que dans la fonction publique territoriale.

Nombre de saisines du Conseil de discipline



Le suivi des dossiers CST

L'année 2025 a été marquée par un fléchissement des saisines du CST (895 contre 1534 en 2024) qui s'explique par :

- Des saisines relatives à la Protection Sociale Complémentaire désormais essentiellement axées sur la participation financière obligatoire des collectivités autour du seul risque santé (obligatoire au 1^{er} janvier 2026 alors que pour la prévoyance cette obligation est intervenue au 1^{er} janvier 2025 avec des saisines de collectivités portant le plus souvent sur les 2 risques en 2024). Au total, ce sont 195 dossiers ayant été examinés (contre 272 en 2024).
- La fin du dispositif de la Prime Pouvoir d'Achat exceptionnelle (PPA) visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents ayant donné lieu à des saisines importantes sur l'année 2024 (173 dossiers).

Sur la majorité des saisines réceptionnées, le service instances statutaires a continué d'apporter un appui renforcé aux collectivités pour les accompagner dans la constitution de leurs dossiers souvent techniques et denses. L'examen préalable de ces dossiers nécessite des connaissances statutaires solides et actualisées pour pouvoir répondre aux interrogations des membres lors du déroulement des séances.

Les séances CAP et CCP

• CAP

Ce sont 18 dossiers au total (contre 27 en 2024) ayant été présentés à l'instance (2 en CAP A ; 3 en CAP B et 13 en CAP C) dont une majorité a trait à des refus de titularisation pour des agents de catégorie C.

• CCP

15 dossiers examinés pour cette année 2025 (contre 22 en 2024) avec une majorité de licenciements demandés pour des raisons multiples (intérêt du service, insuffisance professionnelle, inaptitude physique).

• Point commun en CAP et CCP

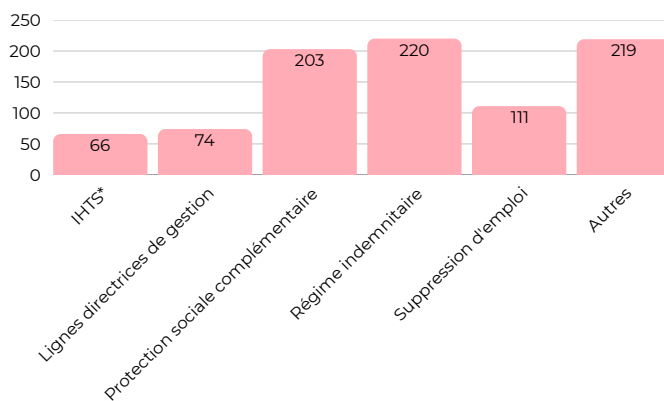
Les demandes de révision de comptes rendus d'entretiens professionnels font également partie des saisines régulières formulées par les agents en étant communes aux deux instances. Elles recueillent le plus souvent un avis favorable pour l'agent à l'origine de la saisine lorsque la procédure de conduite d'entretien tant sur la forme que sur les délais n'a pas été respectée par la collectivité.



Zoom sur l'avancement de grade

Le service a été sollicité par les collectivités qui souhaitent disposer de simulations détaillées sur des types d'avancement requérant l'examen de plusieurs conditions spécifiques (attaché ou ingénieur hors classe ; vérification des quotas sur les grades d'avancement de catégorie B). Au total, ce sont 40 études (contre 65 en 2024) ayant été produites par le service sur l'année 2025 à la demande des collectivités.

Graphique par thématiques de saisines CST



*IHTS : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Autres : taux de promotion, ASA, journée de solidarité, plan de formation, CPF, apprentis, projet de délégation du service public, forfait mobilités durables, astreintes, prise en charges des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des agents, indemnité horaire pour travail de nuit, IFCE, organisation du temps de travail, transfert, CET, temps partiel, CNAS, organigramme...

EXPERTISE STATUTAIRE

Les rencontres, les contacts avec les collectivités et les établissements publics :

- **10 rendez-vous individuels** (en présentiel)
- **17 500 échanges enregistrés** (courriels, téléphone)
- **10 permanences sur le territoire** ayant généré au total 98 rendez-vous
- **2 réunions** d'actualité statutaire (dont une délocalisée)

La production documentaire

Le service a procédé à la mise en ligne des différents supports réalisés par le service expertise RH mutualisée (MAG RH, notes d'information, fiches techniques et brèves actus).



Zoom sur les réunions d'actualité statutaire*

En 2025, le Centre de Gestion de la Gironde, en partenariat avec le CNFPT a renoué avec une mission historique et particulièrement appréciée des collectivités et établissements publics girondins, les réunions d'actualité statutaire.

Ce retour s'est accompagné de deux nouveautés : des réunions en présentiel uniquement et une délocalisation sur le territoire de la Gironde.

Ce format répond aux attentes d'échanges des élus avec le CDG33 dans un contexte réglementaire en constante évolution mais aussi au besoin de proximité territoriale.

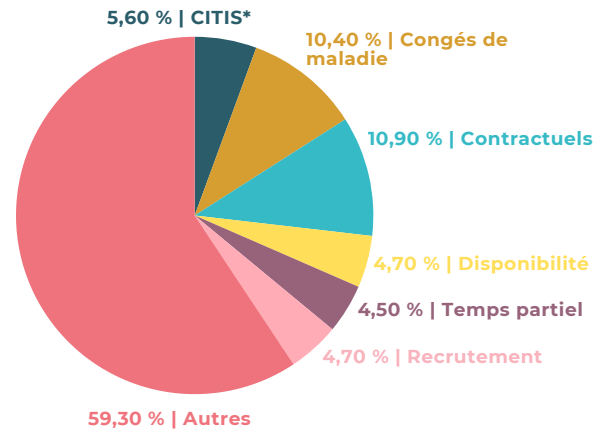
En 2025, **2 réunions** ont ainsi eu lieu, une à Bordeaux et une organisée dans la commune de La Teste de Buch. Une centaine de secrétaires généraux de mairie, DGS, gestionnaires RH ou élus ont pu assister à ces réunions.

**Présentation des textes et jurisprudences parus sur les mois précédents*

La combinaison d'un conseil statutaire à distance réactif (à travers nos permanences téléphoniques et courriel) et d'une présence régulière sur le terrain (permanences sur le territoire et réunions d'actualité statutaire) illustre le fait que le service expertise statutaire s'est affirmé comme **un partenaire juridique fiable, de proximité et au service de l'égalité territoriale.**

*PPR : période de préparation au reclassement ; CITIS : congé pour invalidité temporaire imputable au service.

Principaux thèmes traités par le service en 2025



La transversalité au sein du CDG33

Participation à des réunions de travail transverses avec les différents services du Centre de Gestion et notamment :

- Des **réunions d'étude de cas** de suppression d'emploi et de prise en charge de fonctionnaires privés d'emploi en collaboration avec le service emploi ;
- Des réunions interservices sur la **PPR***, plus de 90 questions et dossiers traités par le service ;
- Participation à la cellule pluridisciplinaire créée dans le cadre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes. Traitement de **43 signalements** ;
- Animation du **D.U. d'aptitude à l'expertise en médecine agréée** en collaboration avec le service des instances médicales.



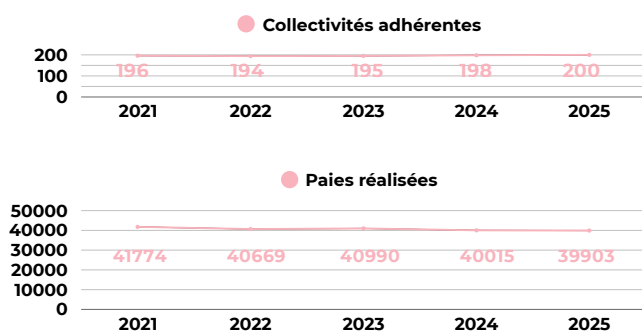
RÉMUNÉRATIONS / CHÔMAGE

La production des paies, des déclarations mensuelles (DSN) et des signalements (arrêt de travail et SADV)

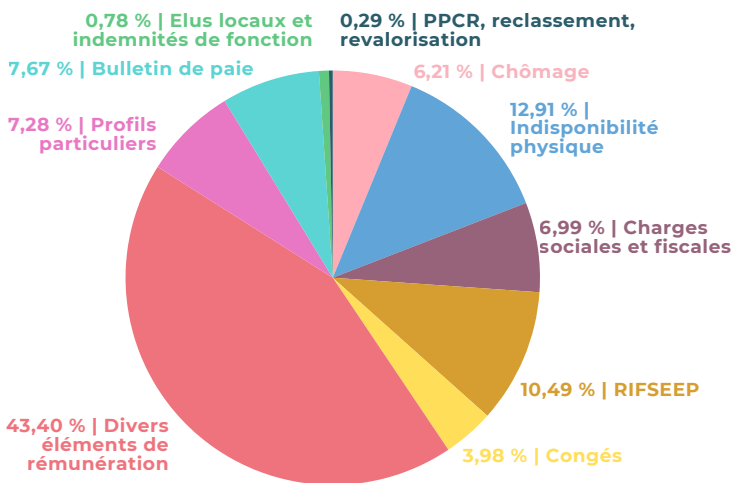
La prestation paie est globalement stable mais en légère diminution.

Sur 5 ans, le nombre de collectivités adhérentes progresse légèrement, ce qui traduit une attractivité du service malgré une baisse du nombre de bulletins.

Evolution de l'activité « Prestation paie » sur 5 ans



Principaux thèmes en %



Évolutions marquantes des thématiques par rapport à 2024 :

Forte hausse :

- Indisponibilité physique et divers éléments de rémunération

Baisse :

- RIFSEEP, bulletin de paie et chômage

La gestion et le calcul des droits aux allocations d'Aide au Retour à l'Emploi

La prestation chômage en partenariat avec le CDG17 est ouverte aux collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés.

149 collectivités ont choisi d'adhérer afin de sécuriser et de fiabiliser le calcul et le versement des allocations de retour à l'emploi aux anciens agents (fonctionnaires ou contractuels).

Le conseil en matière de rémunération

Les collectivités territoriales - qu'elles soient affiliées ou non - sollicitent le service en posant des questions qui concernent la réglementation paie.

En 2025, 1030 demandes en réglementation paies ont été traitées, ce qui confirme un besoin soutenu d'accompagnement réglementaire, y compris de la part de collectivités non adhérentes.

Les questions sont plus techniques (indisponibilité, éléments variables de rémunération) et le temps de traitement plus long.

Le service confirme son rôle central d'expertise, de sécurisation et d'accompagnement des collectivités territoriales, dans un contexte réglementaire complexe et évolutif

L'audit de paie

Lancée à titre d'expérimentation en fin d'année 2024, cette nouvelle prestation vise à sécuriser et garantir la conformité des bulletins de salaire.

9 conventions ont été signées et trois audits de paie réalisés.



ZOOM sur les informations marquantes de l'année 2025

• **Permanences du CDG**

Ces permanences rencontrent un réel succès. Les collectivités profitent de cette occasion pour rencontrer une experte en réglementation paie. Elle les accompagne dans la résolution de leurs demandes. Ces rendez-vous permettent d'aborder les points de plus en plus techniques auxquels sont confrontés les collectivités.

• **Partenariat avec la CPAM de Gironde**

Afin de prendre en charge les DSN signalement Arrêt de travail pour les collectivités adhérentes à la prestation paie, des matinées d'information sur le thème de l'indisponibilité physique des agents du régime général ont été proposées. Organisées sur le territoire en partenariat avec le pôle employeur de la CPAM de Gironde, ces réunions ont permis de rencontrer plus de cent collectivités. Elles bénéficient dès à présent des signalements d'arrêt de travail au lieu de saisir les attestations sur Net Entreprise. Cela représente un gain de temps non négligeable pour les collectivités. D'autres rencontres seront organisées en 2026 afin de sensibiliser les collectivités à la transmission des données par le biais de la DSN.

• **Audit de paie**

L'offre répond à un besoin identifié de la part des collectivités de sécuriser l'élaboration des bulletins. Le démarrage est prudent mais la marge de développement est importante pour 2026. Cette prestation constitue un levier concernant l'évolution de l'offre du service.

MOBILITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS (MAPP)

L'activité en chiffres

- **14 agents** ont réalisé un bilan professionnel
- **121 agents** ont bénéficié d'un conseil en évolution professionnelle par le biais d'entretiens individualisés (contacts réguliers, courriels, courriers ou par téléphone)
- **137 agents éligibles à une Période de Préparation au Reclassement ont été accompagnés** : 87 agents ont accepté, 66 agents ont débuté une PPR, 82 conventions tripartites et 163 avenants ont été signés, 34 réunions tripartites de présentation du dispositif ont été organisées par le service
- **2 fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE)** ont été soutenus

Le bilan professionnel

Le bilan professionnel permet aux agents d'analyser leurs compétences, motivations et perspectives d'évolution afin d'établir un plan d'actions en vue de la réalisation d'un objectif professionnel. Pour les collectivités, il permet de prendre en compte la situation de l'agent et notamment d'anticiper une possible future inadéquation de l'agent avec son poste.

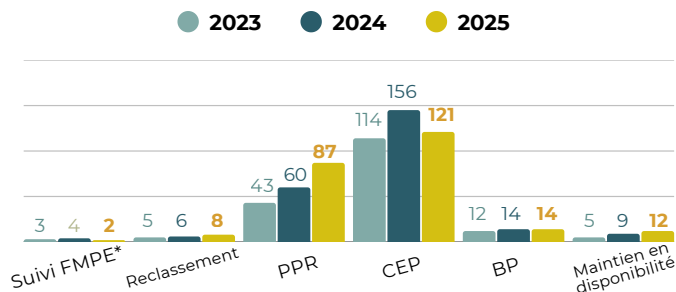
En 2025, **14 bilans** ont démarré, 4 ont été réalisés intégralement sur l'année, les autres accompagnements se poursuivant sur l'année 2026. Pour 3 d'entre eux, les collectivités ont pu bénéficier d'un financement du FIPHFP* à hauteur de 2 000 €.

Cette année, les agents accompagnés ont bénéficié de **3 sessions collectives** au cours desquelles ils ont eu l'occasion de partager leurs expériences. Ces sessions en collectif devraient se poursuivre à l'avenir.

Sur les 4 accompagnements menés à terme en 2025, un agent a débuté une PPR à l'issue du bilan professionnel, 2 autres agents ont entrepris un parcours de formation pour réaliser le projet ciblé et un agent a souhaité mettre fin au bilan professionnel en raison de contraintes personnelles.

Cette mission continue d'avoir du succès, les témoignages et les retours sont positifs autant pour les employeurs publics que pour les agents accompagnés.

Evolution du nombre de dossiers traités



Le conseil en évolution professionnelle (CEP)

Le service propose un accompagnement individualisé aux agents souhaitant faire le point sur leur situation professionnelle que ce soit par la définition ou la mise en œuvre d'un projet professionnel. Différents niveaux d'accompagnement sont proposés sur une durée moyenne de 3 mois. Les rendez-vous ont lieu en présentiel et à distance.

Un accroissement des problématiques liées à la santé mentale des agents est constaté lors des accompagnements. Un travail en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire du service santé et sécurité au travail (psychologue du travail, médecin du travail) est effectué de manière systématique.

Le service a également mis en place des vidéos en ligne sur le site internet du CDG sur la rédaction d'une lettre de motivation et d'un CV. Elles sont consultables et accessibles en replay.



121 demandes d'agents ont été enregistrées en 2025, ce qui confirme une réelle attente de la part des agents en la matière.

La période de préparation au reclassement (PPR)

En 2025, **137 avis de PPR** ont été prononcés par le Conseil médical. Ces avis concernent principalement les filières technique et médico-sociale.

87 agents ont accepté la PPR, **20 agents** l'ont refusée.

49 PPR sont arrivées à leur terme. **29** bénéficiaires ont été reclassés avec succès.

Incontestablement, ce dispositif est un outil qui fonctionne pour les agents et permet aux collectivités d'anticiper leur reclassement. De multiples stages, des formations ou des immersions peuvent être proposés et suivis lors de la PPR, pour favoriser une transition efficace et un accompagnement adapté vers un autre métier.

*FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ; FMPE : Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi

MOBILITÉS, ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS PROFESSIONNELS (MAPP)

Accompagnement des fonctionnaires momentanément privés d'emploi

Le service a soutenu **2 agents** confrontés à la perte d'emploi pour les aider à retrouver une activité professionnelle.

Grâce à un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins et attentes exprimées (stages, immersions, missions, formations, mise en réseau), **1 agent** a retrouvé un emploi dans les **12 mois** suivant sa prise en charge. L'autre est toujours accompagné.

8 agents sont en position de maintien en surnombre au sein de leur collectivité.

De nombreux signalements de collectivités ou établissements publics sur de potentielles suppressions d'emplois ont été traités par les services du CDG.

Des réunions d'information ont été organisées afin de présenter, aux collectivités, tant le dispositif que la procédure spécifique relative à la suppression d'emplois.



Perspectives 2026

Pour poursuivre l'amélioration de nos dispositifs et renforcer le suivi personnalisé pour une mobilité réussie et une meilleure anticipation des transitions professionnelles.

Les actions suivantes seront notamment engagées en 2026 :

- les **entretiens collectifs** dans le cadre du bilan professionnel
- les **immersions professionnels** dans les 3 versants de la fonction publique
- l'organisation d'évènements thématiques (Quinzaine de l'emploi public...)
- le développement de **partenariats** avec d'autres acteurs publics et privés pour enrichir l'offre d'accompagnement

ACCOMPAGNEMENT À LA GESTION DES ARCHIVES (SAGA)

Le service d'Accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde (SAGA) vise à soutenir les collectivités dans le respect de leurs obligations légales en matière de gestion de leurs archives. Il est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat avec les Archives départementales de la Gironde.

Un archiviste itinérant qualifié et spécialisé dans le domaine du traitement des archives des collectivités territoriales peut ainsi être mis à disposition.

Ce service propose des prestations concernant la mise en œuvre des procédures légales, le traitement des archives, le conseil et la sensibilisation des agents, la rédaction d'un rapport d'intervention, ainsi qu'une possible mission de suivi.

Son intervention a été élargie au domaine des archives électroniques, avec la mise à disposition d'une e-archiviste.

Elle accompagne les collectivités dans la gestion de leurs documents et données électroniques : organisation des documents bureautiques, nommage, gestion des courriels, durées de conservation dans les applications, éliminations réglementaires.

L'activité en chiffres

- **29** collectivités et établissements girondins ont adhéré au service
- **33 diagnostics archives papier**
- **2 diagnostics archives électroniques**
- **29 missions archives papier** pour 449 jours de mission facturés
- **3 missions en archivage électronique** pour 13 jours de mission facturés
- **2 archivistes itinérants** placés en mission, en complément du travail de terrain de la responsable du service et de l'e-archiviste
- **770,62 mètres linéaires** traités pour les archives contemporaines
- **91 mètres linéaires** traités pour les archives historiques
- **481,97 mètres linéaires de documents** et **18 GO éliminés par visa**.

Les évènements marquants en 2025

- Participation aux permanences du CDG sur le territoire
- Participation aux réunions du réseau archivistes itinérants de la région Nouvelle-Aquitaine (NACOOPE)
- Participation à la XIIème conférence territoriale le 21 janvier 2025 à l'auditorium du MA.AT à Arcachon organisé par le Service Territoires et Patrimoines des Archives départementales de la Gironde avec une présentation de l'outil Archifiltre.

PROMOTION ET OBSERVATION DE L'EMPLOI, RECRUTEMENT

La campagne du rapport social unique (RSU)

Cette nouvelle campagne, qui s'est déroulée du 26 mai au 31 octobre 2025, a été marquée par une nouvelle hausse significative du nombre de rapports reçus et traités, puisque le taux de retour global de **82,57 %** représente 5,44 points de plus que celui enregistré en 2024. Pour ce qui concerne les collectivités relevant du comité social territorial placé près le Centre de Gestion, ce taux s'élève à 78,63 % (en hausse de 5,19 points).

Les modalités d'accompagnement proposées aux collectivités dans les opérations de saisie de leur RSU ont été reconduites et développées : webinaires d'information organisés en juin et septembre, atelier d'accompagnement à l'élaboration du RSU proposés dans les locaux du Centre de Gestion avec mise à disposition de matériel informatique, réservation de créneaux horaires pour des échanges approfondis sur les problématiques rencontrées lors de la saisie du RSU.

L'assistance téléphonique assurée au fil de l'eau auprès des collectivités, les opérations de contrôle et de validation des dossiers transmis, la préparation du dossier devant être soumis à l'avis des membres du comité social territorial placé près le Centre de Gestion ont par ailleurs été, comme à l'accoutumée, assurées par le service.

Plusieurs documents de synthèse issus du RSU ont pu être proposés aux collectivités : **89 synthèses** de ce type ont ainsi été générées. 34 fichiers d'aide à l'élaboration des lignes directrices de gestion et 20 outils relatifs à l'égalité professionnelle ont également été transmis aux collectivités en ayant formulé la demande.



Le suivi des actions partenariales de développement des compétences

Les actions partenariales de formation suivies par le service se sont poursuivies en 2025 :

- **11 personnes** ont été lauréates du diplôme universitaire « Carrières territoriales en milieu rural » organisé en partenariat avec l'université de Bordeaux, les centres de gestion de Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne ;
- **30 demandeurs d'emploi** ont été formés dans le cadre des sessions de la formation de secrétaires généraux de mairie (organisée en partenariat avec le CNFPT et France Travail Gironde) ;
- Une session de la licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale » a également été organisée.

Le service a notamment participé, dans le cadre de ces actions, à l'organisation et au suivi des divers échanges programmés avec les différents partenaires, aux opérations de sélection, au suivi des stagiaires et à leurs évaluations.

L'activité en chiffres

- **1 188 personnes conseillées**
- **21** présences sur des manifestations extérieures
- **65** collectivités accompagnées sur l'apprentissage
- **923** RSU traités
- **12** tableaux d'avancement de grade publiés
- **41** demandeurs d'emploi formés

La publicité légale en matière d'opérations de recrutement des collectivités

- **53 arrêtés** ont été établis afin d'assurer la publicité légale des **4 155** déclarations de créations ou de vacances d'emplois saisies par les collectivités sur le portail emploi-territorial.fr ;
- **11 arrêtés d'annulation** ont par ailleurs été produits.
- **4 207 appels à candidature** ont également été publiés par les collectivités.

PROMOTION ET OBSERVATION DE L'EMPLOI, RECRUTEMENT

La mission générale d'information sur l'emploi public territorial

Tout au long de l'année 2025, **plus de 1 000 personnes** ont été renseignées et conseillées à l'occasion de la vingtaine de manifestations extérieures auxquelles le service a participé.

Des conseils utiles en la matière ont pu très régulièrement être prodigués auprès des différents publics rencontrés.

Ce type d'informations a également pu être assurée à l'occasion de webinaires ou de contacts individualisés (45 contacts de ce type).

Ces opérations ont, notamment, été particulièrement marquées à l'occasion de la Quinzaine de l'emploi public (organisée par les services de l'Etat) ainsi que sur la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.



La mission apprentissage

Les contours de cette mission ont fait l'objet d'un réajustement compte-tenu du départ de la référente apprentissage en cours d'année 2025. Le champ d'action du Centre de gestion en la matière a ainsi été recentré sur le sujet de l'apprentissage « aménagé » qui concerne plus particulièrement les personnes en situation de handicap.

Pour autant, **65 collectivités** ont pu être accompagnées sur des questions de nature administratives, financières ou encore réglementaires.

La mission Anticipation RH

- **La mission Anticipation RH**
 - **11 collectivités** disposent d'une convention de mise à disposition du module GPEEC afin de pouvoir bénéficier de documents de synthèse rassemblant des données nécessaires à leurs réflexions et mises en place d'actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences.
 - La poursuite de l'expérimentation d'un second niveau d'accompagnement des collectivités plus poussé en matière de GPEEC est par ailleurs programmée sur l'année 2026.

Le service de remplacement et renfort (SRE)

En termes d'activité liée à ce service spécifique, ce sont :

- **229 contrats** (dont 60 prolongations) qui ont été établis au cours de l'année 2025,
- représentant un total de 20 604 heures de mission effectuées (soit **11** équivalents temps plein recrutés en moyenne chaque mois pour effectuer les missions).

Au 31 décembre 2025 :

- **251 collectivités** sont adhérentes à ce service,
- **307 personnes** (demandeurs d'emploi, personnes ayant suivi l'une des formations partenariales du Centre de Gestion, lauréats de concours, fonctionnaires en disponibilités...) font partie de son vivier.

5 métiers les plus demandés

- Agent d'accueil
- Gestionnaire financier avec expérience dans la fonction publique territoriale
- Administration générale
- Secrétaire générale de mairie
- Gestionnaire en urbanisme

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS (SMCE)

Zoom sur certaines opérations

• Concours d'agent de maîtrise

Les concours externe et interne d'agent de maîtrise ont été ouverts dans les spécialités « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers », « environnement, hygiène », « espaces naturels, espaces verts », « mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » et « restauration ». **1335 dossiers** ont été instruits par le SMCE en 2024. Les épreuves d'admissibilités se sont déroulées le 23 janvier 2025. **964 candidats** se sont présentés dans les différents centres d'épreuves en Gironde, et dans la Haute-Vienne. Les épreuves d'admission se sont déroulées sur 5 jours entre le 22 et le 28 avril 2025. **381 candidats admissibles** ont été convoqués et 61 intervenants (jurys, correcteurs et surveillants) ont été sollicités. Le jury d'admission s'est réuni le 15 mai 2025 et les membres du jury ont déclaré **193 candidats admis** toutes spécialités confondues.

• Concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (ACPB) et d'ACPB principal de 2^{ème} classe

Les concours ont été ouverts dans la spécialité « musée » en partenariat avec l'Occitanie. Les CDG34 et CDG48 ont, quant à eux, organisé respectivement les spécialités « archives » et « bibliothèque ». **845 candidats se sont inscrits** et **469 candidats se sont présentés** aux épreuves écrites d'admissibilité le 15 mai 2025 en Gironde. Les jurys d'admissibilité se sont déroulés le 11 septembre 2025. **132 candidats** ont été déclarés **admissibles** et convoqués aux épreuves orales à compter du 6 octobre 2025. Les épreuves écrites facultatives d'admission ont eu lieu le 2 octobre 2025. Les membres des jurys ont déclaré **70 candidats admis** pour les 2 concours.

• Concours de caporal de sapeur-pompier professionnel (SPP)

Une convention de mise à disposition de moyens humains, techniques, juridiques et logistiques a été conclue avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS33) pour l'organisation des concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels 2025. **3 531 candidats** se sont **inscrits**, **2 816 candidats** ont été **admis à concourir** et **1 934 candidats** se sont **présentés** aux épreuves écrites d'admissibilités le 27 novembre 2025 en Gironde. Le jury d'admissibilité s'est déroulé le 11 décembre 2025 ; **1 041 candidats** ont été déclarés **admissibles**.

Relations extérieures

Le SMCE est représenté dans des groupes de travail initiés par l'ANDCDG* au niveau national. Pour 2025, il s'agit de :

- **3 réunions** de la commission Recrutement-Concours,
- **27 réunions** de groupes de travail technique concernant la filière sapeurs-pompiers professionnels, les groupes techniques de différentes filières et les travaux de la cellule pédagogique nationale ;
- **2 réunions** coanimées avec le CNFPT de présentation du dispositif de préparation aux concours et examens professionnels, une à l'attention des collectivités et une à l'attention des agents.

Conception de sujets

62 sujets nationaux ou locaux ont été commandés en 2025 tant pour des épreuves écrites qu'orales. Un travail collaboratif a été mené pour mutualiser au niveau national la conception des sujets des concours et examens professionnels d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, session 2026, dans les 9 spécialités.

Recensement

Le SMCE a élaboré le recensement des besoins des collectivités des concours et examens professionnels 2026 pour les 9 CDG partenaires. Plus de 4500 collectivités ont été recensées avec un taux de retour supérieur à 60 %.

Centres d'épreuves écrites

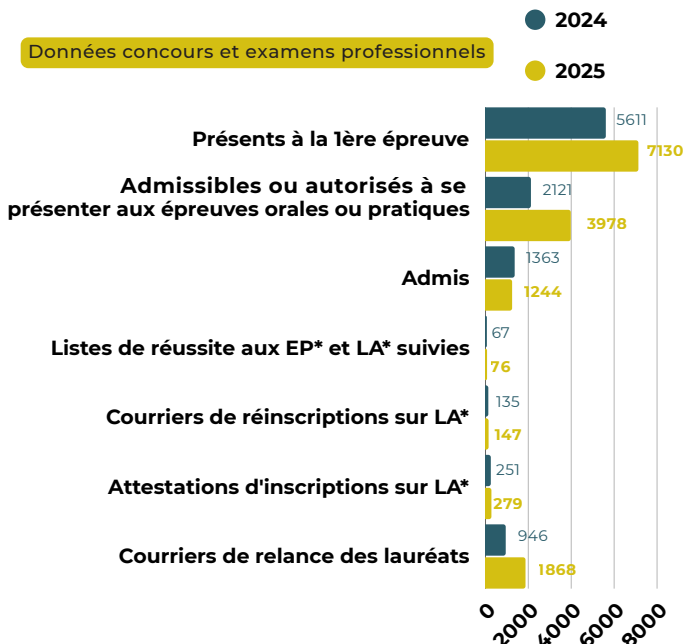
Dans le cadre du SMCE, des centres d'épreuves écrites ont été organisés avec les CDG partenaires notamment celui de la Charente, de la Creuse, des Pyrénées-Atlantiques et de la Haute-Vienne pour les concours d'agent de maîtrise, d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et pour les examens professionnels d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'attaché principal accueillant ainsi 1383 candidats.

Le CDG33 a accueilli au Parc des expositions à Bordeaux, 683 candidats inscrits aux concours de rédacteur, organisés par le CDG40, et 12 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves.

Réunion mutualisée des lauréats

Pour la première année les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine ont mutualisé l'organisation de la réunion annuelle des lauréats pilotée par le SMCE. 82 lauréats ont participé à cette réunion en distanciel, coprésentée par plusieurs centres de gestion de la région, le 6 novembre 2025.

Données concours et examens professionnels



*ANDCDG : Association nationale des directeurs des centres de gestion, EP : examen professionnel, LA : liste d'aptitude.

L'activité en chiffres

- **21** opérations
- **12 459** dossiers d'inscription instruits
- **749** intervenants extérieurs mobilisés
- **99,5** journées d'épreuves
- **42** réunions de jurys
- **249** courriers de refus à concourir dont 6 pour dépôt de dossiers hors délais.
- **560** courriers à des candidats pour saisine de la Commission d'équivalence des diplômes
- **8 918** courriers traités de la boîte « concours »
- **1** réunion des lauréats
- **26** listes de réussite aux examens professionnels suivies
- **50** listes d'aptitude suivies
- **12** refus de réinscription ou de prolongation sur liste d'aptitude
- **57** factures à des collectivités pour des nominations d'agents, lauréats de concours ou d'examens professionnels
- **44** factures à des CDG relatives aux coûts lauréats
- **16** factures à des CDG dans le cadre de conventions sujets

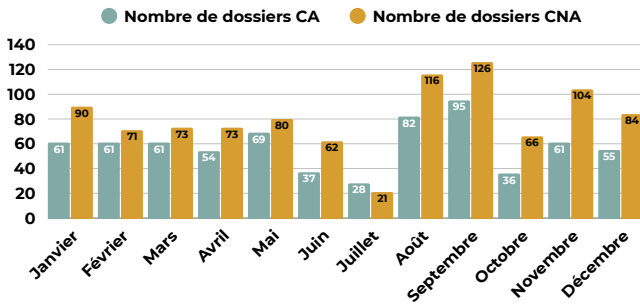
INSTANCES MÉDICALES

Des actions pour favoriser les échanges et les partenariats

- Intervention dans le cadre du Diplôme Universitaire sur l'aptitude à l'expertise médicale en médecine agréée (4^{ème} édition)
- Organisation et animation de la réunion annuelle avec les médecins membres du Conseil médical
- Rencontre avec le service des instances médicales du Centre de Gestion des Landes
- Réunion avec le service des ressources humaines de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Ouest)
- Participation à la journée organisée par la Fédération Nationale des Associations des Médecins Agréés

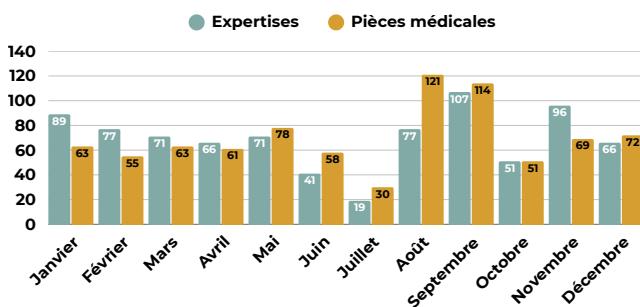
L'activité de la formation restreinte du Conseil médical (CMFR)

Nombre de dossiers inscrits en CMFR / mois



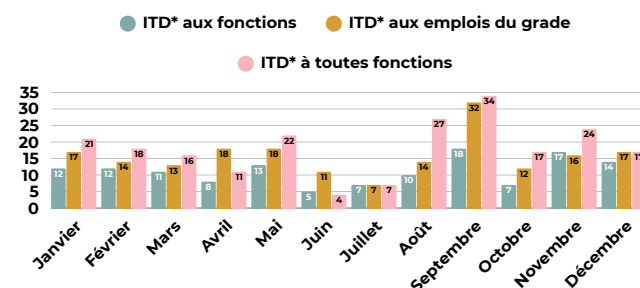
Au cours de l'année 2025, la formation restreinte a examiné **1 666 dossiers**, soit une moyenne de 139 dossiers inscrits chaque mois. **58 %** des dossiers concernent des agents de collectivités non affiliées.

Nombre de dossiers soumis au CMFR



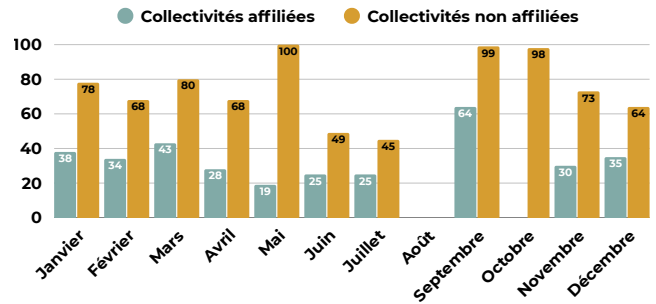
En 2025, un dossier sur deux transmis à la formation restreinte n'a pas fait l'objet d'une expertise médicale et a été examiné sur la base des éléments médicaux fournis par l'agent.

Nombre d'avis rendus aux séances du CMFR



L'activité de la formation plénière du Conseil médical (CMFP)

Nombre de dossiers soumis au CMFP



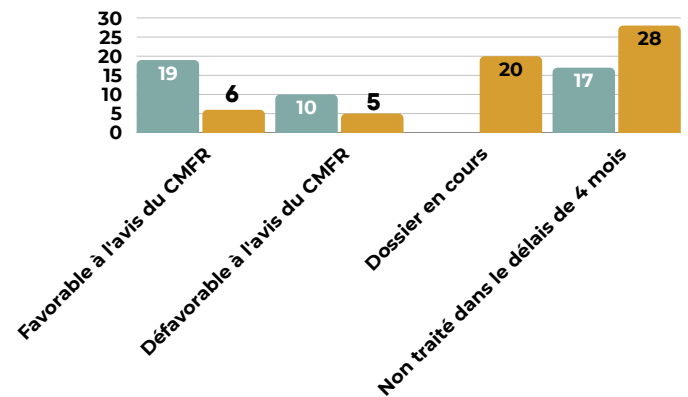
Sur l'exercice 2025, **1 180 dossiers** ont été étudiés en formation plénière, contre 867 en 2024, soit une augmentation de 36 %.

70 % des dossiers concernent des agents de collectivités non affiliées.

110 agents ont assisté à la formation plénière, ce qui représente 10 % des agents dont les dossiers ont été étudiés par cette instance.

Les recours auprès du Conseil Médical Supérieur (CMS) – instance nationale placée auprès du ministère de la Santé

Nombre de dossiers soumis au Conseil Médical Supérieur



En 2025, **59 dossiers** ont fait l'objet d'un recours auprès du Conseil Médical Supérieur (CMS), contre 46 dossiers en 2024.

Cette augmentation, bien que notable, ne représente que 4 % de l'ensemble des dossiers traités par la formation restreinte.

Par ailleurs, **47 % des dossiers soumis au CMS ne sont pas traités par cette instance nationale dans le délai réglementaire de quatre mois**, confirmant ainsi l'avis rendu par la formation restreinte.

*CMFP : Conseil médical formation plénière et CMFR : Conseil médical formation restreinte - CA : Collectivités affiliées et CNA : Collectivités non affiliées - IDT : inaptitude totale et définitive

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

La pénurie des ressources dans le domaine de la santé au travail a contraint le Centre de Gestion de la Gironde à adapter son organisation en 2025.

Malgré un contexte de tension exceptionnel marqué par plusieurs départs successifs et une interruption temporaire de service en août, le CDG a assuré la continuité du service, avec le recrutement d'un médecin spécialisé dès le 8 septembre, permettant ainsi de rétablir progressivement l'offre de prévention et de santé au travail auprès des collectivités.

Effectifs du SPST

Le CDG33 poursuit ses efforts pour recruter des médecins du travail dans un contexte national particulièrement tendu sur cette spécialité.

Métier	Effectifs fin 2025
Médecin du travail	1
Infirmier.e	5
Psychologue	1 (départ mi-2025 remplacé en janvier 2026)
Ergonome	1
Conseiller en prévention	2
Référente handicap	1
Secrétaire médicale	4
Responsable administratif et financier	1

Adaptation de la prise de rendez-vous

Le dispositif de prise de rendez-vous en ligne par les collectivités adhérentes a été suspendu en septembre 2025 en raison de la situation des effectifs médicaux. Afin d'assurer une équité d'accès aux visites, des créneaux ont été prioritairement proposés aux collectivités ayant le moins bénéficié d'examen.

Les rendez-vous avec le médecin du travail ont été organisés selon un ordre de priorité, afin de traiter les demandes les plus urgentes.

La répartition des lieux de visite sur le territoire est en cours de réexamen pour maintenir un service de proximité tout en assurant aux agents comme aux professionnels de santé des locaux adaptés, pour limiter les déplacements et faciliter la programmation.

Intensification de la prévention

Les actions de sensibilisation en 2025 ont porté sur des sujets variés :

- Le risque routier professionnel : adoption des bons réflexes pour la sécurité sur la route ;
- Le diagnostic des risques psychosociaux (RPS) : identification et anticipation des risques grâce à des outils simples et efficaces ;
- Le maintien dans l'emploi : présentation des dispositifs disponibles pour accompagner les agents dans des situations complexes ;
- L'offre de service SPST : présentation de l'accompagnement réalisé par le Centre de gestion.

Poursuite et finalisation de l'audit organisationnel externe

Le regard porté sur notre fonctionnement initié en 2024 s'est poursuivi en 2025. L'accompagnement au pilotage et à la mise en œuvre du plan d'actions du SPST qui se poursuivra en 2026 doit permettre de sécuriser notre organisation et d'optimiser le fonctionnement pour améliorer la qualité de service.

Ajustement de la tarification en réponse aux contraintes médicales exceptionnelles en 2025

Le conseil d'administration du 24 septembre 2025 a décidé d'adapter la tarification pour tenir compte de la baisse d'effectifs médicaux, en accordant un mois de réduction à tous les adhérents et un second mois aux collectivités dont le taux de visites réalisées était inférieur à 25 %.

Quelques données chiffrées sur les adhésions en 2025

	Nombre de collectivités	Nombre d'agents
Collectivités affiliées jusqu'à 10 agents	215	1 045
Collectivités affiliées entre 11 et 100 agents	246	7 723
Collectivités affiliées de plus de 100 agents	45	8 712
Collectivités non-affiliées	4	1 010
Total	510	18 490

Le secrétariat de l'équipe

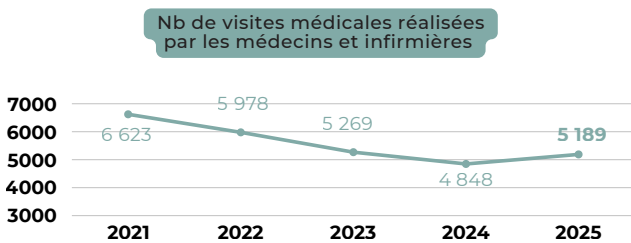
Le secrétariat assure un rôle central dans le fonctionnement du service. Il planifie les visites médicales et les temps d'échanges internes, paramètre le logiciel métier et accompagne les collectivités dans son utilisation, traite les demandes de premier niveau et oriente les sollicitations vers les interlocuteurs internes compétents.

En 2025, le secrétariat a reçu plus de 2 250 appels et près de 33 000 courriels, témoignant d'un niveau élevé de sollicitations.

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

L'activité médicale

Les interventions en milieu professionnel, dites activités de tiers-temps, sont restées globalement au niveau des années précédentes. Médecins et infirmières ont participé aux actions de sensibilisation sur les risques professionnels organisés sur le territoire. Dans un contexte de forte tension concernant les effectifs médicaux, le maintien dans ce volume d'activité, confirme l'implication de toute l'équipe et la volonté de répondre aux attentes et besoins des collectivités au mieux des possibilités.



Interventions en milieu professionnel (médecins et infirmières)	2024	2025
Dépistages auditifs	280	769
Etudes de poste	9	58
Examen de maladies professionnelles	-	165
Visites de locaux	5	5
Participation en CST - FSSSCT	2	4
Rapports annuels d'activités	72	10
Fiches de risques professionnels	1	2
Comités de pilotage	-	3
Journées de formation professionnelle	59	39
Journées de sensibilisation	9	12

La convention avec le FIPHFP

Le CDG33 et le FIPHFP ont signé une convention de partenariat relative au financement d'actions en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. Le SPST intervient pour le maintien dans et en l'emploi notamment en accompagnant la reconnaissance en tant que travailleur handicapé ou en réalisant des études de poste.

Ces accompagnements ont mobilisé une activité soutenue, avec plus de 600 échanges écrits entre le SPST, les agents / services RH.

Accompagnement MDPH	167
Accompagnement FIPHFP	70
Etude de poste MDPH	57
Appui spécifique	33
Sensibilisation terrain MDPH	5

L'accompagnement psychologique

Inclus dans son offre, le CDG33 propose également :

- un accompagnement individuel d'agents en souffrance au travail ;
- une prise en charge des situations individuelles ou collectives suite à une agression ou à un évènement traumatique survenu sur le lieu du travail.

En 2025, 63 entretiens individuels ont été réalisés contre 145 l'année précédente (du fait de la vacance du poste pendant 6 mois).

Actions 2025	
Demandes d'accompagnements individuels suite à une prescription médicale	23
Demande d'AI suite à un signalement AFDHAS	2
Demande d'AI suite à un évènement traumatique	2

Les actions de prévention des risques professionnels

Le SPST réalise plusieurs actions de prévention avec pour objectif d'identifier les facteurs de risque aussi variés qu'ils puissent être sur l'ensemble des postes ouverts par les collectivités adhérentes.

- l'accompagnement à la réalisation de documents uniques et à leur mise à jour
- des diagnostics de risques psychosociaux
- des études de poste en ergonomie et en maintien dans l'emploi
- des sensibilisations sur le territoire et au CDG33

	Nombre de journées	Nombre de demi-journées
DU et accompagnement AP	37	28
Diagnostic RPS	2	129
Etudes de poste en ergonomie	-	27
Etudes de poste et maintien dans l'emploi (par les préventeurs)	-	8
Sensibilisation sur le territoire et au CDG33	-	11

- Elaboration de la lettre trimestrielle des acteurs de la prévention des risques professionnelles
- Réalisation d'un évènement consacré aux troubles musculo-squelettiques au CDG33
- Intégration du réseau LinkedIn du CDG33

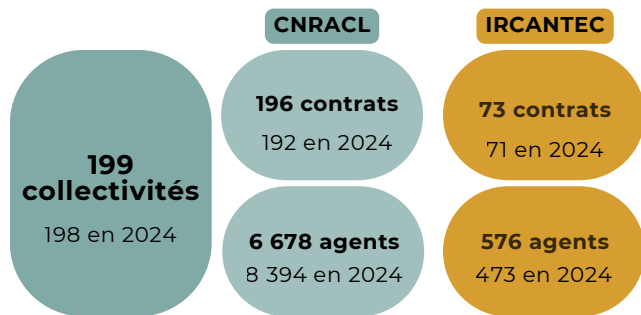
ASSURANCES SANTÉ / RETRAITES

RISQUES STATUTAIRES

2025 était la dernière année de la Convention de Gestion avec les employeurs territoriaux de la Gironde qui ont signé un contrat d'assurance statutaire avec CNP Assurances.

L'activité en chiffres :

- **9 382** prestations traitées (10 440 en 2024)
- **12 082** échanges avec les employeurs territoriaux, les praticiens, l'assureur



Un contrat groupe risques statutaires a été négocié, pour une mise en place au 1er janvier 2026. Après mise en concurrence, c'est l'offre de Diot-Siaci/Groupama qui a été retenue. Les conditions diffèrent selon la taille des collectivités mais permettent à toutes celles qui adhèrent de respecter leurs obligations.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Les conventions de participation santé et prévoyance ont pris effet au 1er janvier 2025 pour une période de 6 ans.

Pour l'année 2025, l'accompagnement des employeurs territoriaux par le service a généré 1 326 tickets soit **3 282 échanges**.

Conventions de participation 2025-2030 :

- **293** conventions **Santé - Alternative Courtage MNFCT**
- **407** conventions **Prévoyance - Territoria Mutuelle**
- **5 réunions** sur le territoire et **2 webinaires** ont été organisés afin d'informer les collectivités sur l'évolution réglementaire et des procédures

Risques assurés	Nombre de prestations CNRACL	Nombre de prestations IRCANTEC
Accident/Maladie Pro Frais médicaux	2 711	-
Accident/Maladie Pro indemnités journalières	2 672	24
Décès	9	-
Congé Longue Durée	605	-
Congé Longue Maladie	626	-
Congé Maladie Ordinaire	2239	256
Maternité	100	19
Paternité	26	17
Congés grave maladie	-	78

L'accompagnement a porté non seulement sur les contrats et sinistres en cours mais également sur les travaux de la mise en place du Contrat Groupe Risques Statutaires 2026-2029.

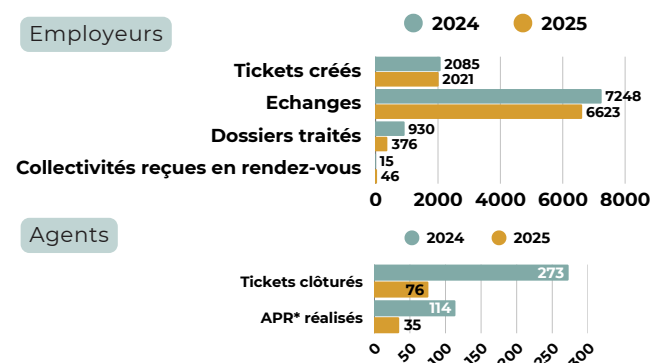
- Plusieurs échanges avec l'assistant maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur le cahier des charges.
- Des webinaires à destination des employeurs territoriaux afin d'informer sur les opérations de la mise en place du contrat groupe et pour présenter le nouvel assureur.

RETRAITES

Le CDG33 poursuit son partenariat avec la Caisse des Dépôts dans le cadre de la convention 2020-2022, un avenant ayant reporté les modalités de la convention en cours, d'abord d'une année, puis prolongé sans date de fin, dans l'attente de la signature des nouvelles conventions d'objectifs de gestion par la caisse des dépôts.

Depuis 2022, une mission complémentaire propose aux collectivités des activités supplémentaires.

Sur l'année 2025, **271 employeurs bénéficient des services de la mission complémentaire retraites.**



*APR : Accompagnement Personnalisé Retraite

RESSOURCES HUMAINES

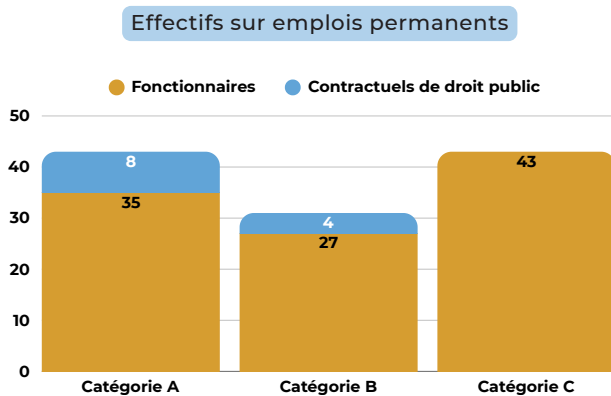
Outre l'ensemble des tâches accomplies de manière récurrente par le service des Ressources humaines (gestion des situations administratives individuelles, information et accompagnement des agents, process de recrutement...), celui-ci s'est attaché à mettre en œuvre les politiques RH de l'établissement et plus particulièrement à :

- Accompagner les managers dans la gestion de leurs équipes ;
- Mettre en œuvre le plan de formation établi pour l'établissement ;
- Commencer un travail en matière de GPEEC ;
- Mettre en œuvre une nouvelle procédure pour la gestion du Compte épargne temps ;
- Améliorer les process RH ;
- Piloter le groupe de travail « Rémunération ».

Données sur les effectifs du CDG33

Au 31 décembre 2025 le Centre de Gestion comptait 117 agents (hors SRE) dont :

- **105 fonctionnaires** sur emplois permanents ;
- **12 contractuels** de droit public sur emplois permanents ;
- 1 fonctionnaire momentanément privé d'emplois (FMPE) pris en charge par le CDG33.



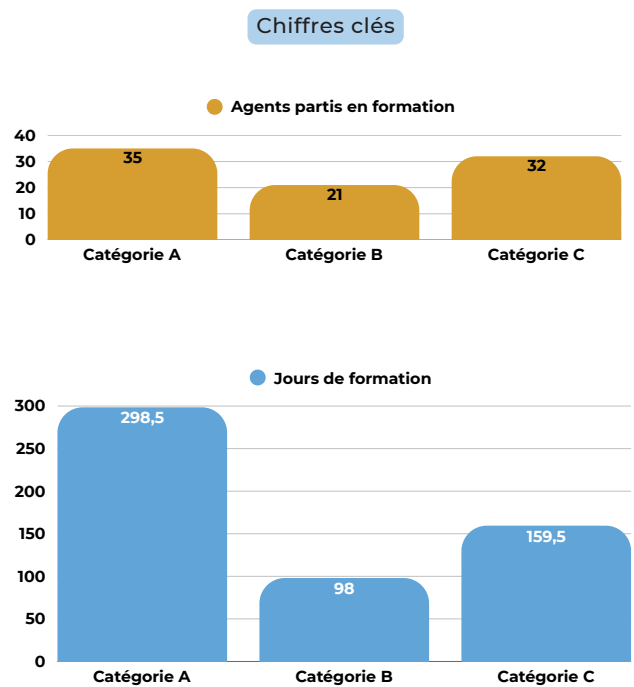
En 2025, **21 agents** (hors SRE) ont été accueillis dont :

- 2 fonctionnaires ;
- 13 contractuels de droit public non permanents (contrats accroissement temporaire d'activité et agents de remplacement) ;
- 2 contractuels sur emploi permanent ;
- 1 contrat de projets ;
- 1 stagiaire de l'enseignement ;
- 2 apprentis.

Le volet formation

Budget global de formation 2025 : **92 666,04 €** (41 009 € au titre de la cotisation du CNFPT + 51657.04 € pour les organismes de formation extérieurs).

- **88 agents** partis en formation (contractuels inclus).
- **556 jours de formations** suivis



Le plan de formation 2025 s'est articulé autour de priorités majeures :

- la professionnalisation managériale des encadrants ;
- la sécurisation des pratiques RH et statutaires ;
- la transformation numérique et l'innovation ;
- la Qualité de vie au travail et valeurs du service public ;
- l'évolution de carrière des agents via les préparations aux concours ;
- la transition écologique ;
- et le renforcement de l'éthique publique.

Il a contribué à :

- l'évolution professionnelle des agents ;
- la modernisation de l'administration ;
- l'amélioration de la qualité du service public.

JURIDIQUE / DOCUMENTATION (SJD)

Durant l'année 2025, le service Juridique – Documentation a continué et renforcé son accompagnement des services du Centre de Gestion dans la **sécurisation juridique** de leurs projets et activités, de même que dans la **diffusion de l'information** légale, réglementaire et territoriale, **tant en interne qu'au niveau régional**.

Le service est particulièrement attentif aux évolutions du monde territorial, de l'environnement professionnel et de la société en général. Il intègre ces transformations non seulement dans ses productions mais également dans la manière d'exercer les métiers de juristes et de documentalistes (réflexion sur l'intelligence artificielle).

Laboratoire d'idées et d'innovations, le service Juridique-Documentation poursuit dans son esprit d'ouverture et d'amélioration continue de ses activités **en se centrant sur ses usagers et leurs besoins**.

Il reste également un **service d'accueil** pour des immersions professionnelles de lycéens, étudiants et professionnels en reconversion.

DOCUMENTATION

Les grandes réalisations de 2025

- Refonte du portail documentaire et migration de sa base de données
- Organisation de webinaires de formation au portail documentaire à destination de l'ensemble des agents des CDG de la Coopération régionale
- Animation d'une série d'ateliers de type table ronde visant à repenser l'offre de services de la Documentation et associant tous les services du CDG
- Lancement d'une nouvelle action de médiation interne bimestrielle : les « P'tits-déj Actu »
- Poursuite du déploiement de la feuille de route stratégique de la Documentation élaborée en 2024 (redéfinition des missions, évolution de l'organisation, renforcement de la transversalité)

JURIDIQUE

- **93 études juridiques produites**, en plus des conseils quotidiens apportés oralement aux services
- Accompagnement juridique de **26 projets d'établissement**
- Suivi des contentieux et pré-contentieux
- Participation à des actions de médiation juridique

MISSIONS COMPLÉMENTAIRES ET INDÉPENDANTES

Près de **350 heures** consacrées à l'exercice des missions suivantes :

- Délégué à la protection des données personnelles
- Médiation
- Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes (AVDHAS)
- Cohésion - dont, en 2025, le pilotage et la mise en place de l'action "Vis mon job"

Quelques chiffres

- **163 textes** du Journal officiel diffusés
- **2 200 articles** de veille publiés
- **14 contenus éditoriaux** produits pour le portail documentaire (dossiers thématiques, focus, quiz...)
- **189 participants** aux webinaires du portail documentaire (soit 27 % des agents des CDG de la Coopération régionale)
- **5 actions de médiation** menées (4 tables rondes avec comptes rendus et 1 P'tit-déj Actu)
- 5 abonnements résiliés et 3 nouveaux abonnements souscrits

DPO, DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Accompagnement et sensibilisation des services

- Tout au long de l'année 2025, le DPO a poursuivi **sa mission d'appui aux services du CDG33 dans la mise en conformité de leurs traitements de données au RGPD**. Il a apporté conseils et recommandations sur les problématiques courantes : durées de conservation, anonymisation des documents, rédaction des mentions d'information, etc.
- Des travaux plus ciblés ont également été conduits :
 - avec le service Mobilités, tout d'abord : accompagnement des parcours professionnels, afin de cartographier l'ensemble des traitements mis en œuvre et d'engager une démarche structurée en matière d'archivage des dossiers ;
 - avec le service Concours et examens professionnels et la direction générale ensuite, dans un objectif d'analyse et de sécurisation du processus de validation et de publication des actes administratifs.
- L'année 2025 a également été consacrée à **la consolidation du registre des traitements** du CDG, avec la création et la mise à jour de plusieurs fiches, notamment pour des activités stratégiques : accompagnement à la retraite-outil PEP's, établissement du RSU-base de données sociales, animation du réseau des secrétaires de mairie, etc.
- **Trois nouvelles demandes d'exercice de droits** (accès et effacement) ont aussi été formulées par des usagers. Elles ont été instruites en lien avec les services concernés et traitées dans les délais réglementaires.
 - A titre d'exemple, une personne a sollicité l'effacement de son nom figurant sur une liste de candidats admis à concourir publiée sur le site internet du CDG. Bien que cette publication reposait sur une base légale et répondait à une finalité d'information du public, il a été fait droit à la demande, le maintien en ligne n'apparaissant plus nécessaire.



Modernisation du pilotage et des outils

- **L'animation du groupe pluridisciplinaire dédié au RGPD** et réunissant les services Juridique-Documentation, Informatique et Archives a renforcé la transversalité et favorisé une culture commune de la protection des données. Les trois réunions organisées au cours de l'année ont permis d'assurer une veille réglementaire active et un suivi coordonné des actions.
- Cette dynamique se poursuivra en 2026, dans une approche élargie de la gouvernance des données, en articulation étroite avec le déploiement du SDSI (Schéma Directeur des Systèmes d'Information).
- Une réflexion a par ailleurs été engagée en 2025 afin de **moderniser les outils dédiés au suivi de la conformité au RGPD**. Ainsi, la rédaction d'une note d'opportunité, complétée par un travail comparatif des solutions existantes, devrait aboutir en 2026 au choix d'un logiciel spécifiquement adapté aux missions du DPO, bénéficiant à l'ensemble de l'établissement.



INFORMATIQUE

En 2025, le service informatique a contribué au lancement du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI), structurant la stratégie numérique de l'établissement. Il a mené plusieurs projets majeurs : migration du portail collaboratif, dématérialisation des bulletins de paie et mise en place d'une solution complète de gestion dématérialisée des dossiers de carrière.

Le service a également assuré le déploiement et l'évolution des e-services (RSU, Promotion interne, portail documentaire, Net-Frais), tout en garantissant le maintien en condition opérationnelle des infrastructures et le renforcement continu de la cybersécurité.

Enfin, il a soutenu l'activité quotidienne des services et accompagné les collectivités par un appui et un support réguliers.

Lancement du projet de Schéma Directeur des Systèmes d'Information

En 2025, le CDG33 a engagé une étape structurante de sa transformation numérique avec le lancement de son Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI). Cette démarche marque le passage à une vision stratégique, partagée et pluriannuelle du système d'information, alignée sur les missions de service public et les besoins des collectivités.

Un diagnostic approfondi a confirmé un système d'information maîtrisé et opérationnel, mais confronté à une forte pression : multiplication des projets, exigences accrues en cybersécurité et enjeux croissants de qualité et de gouvernance des données.

À l'horizon 2030, le SDSI définit une trajectoire structurée autour de priorités claires : modernisation et sécurisation des infrastructures, digitalisation des processus métiers, amélioration du service aux usagers, renforcement de la gouvernance numérique et intégration progressive des enjeux liés à la donnée, à l'intelligence artificielle et au numérique responsable.

Véritable outil de pilotage stratégique, le SDSI vise à renforcer la performance, la soutenabilité et la lisibilité de l'action du CDG.

Maintien en condition opérationnelle des infrastructures

En 2025, les actions menées sur l'infrastructure des systèmes et des réseaux ont prioritairement visé la stabilité, la disponibilité et la sécurisation du système d'information. Les environnements serveurs virtualisés et les infrastructures réseau ont été maintenus en conditions opérationnelles, avec une attention portée à la fiabilité des composants critiques et à la qualité de service.

La sauvegarde des données est demeurée un axe essentiel, garantissant la protection et la capacité de restauration des informations, tout en engageant une réflexion sur le renforcement de la résilience et des dispositifs de continuité d'activité.

Cybersécurité

En 2025, la cybersécurité a constitué un axe structurant de l'action du service, dans un contexte de renforcement des menaces et des exigences réglementaires. Les travaux du SDSI ont intégré explicitement la sécurité numérique, avec une approche globale alignée sur les référentiels nationaux et européens, notamment la directive NIS2.

Des actions de sécurisation opérationnelle ont été menées ou préparées, incluant la surveillance du système d'information, la gestion des incidents et le recours à des audits de sécurité.

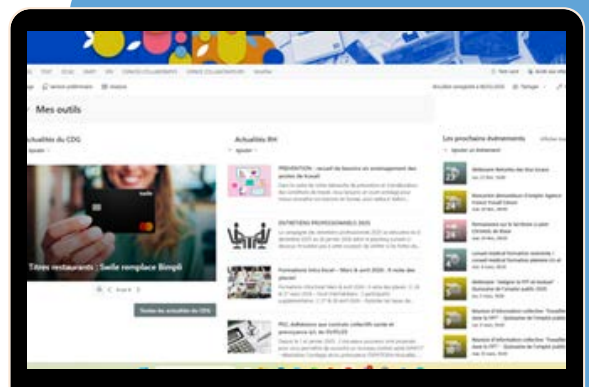
En lien avec le DPO, une veille active a été assurée sur les priorités de la CNIL et la conformité RGPD.

Nouveau portail collaboratif

Déployé en septembre 2025, le nouveau portail collaboratif, combiné à la création d'équipes Microsoft Teams par service et par direction, a significativement renforcé la communication interne et les pratiques collaboratives.

Plus visuel et adossé à des notifications, il garantit une diffusion plus efficace et immédiate des informations essentielles à la vie interne du CDG33. L'accompagnement personnalisé mis en place pour chacun des services a permis une adoption rapide et durable de ces nouveaux outils collaboratifs par les équipes.

Dans cette dynamique, l'évolution vers la plateforme Office 365 a également offert l'opportunité de moderniser plusieurs outils de suivi des activités des services. Cette modernisation a contribué à fluidifier les échanges, à faciliter la circulation de l'information et à renforcer la continuité des processus internes, au bénéfice de l'ensemble des équipes.



INFORMATIQUE

Mise à jour et déploiement de nouveaux e-services

- **Promotion Interne**

L'année a été marquée par la conduite de la campagne 2025 mais aussi par l'anticipation exceptionnelle de la campagne 2026 dès le mois de décembre pour sécuriser les parcours des agents. Grâce à l'e-service dédié, près de 1 500 dossiers ont été réceptionnés et étudiés de manière dématérialisée, garantissant une meilleure fluidité des échanges entre le CDG33 et les collectivités affiliées.

- **Dématérialisation des dossiers individuels de carrière**

Un projet majeur de transformation numérique a été lancé pour substituer le papier par un classement numérique sécurisé. Un renfort spécifique a permis de trier et numériser plus de 16 500 dossiers existants. Cette modernisation des méthodes de travail vise non seulement une accessibilité accrue des pièces administratives mais encore une optimisation significative des espaces de stockage physique.

- **Dématérialisation et suivi des saisines des instances statutaires (CST, CAP, CCP)**

Le CDG33 développe un nouvel outil dédié au suivi des saisines pour remplacer les flux papier et courriels. Ce projet, structuré durant l'année (définition des besoins et conception des parcours), vise à centraliser le dépôt des dossiers et les pièces justificatives. La mise en production de cette plateforme sécurisée est prévue pour août 2026.

- **Dématérialisation des bulletins de paie du CDG33**

Le passage à la fiche de paie numérique est désormais effectif pour les agents du CDG33 via l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public). Cette évolution garantit un accès pérenne aux documents tout en réduisant les coûts d'envoi et l'empreinte environnementale, chaque agent conservant toutefois son droit d'opposition au dispositif.

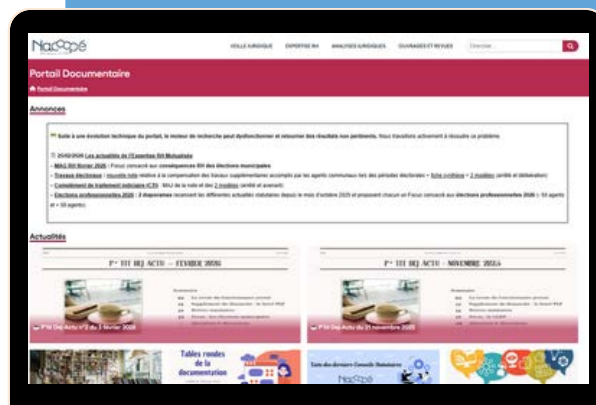
- **Evolution logiciel Net-Frais**

L'e-service Net-Frais a bénéficié de plusieurs optimisations techniques pour améliorer l'expérience utilisateur. Les travaux ont porté sur l'ergonomie de l'interface et la simplification des circuits de validation des frais de déplacement. Ces évolutions permettent un traitement plus rapide, fiable et intuitif des remboursements pour les intervenants.

- **Refonte du portail documentaire**

Le nouveau portail documentaire a été déployé durant la période estivale, s'appuyant sur une migration vers SharePoint.

Avec plus de 15 000 documents disponibles, cette interface modernisée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, permet une consultation plus intuitive des productions juridiques et statutaires.



Soutien de l'activité des services du Centre de Gestion

Le service Informatique soutient chaque jour l'ensemble des utilisateurs du Centre de Gestion en répondant à leurs besoins. Il est impliqué dans de nombreux projets transverses qui ont pour but d'offrir toujours plus de services aux collectivités. Cette année nous avons traité 1 122 demandes utilisateurs. Les demandes se répartissent majoritairement dans la catégorie « logiciel » et « assistance utilisateurs ».

Support aux collectivités

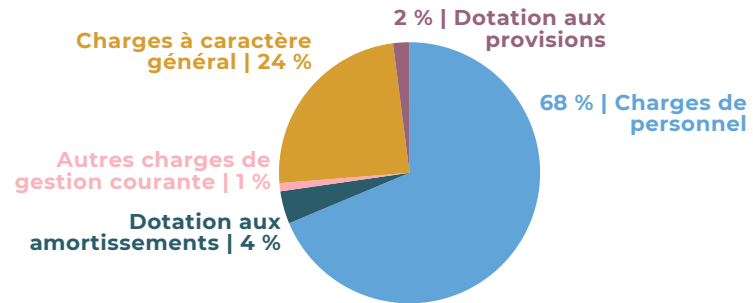
Chaque année, notre service informatique s'engage à soutenir les collectivités en leur offrant une assistance personnalisée pour résoudre les éventuelles difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans l'utilisation de nos divers e-services. En 2025, cette collaboration fructueuse a permis de traiter avec succès un total de 425 demandes. Cette étroite collaboration témoigne de notre engagement à fournir un soutien continu et efficace, garantissant ainsi un accès fluide et sans heurts à nos services numériques pour toutes les collectivités concernées.

FINANCES

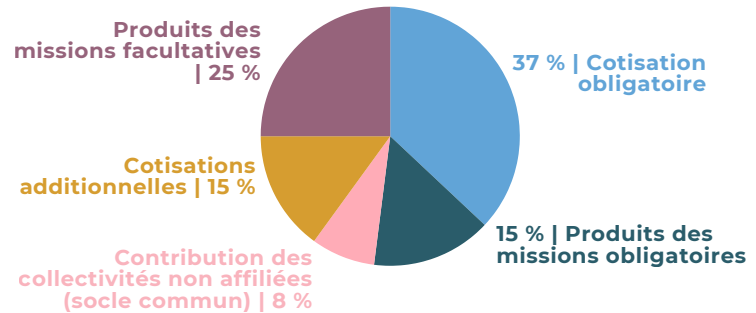
Budget principal / CA 2025

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	11 482 294,19 €	453 145,81 €
Recettes	12 560 187,37 €	532 001,95 €
Résultat exercice	1 077 893,18 €	78 856,14 €
Résultat cumulé	3 524 262,36 €	729 260,40 €

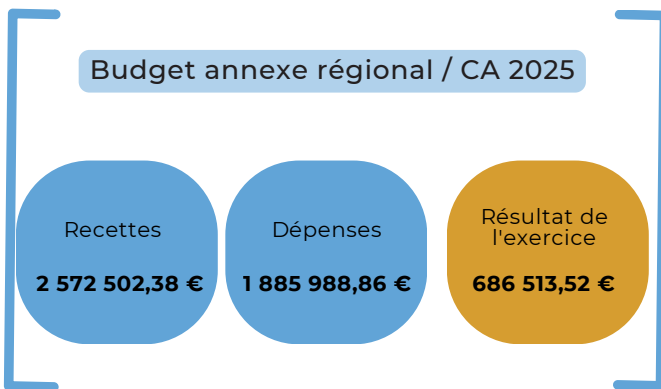
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Budget annexe régional / CA 2025



TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Reprographie et affranchissement

- 43 773 pages reprographiées (- 32%)
- 22 530 plis affranchis (-19%)

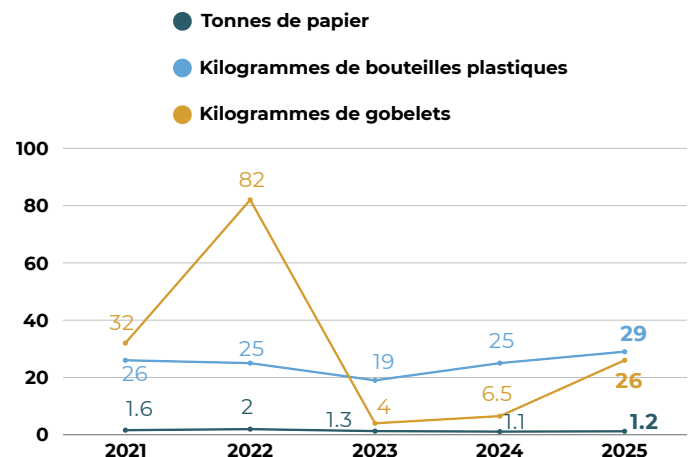
Véhicules

- 57 589 km (+10%) parcourus avec les 8 véhicules de service à la disposition des personnels pour plus de présence sur le territoire.

Démarches écoresponsables

- Depuis 2012, le tri du papier est en place au CDG33. En 2025, ont été déposés dans les corbeilles dédiées au tri puis valorisés 1 198 kilos de papier (+9%).
- Les vendredis de la sobriété énergétique (fermeture des locaux pendant la période hivernale) ont permis de réduire la consommation de l'établissement et d'atténuer l'augmentation de la facture.

Evolution des données des matières recyclées



DROIT SYNDICAL

Le Centre de Gestion intervient dans le cadre de ses missions comme support d'un dialogue social institutionnel.

Il assure le fonctionnement des diverses instances paritaires consultatives, il octroie des moyens aux organisations syndicales et agents territoriaux, il finance des absences syndicales pour les employeurs.

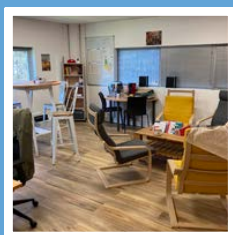
Moyens accordés aux organisations syndicales

Le Centre de Gestion leur attribue des moyens de fonctionnement (mobilier, fournitures et informatique).

Le Centre de Gestion rembourse le coût salarial correspondant à certaines absences syndicales. Il existe deux dispositifs celui des décharges d'activité de service pour l'ensemble des collectivités affiliées obligatoirement et les autorisations spéciales d'absences « article 14 » pour les collectivités employant moins de 50 agents.



L'année 2025 a été marquée par **l'emménagement des organisations syndicales dans les nouveaux locaux du TASTA** en juin dernier.



Ces locaux répondent mieux aux besoins des organisations et des agents reçus par ces dernières.

Budget

Les dépenses consacrées à l'exercice du droit syndical se sont élevées en 2025 à près de **705 000 €**, ce qui représente plus de 17% des cotisations obligatoires perçues par le Centre de Gestion. Ceci en fait le 2ème poste budgétaire de l'établissement après l'organisation des concours et examens professionnels.

ACCUEIL

L'accueil de l'établissement est assuré par deux agents principalement. Les missions principales sont l'accueil physique et téléphonique du public mais également le traitement du courrier et des courriels arrivant sur la boîte générique du Centre de Gestion.

- **Nombre d'appels reçus : 22 871 (+12%)**

D'autres missions viennent compléter l'activité des deux agents au travers de la logistique, notamment la réservation des salles et leur préparation, ainsi que divers travaux de reprographie du quotidien (affranchissement, mise sous pli) ou plus ponctuels tel que la préparation matérielle des dossiers de conseil de discipline.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2025 le CDG33 a donné un nouvel élan à la prise en compte des problématiques liées au développement durable, tant d'un point de vue véritablement dédié à l'écologie qu'au travers d'une approche en parallèle à la politique de qualité de vie au travail à laquelle tous les services sont régulièrement sensibilisés.

En mars, une journée de sensibilisation et de réflexion, à laquelle **22 agents** ont participé, a été organisée au sein de l'établissement.

Après une matinée consacrée à la sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et une présentation des actions déjà mises en œuvre par le CDG, l'après-midi a été consacré à des ateliers de réflexions sur les possibles mises en place d'actions au sein de l'établissement.

Près de 80 idées en sont ressorties.

Le groupe projet qui en est issu a permis de mettre en œuvre **22 actions rapides**, visibles, simples et gratuites ou sans grand engagement financier.



En juin l'établissement a ainsi notamment obtenu un label éco-responsable pour le traitement des mégots de cigarettes en circuit court.

Le second rapport annuel de développement durable a été présenté aux élus lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2025.

Des actions plus structurantes se poursuivront en 2026 et les années suivantes.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La Direction de l'établissement a souhaité relancer le travail de cartographie et de maîtrise des risques inhérents aux activités initié en 2018 – 2019.

L'objectif d'une cartographie des risques est d'identifier et d'évaluer tous les risques auxquels l'établissement est soumis pour pouvoir anticiper, diminuer voire supprimer leur impact en cas de survenance. Risques juridiques, éthiques, financiers, cyber par exemple.

Elle permet de qualifier, d'objectiver et de hiérarchiser les risques sous les angles de leur probabilité et de leur gravité.

Elle permet enfin, d'avoir une représentation visuelle des risques et de répondre aux préconisations des Chambres Régionales des Comptes

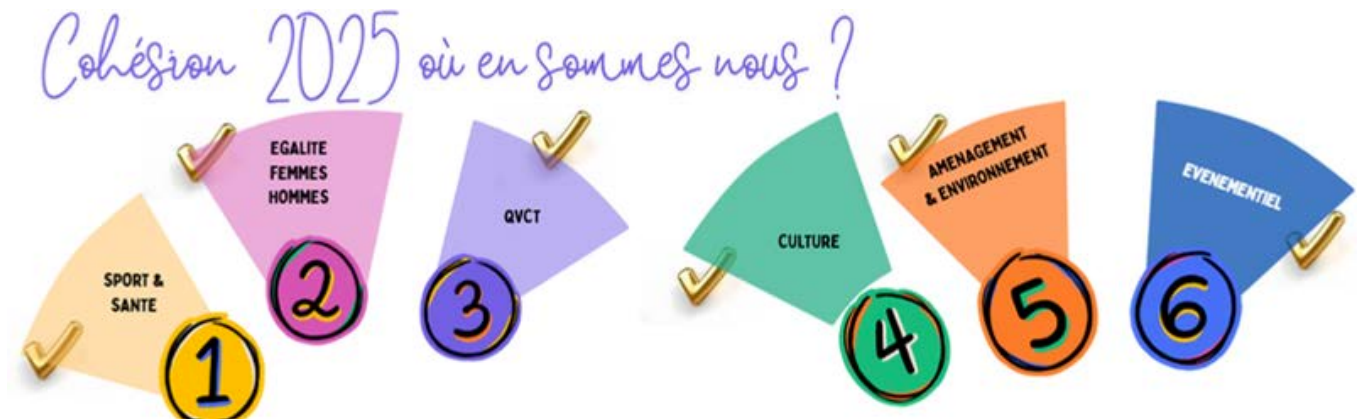
Une compilation des éléments déjà produits a été faite et une nouvelle évaluation réalisée.

Un plan d'actions et un calendrier de mise en œuvre sont établis pour l'ensemble des services.



PROJETS INTERNES CDG33

En 2025, les motiv'atrices, groupe référence en matière de cohésion au sein de l'établissement, ont continué à déployer des actions portant sur le sport et la santé, l'égalité femmes hommes, la culture, l'environnement, tous ces thèmes nourrissant la qualité de vie et des conditions de travail au Centre de Gestion. Ces actions reflètent les propositions transmises à la suite d'un questionnaire diffusé en 2023. Outre des actions ponctuelles régulières, le séminaire annuel s'est déroulé le 2 décembre 2025 et a accueilli 100 personnes. L'intention de la Direction : Faire un bilan des actions réalisées durant ce mandat et se projeter sur l'avenir.



Les motivatrices se sont réunies un après-midi par mois au minimum, grâce à une organisation flexible, pour mettre en actions les idées, souhaits et changements répondant aux intérêts de toutes et tous.

Des partenariats internes et externes sur des sujets transverses

- **Santé au travail** : Association du service SPST sur la sensibilisation du cancer du sein (2 ateliers),
- **QVCT** : Séances de sophrologie dispensées gracieusement par une partenaire externe (3 ateliers)
- **Environnement et sobriété** : Challenge mobilité, documentation sur la transition énergétique, réflexions sur l'Aménagement des terrasses et la distribution de repas ou encore le compostage

Des collaborateurs et collaboratrices impliqués

- Mise en œuvre du **Vis mon job** au sein du CDG : **8 services ont accueilli 12 personnes** – Les retours sont très encourageants et vont permettre de continuer l'expérience.
- **Quiz** culture générale et laïcité initiés spontanément
- Décorations thématiques : rentrée scolaire, halloween

Des espaces collaboratifs et de partage

- Petits déjeuner et repas collaboratifs, nouvel espace collaborateurs sur le portail intranet

Des moments de convivialité tout au long de l'année permettant de célébrer certaines journées ou moments officiels : fête du chocolat, fête de la musique, secret santa...

Agir pour l'égalité professionnelle femmes-hommes

Développer l'égalité professionnelle femmes hommes au sein de son institution permet au CDG de veiller à ce que cette égalité soit réelle, d'accueillir la diversité en son sein, d'être exemplaire auprès des collectivités. C'est pourquoi, chaque année, la référente égalité réinterroge le plan d'actions créé en 2023. Cette année, de nombreuses actions ont été collectivement réalisées telles que :

- L'évaluation et la refonte du régime indemnitaire
- Le déploiement toujours plus important du dispositif AVDHAS
- La formation et sensibilisation autour de l'égalité professionnelle femmes hommes
- La finalisation et de déploiement du guide d'entretien
- Le déploiement du conseil en évolution professionnelle pour les agent.es du CDG
- L'initiation d'un parcours d'accompagnement des femmes dirigeantes de la Gironde
- Et toujours plus de communication : Journée internationale des droits de la femme (8 mars), communication sur des femmes inspirantes, santé des femmes et des hommes.



LE COACHING PROFESSIONNEL ET LE CONSEIL EN ORGANISATION

Le coaching professionnel et le conseil en organisation sont proposés à l'ensemble des collectivités du département de la Gironde. Afin de cadrer au mieux ses missions, la coach professionnelle et conseillère en organisation a développé des outils administratifs, techniques, comptables et de communication.

Documents de contractualisation

- Une **convention cadre préalable** à toute intervention de conseil en organisation et de coaching professionnel : elle détermine les modalités générales de mise en œuvre de ces prestations ainsi que les obligations des cocontractants ;
- Un **devis** pour les deux prestations, valant engagement financier ;
- Un **contrat d'objectifs** pour le coaching signé par les demandeurs, les bénéficiaires et la coach ;
- Une **proposition d'intervention** pour le conseil en organisation ;
- Une **lettre de mission**, pour sécuriser l'intervenante et le Centre de Gestion.

Création de documents et actions de communication

- Des plaquettes d'information pour chacune des missions, les parutions sur LinkedIn et sur la lettre mensuelle, et la création de pages internet.



Le développement des partenariats externes pour la professionnalisation et la sécurisation des prestations et accompagnements a permis de partager des moments avec :

- **ANDCDG** : Les rencontres nationales des conseillers en organisation : Les thématiques des deux jours concernaient l'intelligence artificielle et la transition écologique ;
- **AMG** : Partage sur les activités dédiées au coaching professionnel et à l'égalité femmes hommes ;
- Accompagnements par des superviseurs, en collectif et en individuel ;
- **ANDCO** : Collaborations diverses sur des sujets impliquant le conseil en organisation ;
- **Resorga Paris** : présentation et partage d'outils de coaching ;
- Présentation de la mission coaching professionnel aux médiateurs des CDG de Nouvelle Aquitaine.

Conseil en organisation

Des collectivités ont formulé des demandes de diagnostics.

Activités en coaching professionnel externe

Cette année a été principalement marquée par des demandes et des actions de coaching professionnel portant sur des problématiques collectives et individuelles managériales.

3 collectivités ont sollicité le CDG, en vue de l'accompagnement de **12 personnes, dont 6 managers**. Ces accompagnements ont donné lieu à des phases d'observation, des entretiens individuels et collectifs. L'expression du besoin peut nécessiter plusieurs rendez-vous afin de cadrer au mieux l'intervention. Cette action n'est pas facturée à ce jour.

Pour rappel, le coaching professionnel est un métier d'accompagnement à la personne ou à un groupe de personnes. Il vise via différents processus le développement identitaire des bénéficiaires, la compréhension des besoins individuels et collectifs, le développement et déploiement des potentiels, en vue de changements durables. La coach professionnelle est garante des processus utilisés. Elle a pu, dès lors, permettre à des équipes de réguler et d'évoluer à leur rythme et à des managers de conceptualiser et prendre conscience de leurs actions. Tout ceci afin de servir au mieux des enjeux communs de service public.

Activités en interne

En 2025, des collaborateurs et collaboratrices, ont sollicité la coach pour des accompagnements portant sur la vision partagée d'une équipe, le développement des équipes, les postures managériales ou encore des préparations à des entretiens professionnels (annuels, recrutement, concours ...).

Pour rappel, ces accompagnements restent confidentiels et sont demandés directement à la coach par la personne volontaire bénéficiaire. La mise à plat de certaines représentations permet de prendre du recul sur des situations et faire émerger des solutions et pistes singulières. Cette année, des outils d'animation et de facilitation ont bénéficié particulièrement au groupe cohésion.

MÉDIATION

Au 31 décembre 2025 :

- **200 collectivités ou établissements publics** ont adhéré au service médiation. L'adhésion au service médiation comprend trois prestations insécables : médiation préalable obligatoire (MPO), médiation à l'initiative du juge (MIJ), et médiation à l'initiative des parties (MIP).
- **19 saisines de médiation** ont été réceptionnées, dont 11 recevables, dont 1 au profit d'un CDG de la coopération régionale.

Mars 2025 :

- Participation des médiatrices du CDG33 à la journée de « Rencontre-Médiation » le vendredi 28 mars 2025 au tribunal administratif de Bordeaux, en présence du délégué général à la médiation, représentant de la Défenseure des droits

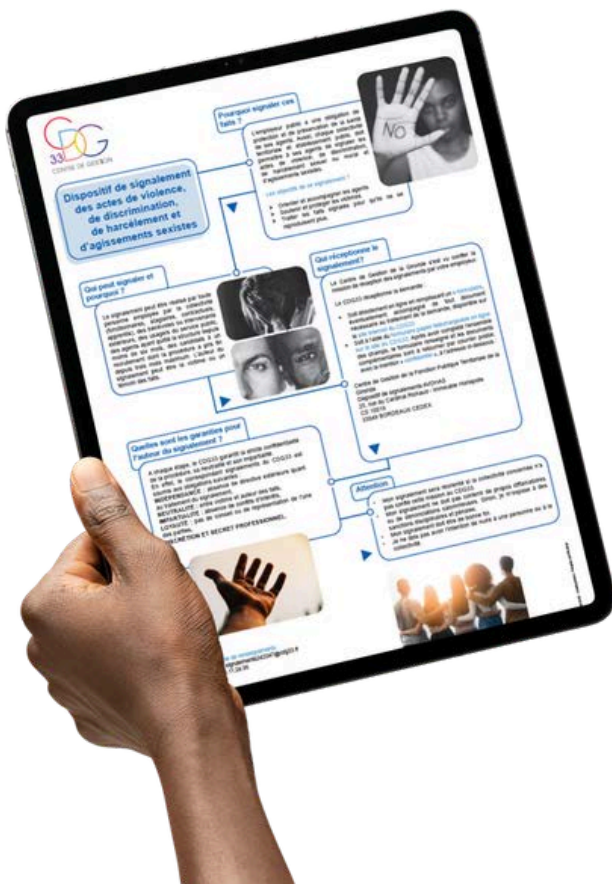
Septembre 2025 :

- Organisation de la journée régionale des médiateurs de Nouvelle-Aquitaine par les médiatrices du CDG33
- Formation d'une nouvelle médiatrice pour le CDG33



AVDHAS

Service de recueil des signalements d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, et agissements sexistes



132 collectivités ou établissements publics ont adhéré au service de recueil des signalements AVDHAS au 31 décembre 2025, soit **8 900 agents couverts** par le dispositif en Gironde.

89 signalements reçus en 2025 (31 en 2024) :

- 7 pour le ressort territorial du CDG24
- 24 pour le ressort territorial du CDG47
- **58 pour le ressort territorial du CDG33**
 - 46 pour des faits de harcèlement moral/sexuel, 8 pour des faits de violences, 3 pour des faits de discrimination et 1 pour des faits d'agissements sexistes,
 - 28 ont fait l'objet d'un rapport avec préconisations par la cellule pluridisciplinaire (+75%).

SECRÉTARIAT DE DIRECTION

L'activité en chiffres

- 4 réunions du Conseil d'administration
- 10 réunions de Bureau
- 55 délibérations
- 573 arrêtés enregistrés

COMMUNICATION

Communication interne

- 11 lettres d'information du personnel diffusées
- Création d'une page dédiée sur le nouvel intranet

Graphisme

De nouveaux supports de communication ont été réalisés pour et avec les services du Centre de Gestion :

- le catalogue des prestations 2025
- le rapport d'activité 2024
- la création et la mise à jour de nombreuses plaquettes d'information
- la création de nombreuses affiches et visuels numériques

Marketing digital

- 87 campagnes d'e-mailings



Compte LinkedIn

- Animation d'un comité éditorial mensuel et formation de nouveaux ambassadeurs et ambassadrices
- 5 037 abonnés sur le compte au 31 décembre 2025
- 180 publications
- 8,3 % taux d'engagement

Site internet

- Mise à jour de la charte rédactionnelle pour le site internet
- Enquête sur l'usage des contributeurs du site internet



Montages vidéo

- Mise en oeuvre de la nouvelle charte visuelle pour les montages vidéos
- Plusieurs vidéos réalisées





Catalogue de prestations 2026

Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale
de la Gironde

Version : 1^{er} janvier 2026



COOPÉRATION RÉGIONALE

Nacoopé sur LinkedIn

- Création d'une page LinkedIn fin février 2025
- **300 abonnés** sur le compte au 31 décembre 2025
- **46 publications**
- **15%** de taux d'engagement



Deux consultations pour la PSC "risque santé et "risque prévoyance"

Ouverture d'une bibliothèque aux secrétaires généraux de mairie

Les mutualisations à 12 :

L'observatoire régional de l'emploi et de la Fonction Publique Territoriale

- RSU : formations des agents des CDG – réunion nationale avec la DGCL
- Module GPEEC : participation au déploiement des évolutions – formations des agents des CDG
- Qlik : outil de datavisualisation : maintenance des focus RSU et développement d'un nouvel outil, le baromètre RH ...
- Diverses publications : fiches repères du RSU 2023, enquête sur les difficultés de recrutement et baromètre semestriel emploi SET
- 2 comités de suivi avec les 12 CDG. 2 réunions avec les Directions (présentation des outils et du module GPEEC).

Un plan de formation mutualisé pour tous les agents des CDG avec 21 sessions (42 journées – 274 participants) pour un coût total de 106 500 €. Décembre 2025 : début du parcours du conseiller en organisation en partenariat avec le CNFPT.

La veille juridique, une mise en ligne de la nouvelle version du portail et webinaires de formation, 163 textes du JO et 2 150 articles de la veille juridique diffusés. Développement de nouveaux contenus éditoriaux pour le portail (dossiers thématiques, focus...)

Un budget constant à hauteur de 6 340 873 €

Le rapport d'activité à différentes échelles...

Un service mutualisé « concours et examens professionnels » (SMCE)



[page 18](#)

- **Le collège des déontologues-agents de 10 CDG**, 164 saisines. La grande majorité des saisines porte sur une autorisation de cumul d'emplois, au titre des activités accessoires ou dans le cadre d'un temps partiel.
- **Une marque employeur réunissant les CDG 24 et 47, OMAÏE**

Retour en images

- 3 déplacements des Directions, 2 déplacements des Présidences



CODIR
(directeurs des CDG)
21 mars à Limoges



CSO
(Présidents des CDG)
21 mai
à Brantôme



**La journée régionale
des conseillers
statutaires**
24 juin au CDG33



**La journée régionale
des médiateurs**
11 septembre au
CDG33

EXPERTISE RH MUTUALISÉE

À sa création en 2021, le dispositif commun concernait 7 Centres de Gestion. Il s'est, au fil des années, structuré pour être proposé à l'ensemble des Centres de Gestion de la région Nouvelle-Aquitaine depuis le 1er janvier 2024.

Cette mutualisation contribue à mieux satisfaire les besoins des collectivités en apportant un travail collaboratif sur les problématiques liées à la gestion des ressources humaines. Ce travail est assuré par des spécialistes s'agissant de questions individuelles ou liées à l'organisation générale des collectivités territoriales (recrutement, droits et obligations, rémunération, discipline, etc..).

Les missions du dispositif sont multiples et sont organisées autour de deux volets principaux :

- **Le volet « Production documentaire »**, qui a pour objet de mettre à la disposition des Centres de Gestion des supports d'information juridique sous plusieurs formes :
 - Notes d'information mutualisées, accompagnées de modèles d'actes, qui participent à l'harmonisation des pratiques inter-CDG,
 - Journaux mensuels d'actualités statutaires, dématérialisés et personnalisables,
 - Diaporamas juridiques, qui servent de support à l'animation des réseaux RH réalisés par les Centres de Gestion.
- **Le volet « Expertise statutaire »**, qui permet d'apporter un soutien juridique aux conseillers statutaires des Centres de Gestion au moyen de consultations juridiques liées aux problématiques rencontrées mais également en réalisant, selon les besoins, des études de cas ainsi que des projets de mémoire en défense.

164

conseils
statutaires

46

actualités

37

nouvelles
productions

40

mises à
jour de
notes



Les événements marquants de 2025

- Le CDG33 a eu le plaisir d'accueillir dans ses locaux, le 24 juin 2025, pour la deuxième fois consécutive, la rencontre du réseau des conseillers statutaires des 12 centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine (Nacoopé) organisée par le service Expertise RH mutualisée.
- Cette nouvelle rencontre, qui a réuni plus d'une trentaine de participants sur la matinée, a permis aux conseillers statutaires des CDG de Nouvelle-Aquitaine de se retrouver autour d'ateliers consacrés aux sujets suivants :
 - Congés annuels
 - Période préparation au reclassement (PPR)
 - Création d'emplois/DVE.
- Cette matinée a permis de confirmer tout l'intérêt du travail de réseau entre ces experts du statut. Le succès de cette matinée encourage à pérenniser cette rencontre.



PROJET DE MANDAT 2020-2026

Engagements tenus



Le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Gironde a adopté le 23 juin 2021, un projet de mandat traduisant, autour de 5 grands axes, sa volonté politique et dessinant les contours d'une stratégie pluriannuelle d'action pour répondre à ses obligations légales, améliorer sa propre organisation et surtout répondre au mieux aux attentes et besoins des collectivités.

1- Le renforcement de l'accompagnement des employeurs territoriaux

- L'élargissement des horaires de fonctionnement du Centre de Gestion
- Le développement de rencontres de proximité
- Les partages et retours d'expérience sur les conséquences de la transformation de la fonction publique

2- Le développement de nouveaux services aux collectivités

- La mise en œuvre de supports pour répondre aux obligations dans les domaines de la déontologie, de la laïcité, de l'éthique et des dispositifs de signalement
- La conclusion de conventions de participation pour le financement employeur de la protection sociale complémentaire des personnels
- Un service de conseil en organisation - expérimentation en 2025
- Une offre d'accompagnement social des personnels en 2026

3- L'amélioration des services rendus

- La mise en œuvre de nouveaux services
- La refonte du site Internet du Centre de Gestion
- La mise à disposition d'un extranet carrières / paie
- Une gestion numérisée des dossiers individuels
- Une offre renouvelée en matière de santé au travail avec un service pluridisciplinaire
- Une démarche globale de gestion prévisionnelle pour favoriser les recrutements et les mobilités
- L'accompagnement des collectivités dans la mise en application, à leur niveau, de la transformation de la fonction publique

4- L'optimisation de l'organisation interne

- Plan de transformation numérique
- Modernisation et agilité des méthodes de travail

5- L'encouragement des démarches partenariales, collaboratives ou participatives

- Relations directes avec les collectivités
- Travail de coopération entre les 12 centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine
- Partenariats avec des acteurs institutionnels
- Partenariats avec les associations de maires
- Fonctionnement des différentes instances consultatives et dialogue social

**SCANNEZ-MOI
ABONNEZ-VOUS
INFORMEZ-VOUS**



www.cdg33.fr



LinkedIn



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble HORIOPOLIS - 25 rue du Cardinal Richaud
33049 Bordeaux cedex
Téléphone : 05 56 11 94 30
cdg33@cdg33.fr - www.cdg33.fr